



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 8 février 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 2 février 2024.

Secrétaire de séance : Monsieur Robin DELPLANQUE

L'An deux mil vingt-quatre, le huit février à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (22) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h10 - pouvoir donné à M. Marc DUFOUR), Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé 19h10 – pouvoir donné à Laurent DEGRYSE), Madame Sophie CANTON, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Robin DELPLANQUE.

Excusé(s) ou Absent(s) : (11) Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Sophie BELE (pouvoir donné à Mme Sophie CANTON), Madame Aurélie LAPERE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir à M. Antoine MEESCHAERT), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à M. Robin DELPLANQUE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à M. Alain RIME), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à M. Thierry VANELSLANDE), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Monsieur Gautier MIGNOT (pouvoir donné à M. Eric DOCQUIER).

**3 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE –
EXERCICE 2022.**

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission générale le lundi 29 janvier 2024.

- Vu l'article L5211.39 du CGCT disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement devant faire l'objet d'une communication au conseil.
- Considérant la réception du rapport d'activité 2022 de Lille Métropole en décembre 2023.
- Considérant le rapport complet étant mis à disposition de toute personne intéressée en mairie.

Il vous est demandé de bien vouloir accepter les conclusions de ce rapport et de prendre acte de la communication du rapport d'activité de Lille Métropole pour l'exercice 2022.

- **Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, prend acte du rapport annuel d'activité de la Métropole Européenne de Lille - exercice 2022.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Marie TONNERRE-DESMET



Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-Présidente du Département du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



Rapport d'activité → 2022



Rapport d'activités

→ 2022



Édito

Transport, logement, économie, déchets, sports et culture, guerre en Ukraine : 2022 fut une année très dense avec 1062 délibérations votées. Certaines d'entre elles, comme le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) ou le Plan Local d'Urbanisme (PLU3) moderniseront en profondeur la Métropole européenne de Lille (MEL) en offrant de nouveaux transports et des logements rénovés. D'autres permettront aux citoyens métropolitains de vivre plus confortablement dans la MEL, comme le Plan Piscine ou la bibliothèque numérique métropolitaine.

Certaines, comme la stratégie d'accueil des entreprises ou l'aide à la recherche comme pour le RMN 1200, amélioreront l'attractivité économique et scientifique de notre territoire. Plusieurs engagent la MEL dans la nécessaire transition écologique, comme la mise en place d'Ecobonus ou le renforcement de l'offre V'Lille et la construction de nouvelles pistes cyclables. Aussi différentes de nature qu'elles soient, toutes furent le fruit d'un intense dialogue entre nos 95 communes.

À ce titre, nous pouvons être fiers, eu égard à l'importance des sujets votés au cours de 2022 qui, malgré le contexte géopolitique et inflationniste, fut une grande année pour notre métropole. Ce document très complet dresse un bilan détaillé de l'important travail mené par la MEL et par les communes qui la composent. Il retrace thème par thème ce que nous avons voté tout au long de l'année. Grâce à lui, nous voyons que nos visions, parfois différentes, sur certains sujets ne nous détournent pas de notre vœu commun : faire de la Métropole européenne de Lille une métropole de demain.

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

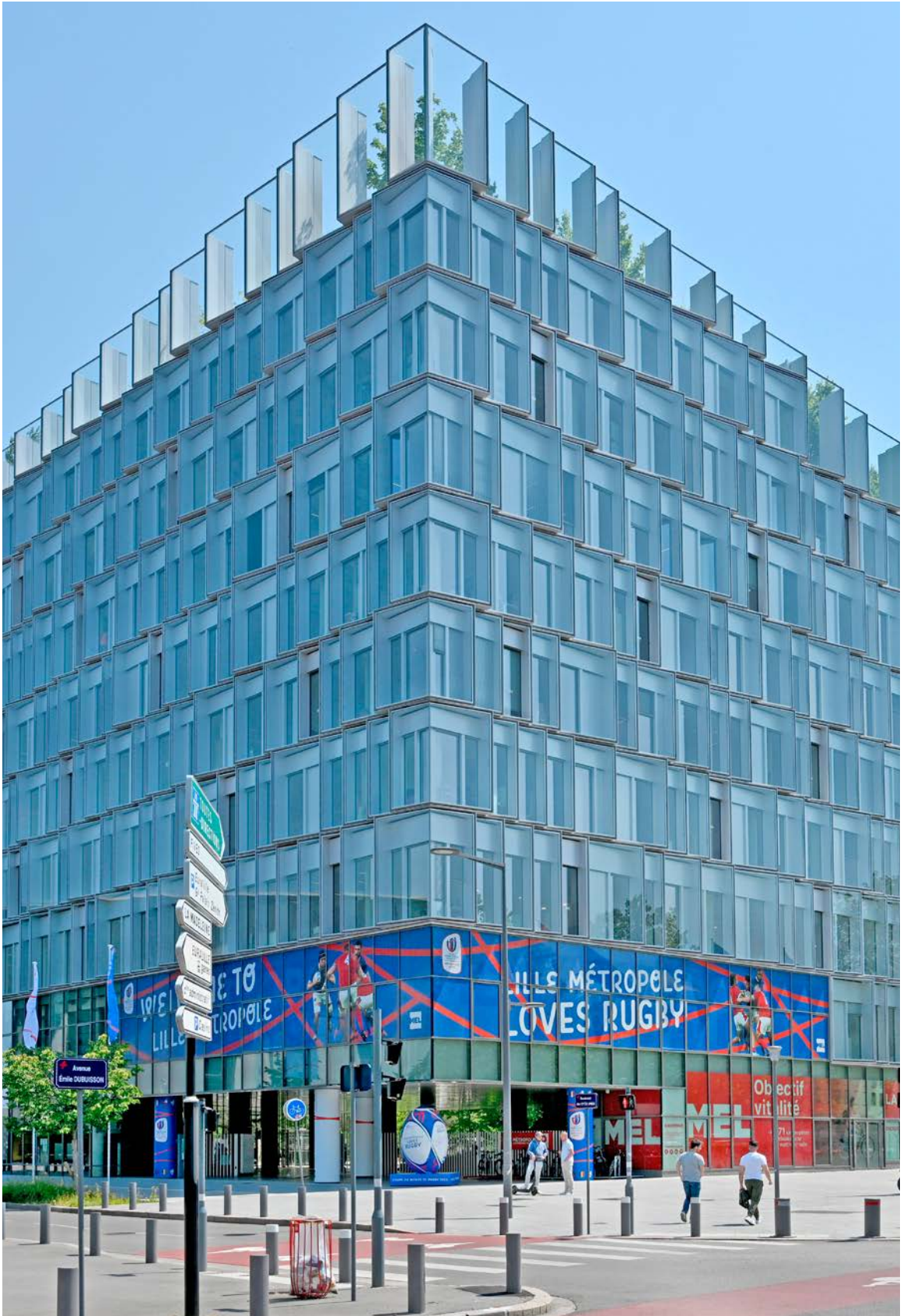
Sommaire

P. 11	#1 2022, une gouvernance institutionnelle stabilisée
P. 14	#2 Toujours aux côtés des citoyens et des communes Le pacte de gouvernance territoriale : le dialogue et l'efficacité La confirmation de la pertinence du déploiement de délégations territoriales L'actualisation du schéma de mutualisation pour la période 2022-2026 Une relation aux usagers toujours renforcée
P. 17	#3 L'aménagement du territoire Le NPNRU : une contractualisation ambitieuse et historique pour la métropole Les aménagements urbains : un rythme soutenu L'aménagement du territoire, c'est aussi le développement des espaces naturels La stratégie et l'action foncière : une activité soutenue Le PLU3 : un projet coconstruit
P. 23	#4 Le développement économique et l'emploi Fédérer pour transformer Une vision stratégique pour favoriser l'attractivité auprès des entreprises Un aménagement économique pour satisfaire la demande des entreprises Agir face aux enjeux mondiaux de transitions climatique, économique et sociale Des outils financiers de soutien à l'innovation consolidés et diversifiés La seconde édition d'un appel à projets « GPEC » dans les filières d'excellence L'« Objectif centralité » Une nouvelle feuille de route pour le développement de l'économie sociale et solidaire
P. 31	#5 Le logement et l'habitat L'amélioration de l'habitat privé : les conseils et les financements Le renouvellement urbain des quartiers

	d'habitat ancien
	Un marché locatif privé à réguler
	Le PLH – la construction et la rénovation des logements sociaux
	Le Fonds de solidarité Logement : pour une meilleure réponse aux besoins
	La Convention intercommunale d'attribution : pour la mixité et la cohésion sociale
	L'accueil et l'habitat des gens du voyage
P. 37	#6 La mobilité, les transports, les déplacements
	Le Plan de mobilité – Horizon 2035
	Le SDIT : les tracés et orientations arrêtés
	La gratuité des transports pour les moins de 18 ans
	La zone à faibles émissions : des nouvelles évolutions réglementaires
	L'Ecobonus : un projet lancé
	Le renforcement de l'offre V'Lille
	Les transports collectifs : 2022, l'année de la nette reprise
P. 43	#7 L'espace public, la voirie
	Une charte de l'espace public : les ambitions de la MEL et des communes
	La poursuite des travaux prévus au PPI Voirie, espaces publics et aménagements cyclables
P. 45	#8 L'énergie et la transition
	Le Haut Conseil métropolitain pour le climat (HCmC) :
	L'énergie : aider pour maîtriser les consommations et les dépenses
P. 51	#9 L'eau et l'assainissement
	La poursuite des projets d'aménagement des cours d'eau
	La distribution d'eau potable : vers une nouvelle attribution en 2023
	La modernisation des outils de traitement des eaux usées
P. 53	#10 Les déchets ménagers
	La gestion des déchets : de très nombreux changements
	Le retour sur la communication
	Un réseau Déchets des communes et une nouvelle communication

P. 59	#11 Une couverture numérique améliorée
P. 61	#12 La nature, l'agriculture et l'environnement Le label « EcoJardin » décerné aux 3 parcs Mosaïc, le jardin des cultures renforce son attractivité avec la création de 3 clairières Les 2 clairières potagères : « la clairière pédagogique » et « la clairière partagée » Aux prés du Hem, une nouvelle entrée depuis juin 2022 Investir pour les espaces naturels, pour la biodiversité et pour les visiteurs La MEL poursuit sa stratégie de boisement Un soutien aux exploitations agricoles face aux aléas climatiques 224 rendez-vous Nature et Culture et des visiteurs plus nombreux !
P. 67	#13 La jeunesse et la citoyenneté Vers une nouvelle Stratégie Jeunesse métropolitaine Le Fonds d'aide aux jeunes en métropole Le déploiement à plus grande échelle d'un Accord-Cadre de la participation citoyenne La prévention de la violence et de la délinquance : agir encore
P. 71	#14 Les crématoriums Des travaux et un projet pilote Les travaux réalisés
P. 73	#15 La culture et le tourisme Les Belles Sorties, version été L'Utopia : plus de 1 million de participants La C'ART : un passe musée pour tous Les Nuits des bibliothèques : bientôt 10 ans
P. 77	Le tourisme Une activité touristique face à de nouveaux enjeux La structuration de la destination Une offre qui se structure
P. 79	#16 Les sports La politique sportive Des événements de dimension métropolitaine et au-delà En route vers le Journal officiel 2024
P. 80	Le projet, l'exploitation, le pilotage d'équipements sportifs

	La patinoire, la piscine des Weppes : le retour des usagers ! Le Stadium : les travaux se poursuivent Les événements sportifs
P. 87	#17 Le secrétariat général et l'administration Un vaste champ d'action En soutien des grands projets et politiques publiques La contribution aux grands événements Le développement de la mutualisation au bénéfice des communes Les services à destination du territoire Le développement du territoire : le PLU3 Un esprit « solidaire en action » : Opération Ukraine L'innovation au service de la vie de l'établissement
P. 93	#18 Les finances L'investissement territorial intégré : bilan et perspectives La MEL poursuit son action de préparation à la certification des comptes L'animation du dispositif de contrôle analogue Le dispositif de contrôle analogue L'audit, l'évaluation et la performance
P. 97	#19 Les ressources humaines La Stratégie Handicap : adoption et actions Les enjeux Le déploiement de 4 axes Le renouvellement de la 4 ^e convention avec le FIPHFP Le recrutement d'apprentis La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
P.101	#20 L'innovation et les dialogues L'expérimentation (1) : vas-y Moll'eau L'expérimentation (2) : la question du genre dans l'espace public
P. 103	#21 La délégation permanente auprès des Institutions Européennes La MEL à l'heure de l'Europe



#1

2022, une gouvernance institutionnelle stabilisée

Depuis 2021, la gouvernance institutionnelle est caractérisée par une répartition des actes entre le conseil communautaire pour les décisions stratégiques, le bureau métropolitain chargé des délibérations opérationnelles et enfin chaque membre de l'exécutif pour la prise des décisions quotidiennes.

En 2022, le rôle du bureau a été renforcé en matière de décisions relatives aux subventions et aux marchés publics. Il s'agit de garantir à la fois une prise de décision efficiente au regard des enjeux métropolitains et le débat démocratique quant aux choix structurants des politiques.

Le rythme de tenue des séances reste soutenu (35 commissions thématiques pour 5 conseils, 10 bureaux, 25 instances de concertation).

En termes de volumétrie d'actes, les bureaux et conseils ont délibéré 1 062 délibérations.

Par ailleurs, les membres de l'exécutif, ou en relais les responsables de service, ont pris 10 217 actes dont 1 510 arrêtés d'autorisation de louer ou de diviser ou encore 991 décisions directes par délégation du conseil.

Depuis le début du mandat 2020-2026, les services métropolitains proposent diverses formations/ateliers aux élus afin de les accompagner dans leurs fonctions électives.

Cet accompagnement s'est poursuivi en 2022 avec les sujets suivants : Fonds de solidarité Logement, attributions de logements sociaux, habitat adapté dans ma commune, fonds de concours, gestion des cimetières, déontologie, nouvelles règles de publicité des actes, tourisme, schéma directeur métropolitain de vidéoprotection urbaine, enjeux de la qualité de l'air, cadastre solaire, mobilité électrique, sobriété énergétique, accessibilité et handicap, plan local d'urbanisme.

Ces formations ont ainsi accueilli 219 participants concourant à l'acculturation aux politiques publiques portées par la Métropole européenne de Lille.

Chiffres clés

585 délibérations bureau exécutoires pour 10 séances de bureau.

477 délibérations conseil exécutoires pour 5 séances de conseil.

991 décisions directes.

470 arrêtés généraux.

6 325 arrêtés du personnel.

1 510 arrêtés de louer ou de diviser.

Les formations externes des élus

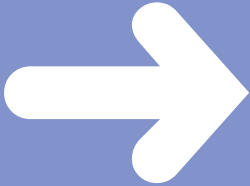
Les formations externes des élus entrent dans le cadre de la délibération n° 20 C 0152 du 16 octobre 2020 relative au mandat 2020-2026. Les dépenses relatives aux formations suivies par les élus auprès d'organismes agréés ont représenté un total de 21 670 € en 2022 sur une enveloppe annuelle disponible de 150 000 €.

La prévention des conflits d'intérêts

L'entrée en vigueur de la loi 3DS le 21 février 2022 a clarifié les règles de prévention des conflits d'intérêts pour les élus qui appartiennent à la fois à l'organe décisionnel d'une collectivité territoriale et à l'organe décisionnel d'une personne morale publique ou privée.

Précurseur dans la prévention des conflits d'intérêts (mise en place d'un référent déontologue avant l'obligation légale), la MEL s'est adaptée à la nouvelle législation et vérifie sur le fond chaque délibération portée par un élu.

Dans le cas où un membre de l'exécutif porteur d'une délibération se trouve en situation de conflit d'intérêts, il y a un déport vers un autre élu ainsi que la mise en place d'arrêtés de déport pour les situations de conflits récurrentes.



En bref

Aux différents bureaux (585 délibérations pour 10 séances) peuvent être signalées :

- 102 délibérations portant sur les fonds de concours aux communes pour la transition énergétique, le sport et les piscines en particulier, la culture et le patrimoine architectural, la vidéoprotection, le commerce de proximité, le soutien aux projets agricoles et aux projets d'écoles. Cela représente un soutien financier de la MEL de plus de 12 M€ aux communes sur 2022.

Concernant les séances de conseil (477 délibérations pour 5 séances), peuvent être mis en exergue les dossiers suivants :

- Adoption de la feuille de route de l'ESS 2022-2026 ;
- Contrat de relance du logement 2022 sur le territoire de la MEL – Signature du contrat avec l'État ;
- Création de la Bibliothèque numérique métropolitaine (BNM) pour accompagner les communes volontaires dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque ;
- Adoption du plan actualisé de prévention du bruit dans l'environnement ;
- Offre de services à l'amélioration durable de l'habitat, AMELIO ;
- Grands événements – Accueil du départ de la 5^e étape du Tour de France, le 6 juillet 2022 ;
- Contrat de partenariat entre le département du Nord et la Métropole européenne de Lille ;
- Contrat de plan État-région (CPER) pour la période 2021-2027 – Engagements de la Métropole européenne de Lille et signature du CPER ;
- Révision du Plan de déplacements urbains devenu « Plan de mobilité » – Bilan de la concertation volontaire – Arrêt du projet de Plan Mobilité 2035 ;
- Adoption des tracés des 4 futures lignes de bus à haut niveau de service et de tramway inscrites dans le Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) ;
- Programme local de l'habitat 2022-2028 de la Métropole européenne de Lille – Arrêt du projet ;
- Adoption de la Charte des espaces publics de la Métropole européenne de Lille ;
- Plan Piscines 2.

#2

Toujours aux côtés des citoyens et des communes

LE PACTE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE : LE DIALOGUE ET L'EFFICACITÉ

Le pacte de gouvernance territoriale adopté le 28 juin 2021 définit les conditions et les moyens d'une gouvernance territoriale partagée, efficace, transparente et mettant les communes au centre de l'action métropolitaine.

L'année 2022 a permis au pacte de gouvernance de donner tous ses effets.

Les contrats de projets, adoptés le 17 décembre 2021 et permettant à la fois de reconnaître les spécificités des 8 territoires de proximité et d'assurer une cohérence des politiques métropolitaines, ont servi de guide pour le déploiement des politiques publiques métropolitaines et des projets partagés entre la MEL et les communes.

Le dialogue avec les maires s'est également traduit par 5 conférences métropolitaines des maires en amont de chaque conseil métropolitain et 4 séries de conférences territoriales des maires sur chacun des territoires de gouvernance territoriale de la MEL, permettant notamment un temps de partage sur les sujets suivants : la planification urbaine avec l'élaboration du PLU3, la stratégie économique métropolitaine, la sobriété énergétique ou encore le Plan de mobilité.

LA CONFIRMATION DE LA PERTINENCE DU DÉPLOIEMENT DE DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

En 2019 a été lancée l'expérimentation d'une délégation territoriale dans le territoire armentiérois. L'évaluation menée en 2022 a confirmé sa pertinence et acté le déploiement par étapes de 8 délégations territoriales de proximité, animées par les coordinateurs territoriaux appelés à devenir délégués territoriaux.

L'ACTUALISATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Après une large concertation mobilisant les maires et leurs directeurs généraux des services, une actualisation du schéma de mutualisation et de coopération entre la MEL et les communes a été adoptée le 16 décembre 2022 par le conseil métropolitain.

L'année 2022 a vu la reconduction et l'élargissement à de nouvelles communes du dispositif de lutte contre l'habitat précaire, la prolongation de l'expérimentation des managers de centre-ville et la mise en place d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) permettant le dépôt dématérialisé des dossiers d'urbanisme. Enfin a été ouverte une nouvelle vague d'adhésion au Conseil en énergie partagé pour les communes de moins de 15 000 habitants.

Un dialogue renforcé avec les territoires voisins avec la coorganisation des assises de l'économie de la mer avec la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

Dans le cadre de leur accord de partenariat, la MEL et la CUD ont coaccueilli la dix-septième édition de cet événement, principal rendez-vous de la communauté maritime française. Les assises de 2022 ont été parmi les plus suivies avec plus de 1 200 participants.

UNE RELATION AUX USAGERS TOUJOURS RENFORCÉE

Les équipes de la relation usagers sont à l'écoute des citoyens pour les informer et les orienter au mieux dans leurs démarches. L'accueil physique et téléphonique des usagers et partenaires se stabilise en 2022 (64 203 personnes).

La MEL a continué de moderniser la relation avec ses usagers à travers le numérique. Le nombre de visiteurs sur la plateforme métropolitaine de démarches en ligne continue de progresser, la MEL offrant de plus en plus de services par ce biais.

Enfin, pour les métropolitains des territoires ruraux concernés par le « dernier kilomètre des politiques publiques », un partenariat avec le département pour le service itinérant du « camion bleu du pays lillois » a été acté pour faciliter leurs démarches.

Chiffre clé

302 972 visiteurs sur la plateforme numérique métropolitaine de démarches en ligne (+92 %)



#3

L'aménagement du territoire

LE NPNRU : UNE CONTRACTUALISATION AMBITIEUSE ET HISTORIQUE POUR LA MÉTROPOLÉ

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la MEL vise la redynamisation économique et sociale des territoires les plus fragiles et le rééquilibrage de l'ensemble du territoire en matière de peuplement. Pour y parvenir, il entend agir pour davantage de mixité sociale, un meilleur cadre de vie, l'accompagnement des familles dans le cadre de leur relogement, l'attractivité de l'offre éducative, ou encore la formation et l'insertion des habitants.

L'ensemble des projets est aujourd'hui dans une phase opérationnelle. L'année 2022 a vu l'attribution de 2 nouvelles concessions par la MEL : Tourcoing Bourgogne et Nouveau Mons. La dernière concession sera contractualisée pour Roubaix Alma en 2023.

Enfin, la Métropole européenne de Lille et les villes de Lille et de Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire » et « ANRU+ innover dans les quartiers » lancé par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). La MEL est également lauréate de l'appel à projets « Quartiers fertiles » porté par l'ANRU et a mis en œuvre les appels à projets permettant la désignation des porteurs de projet.

La MEL et la ville de Tourcoing ont candidaté également dans le cadre du dispositif « Quartiers résilients » porté également par l'ANRU (décision attendue pour mi-2023).

En ce qui concerne l'animation du contrat de ville et la programmation annuelle 2022, les priorités ont été données aux projets relevant du développement économique et de l'emploi s'inscrivant dans la cadre

du PACTE, notamment ceux en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée ; à ceux qui favorisent la réussite éducative, notamment le mentorat ; ou encore à ceux qui sont menés dans le domaine de la santé mentale.

La MEL a organisé une trentaine de comités d'instruction permettant de consolider une programmation annuelle mobilisant 9,3 M€ de crédits de l'État (BOP 147) pour 587 projets portés dans les 26 QPV de la MEL. La MEL s'est engagée à hauteur de 1,2 M€ sur certaines de ses compétences (développement économique et emploi, habitat, jeunesse, culture, sport, agriculture urbaine et politique de la ville) permettant de financer 77 projets expérimentaux ou intercommunaux.

L'évaluation partenariale du contrat de ville est en cours autour de 3 axes : une analyse et une évaluation de la gouvernance globale du contrat de ville ; une évaluation ciblée sur le parcours éducatif, d'insertion et d'accès à l'emploi d'un-e jeune de 2 à 29 ans en QPV, dans le cadre spécifique du contrat de ville ; une évaluation du NPRU prévue sur 10 ans.

L'animation partenariale est à l'œuvre.

La MEL a animé 11 réseaux politiques de la ville réunissant les partenaires du contrat de ville (État, région, département, CAF, ville, etc.).

L'ADULM a organisé 7 ateliers « quartiers vécus » sur le dernier trimestre 2022 qui ont permis de faire ressortir des thématiques de travail (vivre-ensemble, accès aux droits, accès à l'emploi, pouvoir d'agir, éducation, santé, etc.). Ces sujets ont été abordés lors d'ateliers citoyens au premier trimestre 2023.

Des points bilatéraux ont été organisés avec les directions/services de la MEL engagés dans le contrat de ville (économie, DRUCJ, ABA, etc.) ainsi que des points fixes mensuels avec l'État, la région, le département et la CAF.

Sur chaque site NPRU, l'opérationnalité est engagée avec la poursuite des relogements, la réalisation de démolitions ou de réhabilitations du parc de logements sociaux et la poursuite des études d'aménagement d'espaces publics.

À Lille, le plan guide du secteur « Lille Sud » a été actualisé, les études de maîtrise d'œuvre ont démarré et la concertation avec les habitants s'est poursuivie. Le projet de pépinière (MEL fertile) a été stabilisé. La mise en œuvre de la ZAC Concorde s'est poursuivie en intégrant une stratégie bas carbone et à santé positive. Les études d'avant-projet se sont poursuivies et des travaux d'aménagement de la frange sud ont été réalisés, permettant l'ouverture de la ferme urbaine et la mise à disposition des jardins familiaux. La stratégie d'intervention globale sur les quartiers anciens lillois a été approfondie (plan stratégique de relogement, référentiel pour des quartiers bas carbone et à santé positive, contractualisation avec l'ANAH [OPAH-RU] et dans le cadre de France 2030 sur le secteur Léna-Mexico, etc.). Parmi les travaux réalisés : démolition de logements anciens dégradés sur le secteur Jules-Guesde, implantation de nouvelles activités et premiers aménagements de transition sur la place Jacques-Février. Sur le secteur

Le NPNRU en chiffres

3 843 logements locatifs sociaux et logements-foyers démolis.

956 interventions sur l'habitat privé (ancien dégradé ou copropriétés), dont **261** logements privés démolis à reconstituer en logement social.

Soit **4 138** logements locatifs sociaux à reconstituer.

3 200 logements privés construits.

2 955 logements résidentialisés.

2 189 logements réhabilités.

32 équipements publics créés ou rénovés.

Des aménagements et des espaces publics réalisés.

Des pôles de commerces et de services, des programmes économiques d'ampleur.

5 300 ménages à reloger.

des Aviateurs, aux Bois Blancs, l'actualisation du plan guide s'est appuyée sur les conclusions d'ateliers de concertation. Les études d'avant-projet ont démarré et une modification de l'OAP du PLU a été approuvée. Des travaux préalables à l'installation d'une conserverie artisanale ont été réalisés.

À Roubaix, l'année 2022 a principalement permis de stabiliser les procédures d'aménagement, de consolider les programmations urbaines, de valider le plan de communication du projet et de structurer le dispositif

d'accompagnement pour l'habitat privé suite à l'attribution de la concession multisite fin 2021. Marqueur du territoire roubaisien, la démarche partenariale en matière d'économie circulaire s'est consolidée. Pour le quartier de l'Alma, une mission d'urbanisme en chef assure la cohérence du projet. Une étude d'impact a été conduite et la procédure de consultation pour une concession d'aménagement s'est poursuivie en vue d'une attribution en 2023. Aux Trois Ponts et à l'Épeule, les études de maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires se sont poursuivies. De nouveaux programmes ont été intégrés comme des démolitions partielles complémentaires à l'Épeule (Trois Arbres) pour amplifier l'action engagée.

À Tourcoing, pour le quartier de la Bourgogne, l'année 2022 a été principalement marquée par l'attribution de la concession d'aménagement des espaces publics et la poursuite du relogement des ménages (11 résidences concernées). Des premiers travaux ont démarré, portés par la ville ou les bailleurs (halle commerciale, réhabilitations de logements sociaux). Dans le cadre de la convention avec l'EPF, les travaux préalables sur le site Lepoutre se sont poursuivis avec la mise en sécurisation du site.

À Mons, la concession d'aménagement des espaces publics a été attribuée en fin d'année. L'année 2022 a principalement été marquée par la consolidation des études d'avant-projet sur le périmètre de la concession et la réalisation en régie d'études complémentaires connexes (arrières de l'Europe et secteur Adenauer). Une convention de gestion de site a été signée en mai 2022 entre les partenaires permettant d'établir un plan d'action de bonne gestion du quartier pendant la phase travaux.

À Loos, la consolidation du plan guide et les études d'avant-projet ont été engagées suite à l'attribution de la concession.

À Wattignies, l'année 2022 a été principalement marquée par la réalisation de l'étude d'impact et le dépôt du permis d'aménager. La maison du projet a été ouverte à l'automne. À Hem, sur le secteur de

la Lionderie, des démolitions de logements ont été réalisées. Sur le secteur Trois Baudets – Bournazel –, la première phase des aménagements d'espaces publics s'est achevée. Sur le secteur Lafontaine, la MEL a livré en cours d'année le parvis de l'école Jules-Ferry inaugurée le 5 septembre 2022.

Enfin, à Wattrelos, une convention de gestion de site a été signée entre les partenaires. Les études d'avant-projet ont été achevées et le permis d'aménager a été déposé. Les travaux sur les espaces publics doivent s'engager en 2023.

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS : UN RYTHME SOUTENU

La MEL s'est attachée à poursuivre la dynamique engagée, notamment sur les grands secteurs comme :

- Euralille, élargi depuis les études préopérationnelles de 2021 à une réflexion d'ensemble sur le secteur d'Euralille à la Deûle, et le lancement de la démarche Grand Euralille ;
- les « Bords de Deûle », avec l'établissement des principes d'aménagement du plan directeur sur les communes de Marquette, La Madeleine, Saint-André ;
- l'union et la livraison du parc à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos ;
- le boulevard de Tournai à Lille, Lezennes, Ronchin et Villeneuve-d'Ascq ;
- et la mise en œuvre du premier secteur opérationnel de Porte métropolitaine, l'engagement d'études préopérationnelles sur les secteurs du CHR et encore Lorraine-Moselle à Lille.

Depuis la construction d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) avec l'État, la région et la ville de Roubaix engagée en 2020, la MEL accompagne l'installation de grands équipements publics d'État, comme le nouveau palais de justice par le prolongement de la rue des Bateliers ou la cité administrative, la porte des Postes, par la requalification de ses abords et le portage d'une étude de maîtrise d'œuvre

sur l'ensemble du secteur de la porte d'Arras à la porte des Postes.

La MEL accompagne également l'État sur la définition des conditions de reconversion à venir sur l'ancienne cité administrative, ainsi que d'autres cessions comme le site Servet à Lille, Metropolitan Square, Lambersart Bourg, etc.

Les concessions portées par la MEL ont connu une activité importante. À Wattrelos, l'opération de l'Hippodrome a permis la commercialisation de plusieurs lots. À Lille, la MEL a réactualisé avec son concessionnaire le schéma directeur des Rives de la Haute-Deûle, désigné une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'opération Fives Cail et qui s'est traduit pour un avenant permettant d'actualiser et de poursuivre la mise en œuvre de la phase 2 ; les derniers lots ont été commercialisés porte de Valenciennes, etc.

En régie, la MEL poursuit les travaux du centre-ville de Villeneuve-d'Ascq (Grand Angle), du secteur des Franges industrielles à Armentières et à Houplines ou du quartier Clémenceau à Loos, ainsi que sur le projet du centre-ville de Wavrin, projet Totem Gardienne de l'eau.

Un certain nombre de nouveaux projets ont été engagés et les concertations ont été menées avec une traduction réglementaire dans le cadre du PLU, l'année 2023 devant permettre le passage en mode opérationnel notamment avec le lancement de plusieurs concessions comme le secteur Bonte à Lambersart, le site Danton à Loos, et la friche du Château à Bousbecque.

L'aménagement participe fortement aussi à la dynamique mise en place par l'appel à projets « Habitat innovant » lancé par la direction de l'habitat.

De nouvelles études vont également être engagées notamment en accompagnement du développement du Schéma directeur intercommunal de transport (SDIT) à Tourcoing, Hem centre-bourg, ou encore du site Soprolin à Wambrechies, etc.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, C'EST AUSSI LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS

L'année a été marquée par de nombreux chantiers.

Après la restauration des ponts de la Marne et de Béthune ainsi que le démarrage des travaux du pont Gambetta à Tourcoing, le chantier de la voie verte du Ferrain a débuté sur le tronçon Tourcoing/Mouvoux pour une ouverture au public au printemps 2023. La voie verte des captages entre Seclin et Houplin-Ancoisne est également entrée en phase chantier. Enfin, les études de conception ont été menées sur la finalisation de l'Eurovélo 5 pour un début de travaux mi-2023.

Concernant les espaces naturels, le chantier de la friche Meillassoux à Hem/Villeneuve-d'Ascq a débuté ainsi que celui du parc du Mont du Ferrain (Halluin, Roncq, Neuville-en-Ferrain) et celui du site de l'archipel de Don. Le projet des Portes des Belles Terres se concrétise avec une première étude de conception sur le secteur Bois de Verlinghem, base de loisirs de Lompret/Pérenchies/Verlinghem. Enfin, la conception du parc de la Tortue à Don/Sainghin-en-Weppes a débuté.

L'aménagement des cours d'eau n'est pas en reste : le chantier de restauration de la branche de Croix a démarré et celui de la gare d'eau de Lille/Lomme s'est poursuivi. Les études de conception du bras de la Basse-Deûle (Lille/La Madeline/Saint-André) ont été finalisées avec un démarrage de chantier prévu mi-2023. Enfin, l'étude de programmation sur le canal de Seclin a commencé en fin d'année.

À noter

Dans un souci constant de mieux connaître son territoire et les secteurs concernés par les aménagements urbains, la MEL a mobilisé des solutions innovantes pour accompagner ses opérations (prises de vues par drone, modélisation 3D, etc.).

LA STRATÉGIE ET L'ACTION FONCIÈRE : UNE ACTIVITÉ SOUTENUE

La loi Climat et résilience n° 2021-1104 qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 a confirmé la politique de renouvellement urbain engagée sur le territoire de la MEL de longue date. La nécessité de mobiliser de manière accrue le foncier du renouvellement urbain a conduit au développement de nouvelles compétences – notamment celle de prospecteurs fonciers – et à la production de documents de cadrage permettant de mieux appréhender, à l'échelle du territoire, les différents marchés. C'est le cas, par exemple, d'une étude sur les marchés fonciers agricoles à partir des notifications de vente non bâties sur la période 2015-2020 faites auprès de la SAFER. Ces travaux sont venus renforcer les connaissances déjà disponibles portant sur les grandes catégories de propriétaires fonciers et l'analyse des données de conjoncture des différents marchés immobiliers.

Le partenariat avec l'établissement public foncier a été marqué en 2022 par la signature d'une nouvelle convention opérationnelle EPF/ville (enveloppe financière d'intervention de 10,4 M€), d'un renouvellement de convention opérationnelle EPF/MEL (enveloppe financière d'intervention de 10 M€) et de 14 prolongations de convention opérationnelle EPF/MEL pour finaliser l'intervention EPF, notamment sur 4 des 5 secteurs du Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), comme le site EDF/Transpole à Lille ou encore le site de l'Octroi à Houplines.

L'activité en matière d'action foncière a été soutenue avec 18 400 déclarations d'intention d'aliéner déposées. En moyenne, 10 % des DIA ont été instruites pour un taux d'acquisition de 3,5 % (soit par la MEL, soit par délégation aux communes ou aux bailleurs). Par ailleurs, environ 25 ha ont été acquis pour l'exercice des compétences de l'établissement et 16 ha cédés. Le SDIT et le projet Gardiennes de l'eau ont mobilisé l'ingénierie foncière dans sa globalité :

prospection, diagnostic et analyse des contraintes, ce qui a permis de modéliser des méthodologies et d'éprouver les bases de données disponibles.

Dans un contexte où le foncier se fait rare, sa mobilisation requiert de nouveaux savoir-faire et une anticipation de plus en plus grande (des sites plus petits, une intervention accrue sur les flux, la prise de conscience des fonctions et services rendus par le sol et sa protection). La MEL a investi ce champ pour accompagner ces transformations et poursuivre sa politique de sobriété foncière.

LE PLU3 : UN PROJET COCONSTRUIT

L'année 2022 a représenté un temps important pour l'élaboration du projet de Plan local d'urbanisme (PLU3), dont la révision a été initiée en décembre 2020.

Élaboré avec les communes, les personnes publiques associées et autres partenaires et les citoyens, le projet de PLU a fait l'objet de près de 465 réunions ou ateliers avec les maires, mais aussi de 12 temps d'échanges avec les citoyens et d'une vingtaine de réunions avec les partenaires. Enfin, les 95 conseils municipaux se sont prononcés sur une première version du projet à l'automne 2022.

L'ensemble de ces échanges a permis de construire un projet commun et partagé pour une métropole solidaire, attractive et protectrice, où les grands projets du mandat (SDIT, Gardiennes de l'eau, etc.) se conjuguent avec la prise en compte des besoins des habitants et des grands enjeux économiques ou environnementaux.



#4

Le développement économique et l'emploi

FÉDÉRER POUR TRANSFORMER

La MEL est l'autorité organisatrice du développement économique métropolitain. Elle fédère les acteurs et les énergies autour du Projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET).

La MEL s'inscrit donc en pivot de la transformation durable du territoire et de ses acteurs économiques.

Cette action fédératrice et transformatrice est structurée autour de plusieurs objectifs transversaux :

- jouer un rôle d'animation de la gouvernance de l'économie sur ton territoire en lien avec les autres acteurs du développement économique et les communes ;
- mettre en œuvre une stratégie d'attractivité visant à affirmer la Métropole européenne de Lille comme une métropole d'envergure dans l'Europe du Nord-Ouest ;
- favoriser un développement plus équilibré et solidaire de l'économie et de l'emploi s'attachant à renforcer les dynamiques économiques des territoires fragiles ;
- offrir une plus grande visibilité et lisibilité de l'action de la métropole en matière de développement économique et de services aux entreprises.

UNE VISION STRATÉGIQUE POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES

La **Stratégie d'accueil des entreprises (SAE)** constitue le socle stratégique pour renouveler la vision du foncier et de l'aménagement économique métropolitain. Elle a permis d'exprimer des axes directeurs et de justifier les besoins économiques du territoire dans le cadre de la contribution au PLU3.

Globalement, la compétence programmation économique s'est renforcée avec le lancement de plusieurs études par le biais de l'accord-cadre Intelligence économique (maison de Modes, site Tilleul et gare de Tourcoing, Lever-Gare et Frémaux à Haubourdin, etc.), mais aussi des préconisations reprises dans plusieurs opérations d'aménagement et de programmation (OAP) et projets (Briqueterie Lambersart, site Holden Croix, etc.). Une étude de stratégie immobilière a également été menée au premier semestre 2022 sur l'ensemble des immobiliers économiques MEL. Celle-ci a permis d'établir

un bilan et des orientations stratégiques partagées au niveau de l'établissement qui favoriseront une meilleure connaissance, gestion et valorisation de l'immobilier économique.

Afin de valoriser son patrimoine bâti, la MEL s'est appuyée sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinée à lui apporter les outils techniques et juridiques qui lui permettront de mener des opérations d'urbanisme transitoire à vocation économique. L'enjeu consiste ici à développer pendant une période limitée, dans un bâtiment en attente d'un nouveau projet, des activités génératrices d'emplois qui contribueront également à l'animation du quartier. Trois sites ont été étudiés dans le cadre de cette AMO et l'outillage créé par celle-ci constituera un socle pour conduire dans les années à venir des opérations d'urbanisme transitoire.

Enfin, la démarche Sites industriels clés en main a été lancée. Son périmètre de définition autorisera la réalisation d'études techniques sur plusieurs sites.

UN AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE POUR SATISFAIRE LA DEMANDE DES ENTREPRISES

Proposer des réponses aux entreprises dans leur recherche de solutions immobilières pour leur développement requiert un travail de production de foncier économique en amont qui passe par une phase de conception préalable.

Dans ce cadre, l'étude urbaine et stratégique sur le secteur CHU-Eurasanté a démarré en septembre 2022, en collaboration étroite avec le centre hospitalier régional universitaire (CHU), la ville de Lille et celle de Loos. L'objectif de cette étude porte sur le devenir d'un vaste périmètre couvrant entre autres le CHU et Eurasanté, l'organisation des interventions et projets des différents acteurs dans le but de partager une vision sur le développement de ce secteur stratégique, à la croisée d'enjeux portant sur le cadre de vie,

la mobilité et la programmation. Par ailleurs, une étude sur le potentiel de la filière santé ainsi qu'une étude de programmation sur le parc Eurasanté ont été lancées de manière complémentaire. Le site d'excellence Euralimentaire a vu la fin de la concertation préalable la concernant en mars 2022 puis l'approbation de son bilan. À la suite de cette concertation, l'OAP-projet urbain a été rédigée – en concertation avec les communes concernées – puis arrêtée lors du conseil métropolitain de février 2023 dans le cadre de la révision du PLU. Cette OAP permettra de tracer la feuille de route des étapes prochaines, en s'appuyant sur une stratégie foncière actualisée. Parallèlement, la MEL accompagne la SEM Euralimentaire dans l'élaboration du plan d'aménagement du site du Marché de Gros qui a fêté ses 50 ans en octobre 2022.

L'année 2022 a également enregistré la poursuite de plusieurs projets majeurs. Sur le parc d'activités Illies-Salomé, l'année a été marquée par la vente du lot A au profit du promoteur PRD en janvier 2022. Les travaux de construction du bâtiment logistique de 100 000 m² ont débuté en avril, avec une livraison attendue en juin 2023. Enfin, il faut noter la commercialisation par PRD de 60 000 m² auprès de Jung Logistique ainsi que le démarrage du recrutement et des activités correspondantes fin 2022. Concernant la Borne de l'Espoir à Lezennes/Villeneuve-d'Ascq, une partie du programme de travaux de voirie a été réalisée entre février et novembre 2022 (élargissement de la rue du Virage, raccordement du site au réseau d'assainissement, équipement en signalisation tricolore du giratoire Chanzy, etc.). L'étude de circulation en lien avec l'aménagement du carrefour de la rue du Val et du boulevard de Tournai a également débuté. Pour terminer, le promoteur Aventim a procédé à la commercialisation du bâtiment « LE HOPE » qui accueillera la direction régionale d'Enedis et le siège social de Vilogia début 2024. Sur le parc Eurasanté, on peut souligner les permis de construire pour le

lot B2 accordés à Twin Promotion (construction d'un appart'hotel complété d'un parking) et au GIE Eurasanté (construction du Hub Eurasanté et d'une usine-école en lien avec les industries de la santé et du bien-être). Enfin pour le projet Blanchemaille, les travaux d'individualisation des 3 bâtiments du site (Fontenoy, Pollet, Moreau) sont terminés. La phase 1 de réhabilitation de Pollet a débuté avec la dépose, le curage et le désamiantage du lieu.

L'année a également été marquée par la validation de la nouvelle Stratégie Management durable des parcs d'activités pour 2023-2026 articulée autour de 4 enjeux : attractivité, cadre de vie, mobilité, durabilité. À noter par ailleurs le déploiement d'une nouvelle signalétique sur 21 parcs.

AGIR FACE AUX ENJEUX MONDIAUX DE TRANSITIONS CLIMATIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La coopération internationale

Dans le cadre du Projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET) et du Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET), la MEL mène des actions de coopération internationale sur 2 politiques structurantes que sont l'eau et les déchets.

Deux projets sont actuellement en cours.

Un projet d'appui de gestion durable des déchets au Sénégal, en partenariat avec la ville de Saint-Louis et l'Agence française de développement (AFD). Ce projet entré en phase opérationnelle depuis novembre 2020 avec, notamment, l'exécution de plusieurs marchés publics de travaux et d'acquisition de matériel, a permis la réhabilitation des services de nettoyage et d'assainissement de la ville de Saint-Louis et la mise en place d'une formation dédiée des agents sénégalais. Ce dossier sera finalisé en octobre 2023. La mise en œuvre d'un Fonds Eau international avec le lancement du deuxième appel à projets par la MEL après

celui de 2021. Ce Fonds Eau international constitue la déclinaison opérationnelle de la loi Oudin Santini « permettant aux établissements publics de coopération intercommunale d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération et de solidarité internationale dans ces mêmes domaines ».

La MEL a, par ailleurs, participé au Forum mondial de l'eau à Dakar, en mars 2022. À travers cet événement international incontournable pour les collectivités œuvrant sur la thématique « Eau », la MEL a ainsi pu valoriser son « Fonds Eau international » ainsi que son modèle territorial de gestion de la ressource en eau « les Gardiennes de l'eau ».

La mise en œuvre du plan d'action Économie circulaire

Conformément à sa stratégie adoptée en juin 2021, la MEL soutient le pilier de la transformation que représente l'économie circulaire. Elle agit en priorité dans les domaines des matériaux de construction, du textile, de l'alimentation/biomasse, de la distribution/logistique et des déchets ménagers. Concernant le BTP, la MEL joue particulièrement un rôle de structuration à l'échelle du territoire dans la mise en œuvre des grands chantiers du NPRU pour accélérer le réemploi et le recyclage, à l'exemple de chantiers engagés pour le bâtiment Pollet (Blanchemaille). En appui, la MEL soutient l'impulsion de 2 clubs d'entreprises initiés par des pôles de compétitivité pour lever les freins, donner à voir les bonnes pratiques ou les innovations et favoriser la mise en réseau des acteurs. Près de 70 entreprises et de réseaux d'acteurs du BTP y participent. Pour les autres filières, la MEL appuie l'action de ses sites d'excellence Euramaterials, Eurasanté, etc. La MEL organise également en biennale les trophées européens de la mode circulaire, concours ouvert au national, à la Belgique et aux Pays-Bas et qui accueille plus de 200 compétiteurs dont 11 lauréats en 2022.

Le lancement du projet de nouveau pôle d'excellence EuraClimat

Lancé en février 2021, le pôle d'excellence de lutte contre le dérèglement climatique Euraclimat a pour priorité la décarbonation de l'économie métropolitaine. Il place le partenariat avec le monde économique et l'innovation au cœur de son action, visant, d'une part, à favoriser l'émergence et l'accélération de solutions locales, innovantes et bénéfiques pour le climat et, d'autre part, à massifier le mouvement de décarbonation du tissu économique métropolitain, en s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire et les écosystèmes innovants associés. En 2022, la première session de son appel à manifestation d'intérêt « Innover pour l'excellence climatique » a permis la labellisation et la valorisation de 23 initiatives.

L'appel à manifestation d'intérêt « de la fourche à la fourchette »

La MEL a lancé sa première communauté de porteurs et de porteuses de projet, issus de la première édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Euralimentaire – Innovation de la fourche à la fourchette » (AMI EFF), le 19 mai 2022. Il s'inscrit dans les grandes tendances actuelles de l'alimentation durable et de la *foodtech*, avec pour objectif principal de permettre l'identification et l'animation des composantes métropolitaines de la chaîne de valeur de la dynamique Euralimentaire, allant de « la fourche à la fourchette », afin de favoriser le renforcement de leurs capacités d'innovation. Lors de cette première édition, 52 porteur-euse-s de projet ont eu l'opportunité de se retrouver lors de 12 événements MEL, cumulant ainsi 120 participants au total.

L'implantation du Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole

La cybersécurité représente un enjeu majeur pour le territoire et l'économie de la métropole. La MEL

possède en effet des atouts pour devenir une place forte de la cybersécurité en Europe, grâce à son écosystème dense.

En mai 2022, à l'initiative conjointe de la région, de la MEL et de la ville de Lille, le Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole, porté par Euratechnologies, s'est vu attribuer le tout premier label de Campus Cyber territorial. Celui-ci a pour vocation d'animer la filière et de sécuriser le territoire. La MEL participe financièrement au Campus Cyber, à hauteur de 3,5 M€, pour le financement des investissements relatifs aux aménagements et aux équipements.

DES OUTILS FINANCIERS DE SOUTIEN À L'INNOVATION CONSOLIDÉS ET DIVERSIFIÉS

L'innovation figure au cœur de la stratégie de développement économique métropolitaine. Dans ce cadre, la MEL a conventionné avec la région Hauts-de-France et BPI France Financement, afin de participer au Fonds régional recherche innovation (F2RI) pour les années 2021 à 2025 avec une dotation de 1,2 M€. Cette décision permet de conférer un effet levier à l'intervention métropolitaine, au bénéfice des entreprises de la métropole. En 2022, ce sont 29 entreprises métropolitaines qui ont été aidées grâce à ce dispositif, contre 24 en 2021, pour un montant total sur ces 2 années s'élevant à 2,114 M€.

La MEL contribue également à 2 autres fonds d'amorçage dédiés aux entreprises innovantes :

- d'une part, pour un montant de 4 M€ sur 12 ans, le nouveau fonds FIRA Nord-Est 2, afin de soutenir le développement de jeunes entreprises innovantes métropolitaines à fort potentiel. C'est ainsi que 4 nouvelles entreprises ont été soutenues en 2022, soit un total de 5 depuis le début du fonds, dont 2 issues de la métropole ;

- d'autre part, pour une participation initiale portée, en 2022, à 4 M€ sur 5 ans, en soutenant CAPTECH SANTÉ – fonds sectoriel régional spécialisé, créé par Finorpa en partenariat avec le GIE Eurasanté et le Clubster. Dans ce cadre, 6 entreprises ont été soutenues via ce fonds depuis sa création fin 2021, dont 5 issues de la métropole. L'objectif est ici de renforcer l'éclosion des entreprises de haute technologie et de donner « un coup d'accélérateur » aux entreprises de la santé grâce à la mise en place d'un mentoring auprès des entreprises accompagnées, tout en créant un effet levier auprès des autres fonds régionaux.

LA SECONDE ÉDITION D'UN APPEL À PROJETS « GPEC » DANS LES FILIÈRES D'EXCELLENCE

La MEL a ajouté un Volet Emploi à sa stratégie de développement des filières d'excellence. Il s'agit de renforcer leur ancrage territorial en facilitant l'accès de leurs métiers aux personnes éloignées de l'emploi.

Pour y répondre, la MEL a lancé en 2022 la seconde édition d'un appel à projets « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) dans les filières alimentaire, numérique, cybersécurité, climat, textile et matériaux, santé. Cette seconde édition a permis de soutenir 6 projets de développement de l'emploi, chacun représentant un soutien de la MEL à hauteur de 50 000 €. Parmi les projets retenus, on peut citer la mise en place d'un nouveau parcours de formation d'agent d'entretien en établissement de soins (filière santé), l'accompagnement vers l'emploi et l'acquisition de nouvelles compétences pour les métiers de la confection (filière textile et matériaux) et de la mobilité douce (filière climat).

Chiffres clés

Aides économiques :

- avances remboursables : **17** entreprises actuellement bénéficiaires/**3** dossiers octroyés en 2022 pour un montant accordé de **305 000 €** ;
- subventions : **16** entreprises bénéficiaires actuellement sous convention/**870 000 €** de subventions pour **9** dossiers votées en 2022 ;
- **2** dossiers revus au cours de l'année : rééchelonnement de dette ou prolongation.

Occupation des ruches d'entreprises :

- 79 % d'occupation globale (+24 pts/2018) ;
- 87 entreprises accompagnées (hébergées) – 31 entrées/20 sorties (380 emplois) ;
- taux de satisfaction de 95 % ;
- certification AFNOR Service – activité des pépinières d'entreprises.

L'« OBJECTIF CENTRALITÉ »

En 2021, la MEL avait lancé « Objectif centralité », un nouveau cadre partenarial destiné à soutenir les communes dans leur volonté de redynamisation commerciale d'un centre-ville ou d'un centre-bourg. Ce cadre d'intervention autorise une mise en commun des dispositifs de la MEL et des organismes consulaires (CCI Grand Lille et CMA Hauts-de-France), tout en créant de nouveaux outils comme les managers de centre-ville. Dès son lancement, cette démarche a rencontré l'adhésion des communes ; en décembre 2022, 14 d'entre elles avaient déposé un dossier, 7 étaient en cours de rédaction.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

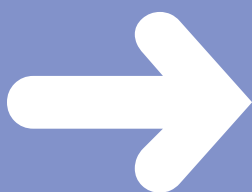
Le conseil métropolitain du 25 février 2022 a adopté une nouvelle feuille de route pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Son élaboration a associé l'ensemble des acteurs locaux de l'ESS, sous la forme d'ateliers et dans le cadre d'un comité métropolitain ESS dédié à l'élaboration de cette stratégie. Construite à l'horizon de la fin du mandat, celle-ci prend la mesure d'une adhésion croissante aux principes d'une économie sociale et solidaire parmi les nouveaux entrepreneurs et au sein du monde économique.

15 actions composent la nouvelle feuille de route autour de 2 idées-forces :

- conforter l'essaimage de l'ESS, en déployant sa diffusion sur l'ensemble des territoires et dans un spectre élargi de politiques publiques ;
- rendre plus lisible l'ESS dans la vie économique de la métropole, en valorisant les espaces qui lui sont dédiés, comme le Bazaar St-So, et en développant une communication grand public.

Il s'agira enfin de poursuivre la recherche d'innovation qui caractérise l'ESS, par exemple autour de l'enjeu des « communs », afin de faire connaître cette notion et d'expérimenter ses applications.



En bref

Le soutien à l'écosystème de recherche et de formation métropolitain

En 2022, 3 équipements de recherche majeurs ont été mis en service, notamment grâce au soutien de la MEL :

- le RMN 1 200, l'un des spectromètres les plus puissants au monde et l'équipement de pointe unique en France, basé au sein de l'Institut Chevreul, sur le site de Cité scientifique ;
- l'Institut ONCOLILLE, premier institut de recherche interdisciplinaire sur le cancer, implanté sur le campus hospitalo-universitaire de Lille ;
- la plateforme d'expérimentation et de haute technologie animale au sein de l'Institut Pasteur de Lille qui permet de répondre à une demande très diversifiée de la part d'unités de recherche, notamment dans le domaine des maladies infectieuses et du métabolisme.

Parallèlement, en 2022, la MEL s'est engagée à investir 18 M€ d'ici 2027, afin de soutenir les projets structurants des acteurs métropolitains de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du nouveau Contrat de plan État-région (CPER).

Elle a également renouvelé son soutien, en lien avec la région Hauts-de-France, à l'implantation de la plateforme régionale de transfert technologique du CEA Tech.

Le soutien à l'entrepreneuriat étudiant

La MEL poursuit son soutien à l'entrepreneuriat étudiant pour qu'ils testent leurs projets et acquièrent des compétences. Ce soutien est réalisé *via* le financement aux grands acteurs de l'entrepreneuriat étudiant mais aussi par la mise en place d'actions portées en propre par la MEL.

Deux premières en 2022 : la Journée des opportunités, le 28 février 2022 avec 220 étudiants participants et une vingtaine de partenaires, et la première édition des Pépites de la MEL avec l'accompagnement de 7 projets dans le lancement de leur campagne de financement participatif (expérience unique en France).

Les événements partenariaux et la communication

En matière de communication :

- 404 publications et 3 290 abonnés sur le compte LinkedIn Mel Eco ; des événements phare relayés et largement plébiscités (Sport Unlimitech, Trophées européens de la mode circulaire, SIMI).

Événements :

- participation au SIMI, salon national de l'immobilier professionnel à Paris, et au MIPIM, plus grand salon international de l'immobilier professionnel à Cannes avec :
- plus de 1 000 prospects accueillis sur le stand de la MEL,
- plus de 60 rendez-vous de prospection,
- des temps forts organisés pour présenter les grands projets de la métropole ;
- salons/événements :
- Soirée à la carte,
- Soirée des clubs d'entreprises,
- Entreprises et Territoire,
- Salon connect lille,
- Journée des opportunités,
- Pépites de la MEL.



#5

Le logement et l'habitat

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ : LES CONSEILS ET LES FINANCEMENTS

Avec son réseau d'opérateurs AMELIO, la MEL conseille et accompagne les propriétaires et les copropriétaires qui souhaitent rénover leur logement. En 2022, elle a finalisé l'évaluation partenariale du dispositif, conçu une nouvelle offre de services, conçu et attribué les nouveaux marchés pour un démarrage du service sans rupture de charge dès janvier 2023. La MEL finance également les travaux de rénovation, sur ses fonds propres et par délégation de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH). Elle instruit et distribue les aides de l'ANAH depuis 2021.

En 2022, la MEL a attribué 22,2 M€ de subventions ANAH, dont 20,7 M€ d'aides directes aux travaux de rénovation de logements privés, individuels ou collectifs.

1 806 logements en projet de réhabilitation (contre 1 266 en 2021), représentant 43,1 M€ HT de travaux, ont été soutenus en 2022. Ils se répartissent dans 81 communes de la métropole.

La Métropole européenne de Lille a également attribué 8 M€ de subventions sur ses fonds propres aidant les travaux de rénovation ou de sécurisation de 4 902 logements.

La MEL a réalisé 2 179 paiements, au titre des aides ANAH (968) et MEL (1 211).

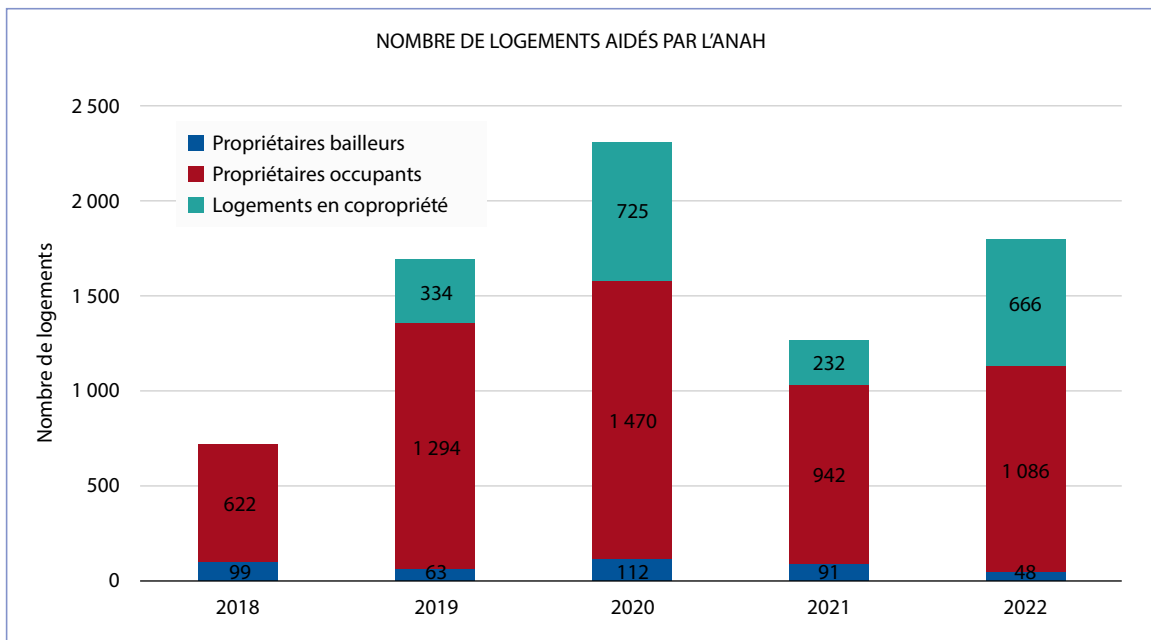
11 804 appels ont été reçus et instruits par la permanence des aides à l'habitat privé.

La direction Habitat assure également l'instruction et le paiement des Primes Air de la direction de la transition énergie et climat : 700 dossiers instruits et payés en 2022.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS D'HABITAT ANCIEN

La MEL mène plusieurs projets :

- des opérations de raccordement à l'assainissement et de requalification des sols de courées ;
- une opération de résorption de l'habitat insalubre sur des courées roubaisiennes ;
- une concession d'aménagement pour le renouvellement des quartiers anciens dégradés (PMRQAD) sur 5 secteurs et 6 villes (Armentières, Houplines, Lille, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos) ;



- une concession d'aménagement pour le recyclage des logements vacants dégradés lancée en 2021, visant la remise sur le marché des logements vacants par leurs propriétaires ou à défaut par la MEL.

En 2022, des études ont été menées sur les quartiers anciens de Roubaix et de Lille en complémentarité avec les projets urbains du NPRU, afin de préparer des opérations d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).

UN MARCHÉ LOCATIF PRIVÉ À RÉGULER

La MEL a mis en place le permis de louer et le permis de diviser par une expérimentation lancée en avril 2019 avec 22 communes, en gestion mutualisée. La MEL met en place la communication, les outils permettant le dépôt et le traitement dématérialisé des demandes afin de respecter les délais contraints par la loi face à la masse des demandes, forme et accompagne les instructeurs communaux,

signe et envoie les arrêtés. De leur côté, les communes instruisent les dossiers administratifs et articulent ce service avec leurs pouvoirs de police sur la décence et l'hygiène des logements.

La MEL a mené l'évaluation du dispositif après 3 années de fonctionnement, ce qui a permis d'aboutir aux délibérations de pérennisation du dispositif en 2022 qui concerne désormais 27 communes.

La MEL a mis en place un règlement sur le changement d'usage sur le territoire de la ville de Lille en 2019, afin notamment d'encadrer les locations touristiques saisonnières (AirBnB, Abritel, etc.).

En 2022, à l'initiative de La Madeleine, la MEL a invité les communes de la première couronne lilloise et celles le long des axes de métro et de tramway à participer à un groupe de travail pour étudier l'opportunité d'étendre ce type de réglementation.

LE PLH – LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

En 2022, la MEL a pris une délibération qui renouvelle le cadre d'aide au logement social et propose en appui aux différents axes stratégiques portés par le Programme local de l'habitat (PLH) après plusieurs mois de concertation avec les acteurs locaux du développement de l'habitat. C'est ainsi que le principe d'un bonus-malus sur le relogement des ménages du NPRU a été adopté, tout comme l'encadrement du prix des VEFA, mais aussi un référentiel qualité pour les constructions neuves ou encore un nouveau cadre d'aide qui encourage encore plus la performance énergétique, la récupération de l'eau ou les opérations d'acquisition-amélioration.

En 2022, la MEL a financé la production de 1 474 logements sociaux PLUS-PLAI, pour un montant de 14,3 M€.

Pour favoriser la mixité sociale, 77 % des logements sociaux ont été réalisés dans des quartiers à faible fragilité sociale et 53 % des projets se situent au sein des communes déficitaires en logement social au titre de la loi SRU.

La MEL a accompagné les projets de rénovation de 1 959 logements sociaux, en mobilisant les moyens de l'État et de la MEL, soit un montant de 9,7 M€ (4 M€ État et 5,7 M€ MEL). 59 % des logements avant réhabilitation sont fortement énergivores (classes E, F ou G). 63 % atteignent la classe énergétique C après réhabilitation et 33 % la classe B. En juin 2022, le projet de Programme local de l'habitat 3 de la MEL a été adopté et a fait ensuite l'objet d'avis délibérés de l'ensemble des communes avant avis de l'État dans une perspective d'approbation définitive en 2023.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT : POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS

La MEL aide les ménages les plus en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent grâce à :

- des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (aides à l'installation dans le logement, aides au maintien dans le logement [impayés de loyer, d'eau et d'énergie], garanties de loyer) ;
- une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement. Elle est délivrée par les associations, opérateurs du Fonds de solidarité Logement (FSL).

En 2022, la MEL a fait évoluer le règlement intérieur du FSL pour une meilleure réponse aux besoins des ménages métropolitains. Ainsi, la mobilisation temporaire du fonds de roulement a permis de proposer les évolutions suivantes :

- augmentation et harmonisation du plafond de ressources de 1,5 à 2 RSA ;
- aides à l'installation en subvention totale (suppression des prêts) ;
- prise en charge de 100 % de la dette d'énergie au lieu de 50 % ;
- suppression des plafonds annuels d'aide et de la limite à une aide par an sur les fluides ;
- meilleure prise en considération des accompagnements sociaux liés au logement menés par les opérateurs associatifs ;
- révision de la notion d'innovation pour permettre de répondre aux besoins d'accompagnement global (approche santé-logement).

Ces évolutions ont permis d'accorder 11 911 aides individuelles, soit 1 415 de plus qu'en 2021. 8 518 ménages ont ainsi pu être aidés et 3,7 M€ d'aides accordées, soit près de 700 000 € de plus qu'en 2021.

LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION : POUR LA MIXITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

La Convention intercommunale d'attribution, relevant de la loi Égalité et Citoyenneté, a été adoptée en juin 2022. Elle fixe pour 6 ans les orientations de la politique d'attribution des logements sociaux menée par la MEL en permettant de combiner équilibre territorial de l'occupation du parc et accès facilité au logement social des publics prioritaires et ménages précaires. La tension croissante sur le parc social, aggravée par la crise sanitaire et économique, rend ces engagements plus que nécessaires. L'objectif est de répartir les attributions de manière équilibrée pour préserver le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Les communes gèrent en proximité les attributions avec les bailleurs. La Conférence intercommunale du logement définit la stratégie intercommunale et les moyens pour réussir la mixité sociale, le rééquilibrage social, et garantir le droit au logement. La validation par l'ensemble des communes est la condition de la réussite. Le Code de la construction et de l'habitation (CCH) établit la liste des ménages prioritaires parmi les

demandeurs de logements sociaux. Avec les ménages à reloger dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), ce sont les ménages cibles de la Convention intercommunale d'attribution (CIA).

Ils représentent près de la moitié des attributions de logements (premier accès et mutations quels que soient leurs revenus).

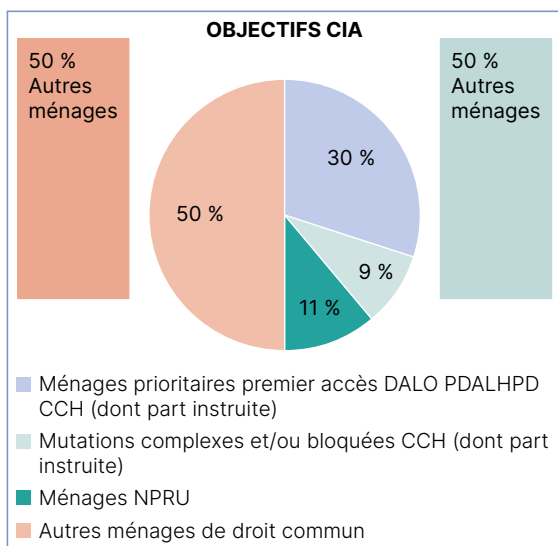
Les 2 objectifs métropolitains sont :

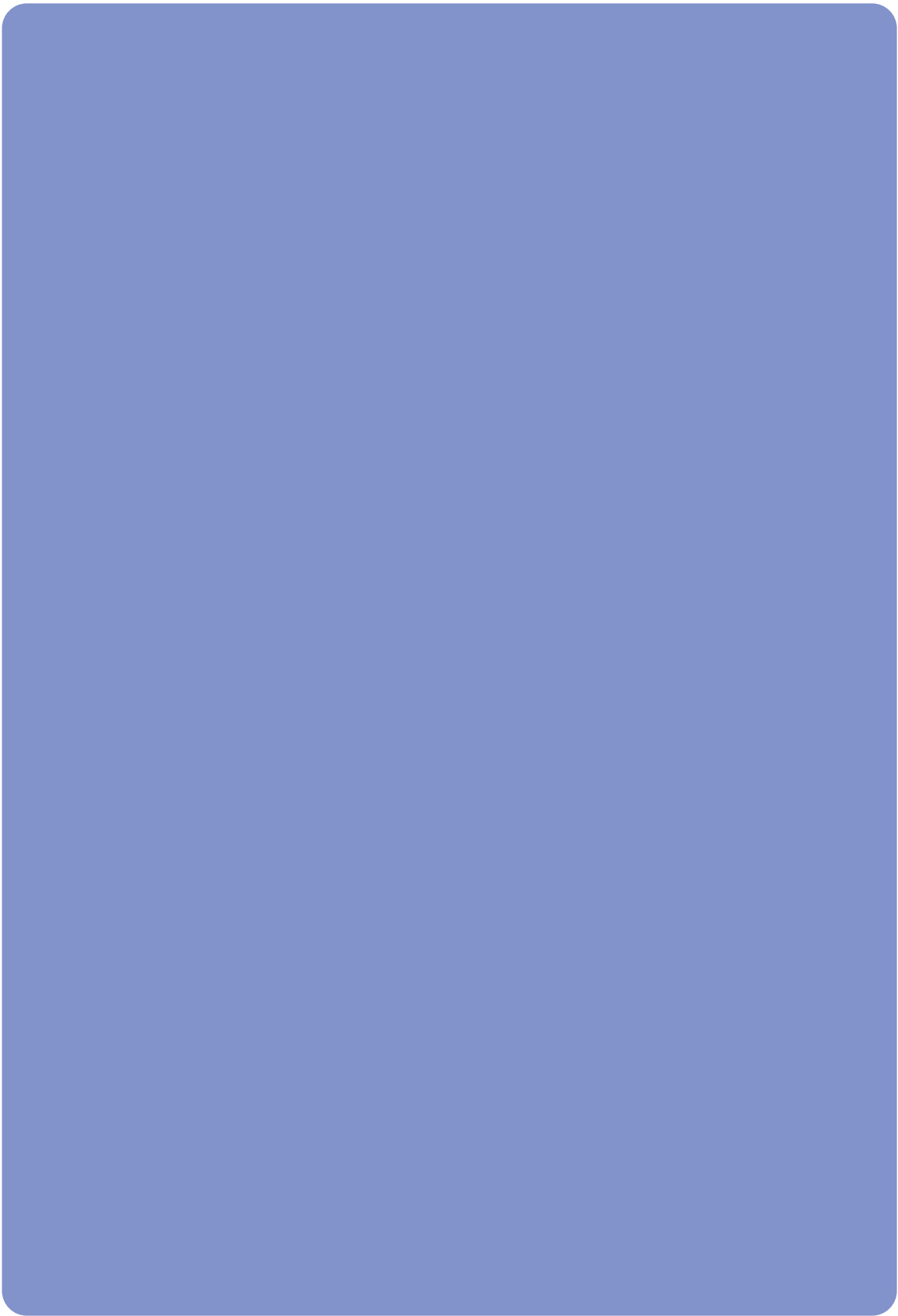
- garantir la prise en compte de ces ménages dans les attributions en premier accès et mutations ;
- prendre en compte ces ménages dans toutes les communes.

L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

La MEL gère 14 aires d'accueil, 3 aires de petit passage et 1 aire de grand passage, représentant au total près de 1 000 familles. Elle assure la gestion, la maintenance et la rénovation de l'ensemble de ces équipements. Ainsi, par exemple, en 2022, la MEL a réalisé d'importants travaux de rénovation de l'aire de grand passage de Bondues/Marquette/Wambrechies/Marcq-en-Baroeul et mis en place un système complet de vidéosurveillance des abords du site. Elle a également rénové intégralement l'aire d'accueil de Seclin, l'aire intercommunale d'accueil de Roncq, d'Halluin, de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain, ainsi que le terrain de petit passage de Lesquin.

La MEL œuvre aussi à la construction de nouveaux équipements à destination des gens du voyage et a mené une concertation publique afin de présenter à la population l'ensemble des fonciers identifiés, fruit du travail collaboratif réalisé en 2021 avec les communes, visant à répondre aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces propositions ont été traduites dans le Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage, voté en juin 2022 par le conseil métropolitain.







#6

La mobilité, les transports, les déplacements

LE PLAN DE MOBILITÉ – HORIZON 2035

Le 24 juin 2022, le conseil métropolitain a voté l'arrêt du projet de Plan de mobilité (PDM) – Horizon 2035 qui a vocation à remplacer le Plan de déplacements urbains (PDU) arrivant à échéance. Faciliter la mobilité tout en réduisant ses impacts sur le changement climatique et la pollution de l'air, c'est le défi à relever collectivement. Organiser les déplacements de plus de 1 million d'habitants, auxquels s'ajoutent ceux des usagers de son territoire et le transport de marchandises, c'est la vocation du Plan de mobilité, qui établit les orientations de la politique de mobilité et de transport d'ici à 2035. La MEL s'appuie sur différentes formes d'actions, associant les compétences de tous les acteurs de la mobilité, et des bouquets de solutions en recherchant également une évolution nécessaire des habitudes de déplacement : utiliser différemment la voiture, marcher plus, se déplacer à vélo ou en trottinette, utiliser davantage les transports collectifs, combiner différents modes, etc.

Entre septembre et novembre 2022, les communes de la MEL, l'autorité environnementale, les territoires limitrophes et de multiples personnes publiques et acteurs du territoire ont été consultés sur le projet arrêté par le conseil métropolitain en date du 24 juin 2022. Une enquête publique a été organisée en 2023.

En 2022, la MEL a continué à mettre en œuvre les différentes stratégies adoptées en 2021, notamment en poursuivant les échanges avec les communes pour préparer la future concession de service électromobilité et les réflexions sur la mobilité servicielle

(MaaS : *Mobility as a Service*/systèmes d'informations multimodales et numériques), la politique cyclable qui constituent les premières briques du projet de plan de mobilité métropolitain. Lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2022, les élus ont également voté le lancement d'un AMI pour développer les micromobilités sur le territoire : 68 communes ont manifesté leur intérêt pour accueillir un service de trottinettes et de vélos à assistance électrique en libre-service avec stations. Cet AMI fait suite à une expérimentation positive menée par la ville de Roubaix sur son territoire depuis septembre 2021

et permettra de proposer un service de location en libre-service complémentaire au V'Lille. Une nouvelle offre qui vient également s'ajouter au développement des infrastructures cyclables.

LE SDIT : LES TRACÉS ET ORIENTATIONS ARRÊTÉS

La Métropole européenne de Lille s'est dotée d'un schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), établissant ainsi sa feuille de route en matière d'infrastructures de transports collectifs structurants à l'horizon 2035. Ce schéma, adopté lors du conseil métropolitain du 28 juin 2019, prévoit notamment la création de 4 nouvelles lignes structurantes de transport en commun :

- tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;
- tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne ;
- bus à haut niveau de service (BHNS) Lille-Villeneuve-d'Ascq ;
- bus à haut niveau de service (BHNS) Villeneuve-d'Ascq-Marcq-en-Barœul, soit près de 50 km de nouvelles lignes de tramway et 25 km de lignes de BHNS.

La concertation préalable des projets de nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) s'est déroulée du 21 février au 5 avril 2022. Elle s'est tenue sous l'égide de la Commission nationale du débat public pour les projets de tramway (CNDP).

Durant les 6 semaines de concertation, 17 ateliers et réunions publiques ont permis de mobiliser 914 participants. Par ailleurs, près de 45 000 vues ont été dénombrées sur le site de la participation citoyenne et plus de 1 100 avis et contributions ont été réceptionnés sur les 4 projets.

Lors des conseils métropolitains du 24 juin et du 16 décembre 2022, la MEL a tiré le bilan de la

concertation, confirmé la poursuite des projets et en a arrêté les tracés et orientations.

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES MOINS DE 18 ANS

Le conseil métropolitain du 28 juin 2021 a décidé de rendre gratuits les transports en commun pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans révolus et résidant sur le territoire de la MEL. La mesure a été mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 et concerne les métro, tramway, bus, transport sur réservation (TSR), services Handipole et V'Lille.

Il s'agit de faciliter l'accès à la mobilité pour répondre aux enjeux climatiques ; redonner du pouvoir d'achat aux ménages, notamment pour ceux qui n'entrent pas dans le champ de la tarification solidaire et, enfin, fidéliser les jeunes, en tant que futurs adultes, aux transports en commun et leur offrir une alternative à la voiture.

LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS : DES NOUVELLES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

À la suite de la promulgation de la loi Climat et Résilience le 22 août 2021, toute agglomération de plus de 150 000 habitants est désormais dans l'obligation de mettre en place une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) sur son territoire au plus tard au 31 décembre 2024 et couvrant la majeure partie de la population de l'EPCI.

La MEL a donc dû reprendre ses travaux dont le périmètre était trop restreint et mettre en place une nouvelle délibération, votée par le conseil métropolitain du 29 avril 2022. L'élargissement du périmètre de la ZFE-m à l'échelle des 95 communes a été acté, avec comme véhicules cibles interdits à la circulation les vignettes Crit'air 4, 5 et non classés.

Les études sont en cours en vue d'une délibération fin 2023 actant les principes opérationnels de la future ZFE-m, préalable à l'arrêté de police pris par le président de la MEL.

Ce projet a été inscrit au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la convention a été signée le 20 septembre 2021. Il a également été soumis à l'éligibilité du dispositif récent « Fonds vert », à hauteur de 250 000 €.

L'ECOBONUS : UN PROJET LANCÉ

Le projet Ecobonus consiste à récompenser les automobilistes réguliers qui acceptent de diminuer l'utilisation de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe (A1, A23, A25, RN 41). Il aura également pour but d'inciter les usagers à se déplacer autrement *via* des modes plus doux (transports en commun, vélo), à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes (déshorage), à pratiquer le télétravail ou le covoiturage.

Il s'agit de limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ; favoriser l'utilisation des moyens de transport doux et vertueux tels que les transports collectifs, le covoiturage, le vélo, etc. ; désengorger certains axes de circulation aux heures de pointe ; améliorer la fiabilité des temps de parcours.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2019, le marché ayant été notifié à l'entreprise WORLDLINE le 14 juin 2022.

Depuis, le programme a été déployé en plusieurs étapes avec :

- une campagne de communication préalable pour promouvoir le programme sur une durée de 3 mois (de mars à mai 2023), qui s'appuie sur plusieurs outils médias (radio, TV segmentée, affichage, magazines, etc.). C'est pendant cette campagne que l'utilisateur a pu signaler son intérêt de participer au dispositif en se préinscrivant sur

la page internet dédiée. C'est aussi le temps des vérifications (identité, plaques d'immatriculation, consentement) ;

- une phase d'éligibilité par la Lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) pendant 1 mois (de mai à juin 2023) afin de vérifier que les automobilistes inscrits empruntent bien les axes routiers ciblés fréquemment aux heures de pointe et de procéder à une sélection jusqu'à atteindre 5 000 participants ;
- pendant l'été 2023, les automobilistes retenus ont été contactés pour un lancement opérationnel à la rentrée de septembre.

Le dispositif sera testé pendant 1 année et pourra être étendu à d'autres axes routiers. Les automobilistes participants recevront 2 € par trajet évité dans la limite de 80 €/mois.

Le projet Ecobonus est également inscrit au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la convention a été signée le 20 septembre 2021, pour un soutien de l'État à hauteur de 550 000 €, destinés aux dispositifs d'information et de communication que requiert le dispositif.

Le projet a également été soumis à l'éligibilité du dispositif récent « Fonds vert », à hauteur de 925 000 €.

La MEL sollicite également l'Union européenne pour un soutien à hauteur de 1,25 M€, dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) spécifiquement sur la tranche ferme.

Par ailleurs, un soutien de la région Hauts-de-France est attendu.

LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE V'LILLE

À la suite de la délibération-cadre sur la politique cyclable métropolitaine du 28 juin 2021, le service V'Lille s'est enrichi de 38 nouvelles stations dont l'installation s'est faite au cours de l'été 2022.

Sur l'année 2022, le service V'Lille a généré 3 092 894 locations, soit une progression de +21,4 % par rapport à 2021 et de +3,7 % par rapport aux locations réalisées sur l'année 2019.

En moyenne, on comptabilise 8 474 locations V'Lille par jour en 2022 (contre 6 977 en 2021, 5 813 en 2020 et 8 172 en 2019). Une hausse de trafic expliquée, notamment par différents chantiers menés sur le V'Lille : redéploiement de 28 stations (2019-2022), mise en place de la gratuité pour les moins de 18 ans (janvier 2022), installation de 65 TPE (avril-décembre 2022), extension du réseau avec 37 stations (juillet-décembre 2022) et agrandissement de stations (fin 2022).

Le taux de rotation moyen est de 4,51 emprunts par jour et par vélo.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS : 2022, L'ANNÉE DE LA NETTE REPRISE

Le début de l'année a été marqué par la reprise de l'épidémie de Covid-19 et la mise en place de mesures gouvernementales (recours au télétravail obligatoire, restrictions relatives aux rassemblements et loisirs, passe sanitaire). La reprise du trafic s'effectue donc réellement à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022, où la fréquentation enregistrée s'établit à environ 93 % de son niveau de 2019.

Le trafic global de l'année est estimé à 178,8 millions de voyages, soit -11 % par rapport à 2019, avec des résultats hétérogènes selon le mode de transport. En effet, le bus affiche -2 % par comparaison avec 2019, les modes lourds affichent quant à eux -14 %. Les usagers du bus étant plus captifs des transports, ce mode retrouve donc plus facilement ses usagers.

Outre la perte d'abonnés, la baisse de la mobilité des usagers et la mise en place du télétravail ont un impact sur la fréquentation du réseau de transport.

Chiffres clés

La MEL poursuit ses programmes de rénovation et d'acquisition de bus destinés à maintenir un parc constant en bon état de fonctionnement :

- **43** bus ont bénéficié d'une rénovation mécanique (boîte et moteur) ;
- **24** bus ont bénéficié d'une rénovation de carrosserie ;
- achat de **26** bus standard en remplacement de bus partis en réforme.

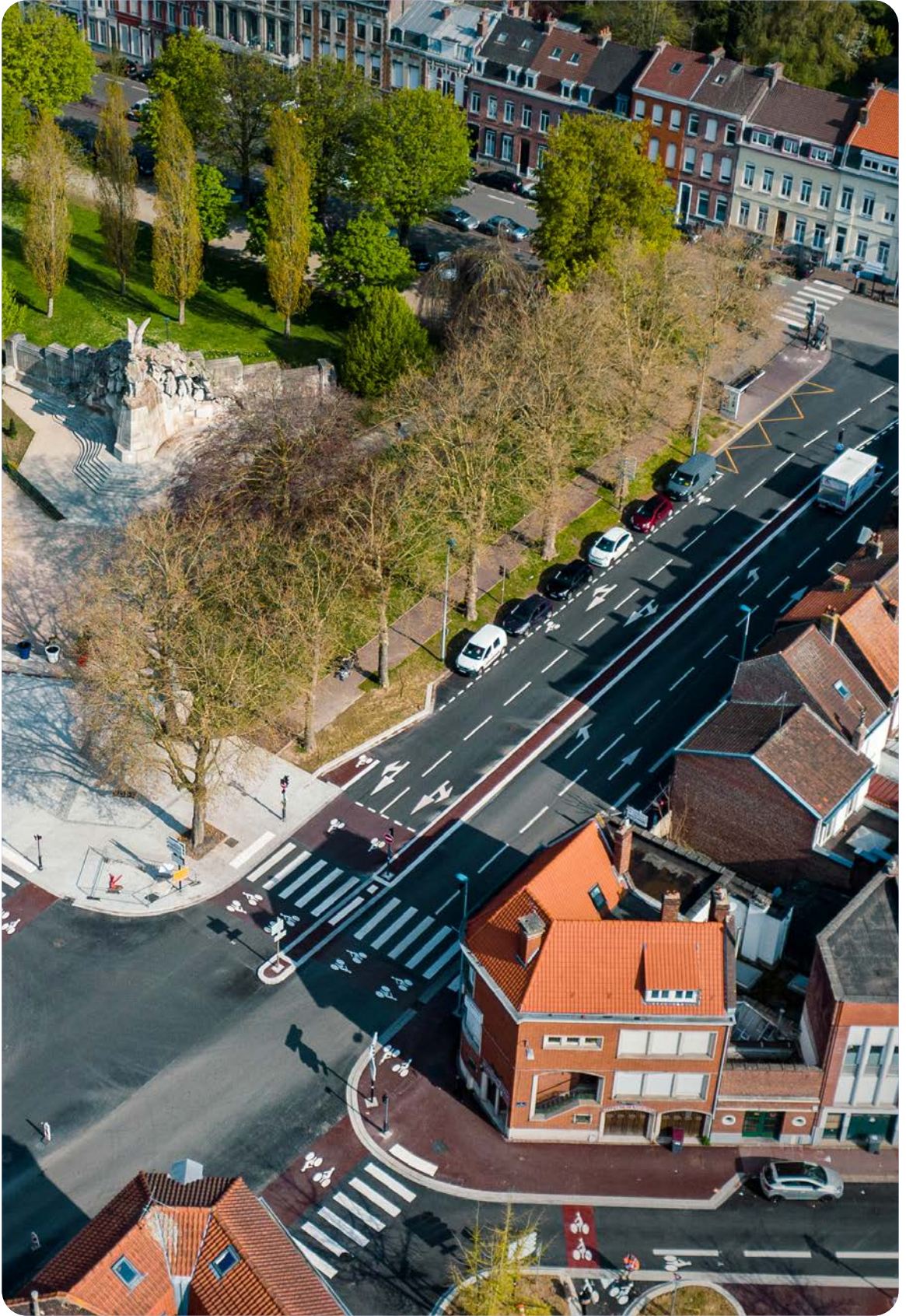
Les actions se poursuivent en 2023 dans le but de conquérir de nouveaux usagers et de monter en gamme pour les utilisateurs actuels du réseau avec :

- en septembre 2022, le prolongement de la Liane 5 jusqu'à Marcq Ferme aux Oies, l'ajustement de l'offre de la ligne 16, la modification de l'itinéraire de la Liane 90 à Marquette-lez-Lille et à Saint-André-lez-Lille ;
- à la rentrée scolaire de septembre 2022 avec 3 cars supplémentaires sur les lignes 911, 933, 967 pour assurer le transport « tous assis » réglementé par la loi LOM.

Par ailleurs, après une forte diminution de la fréquentation en 2020 et en 2021, l'activité des parcs relais et des pôles d'échanges a retrouvé un niveau de fréquentation proche de la période d'avant-Covid-19 en 2022. La hausse initiée au dernier trimestre 2021 s'est poursuivie et maintenue tout au long de l'année 2022.

En semaine, la fréquentation est en hausse jusqu'au mois de mai avant de connaître la traditionnelle baisse estivale. À la rentrée 2022, la fréquentation des parcs relais et des P+R atteint le maximum annuel. La fréquentation atteint alors 104 % du niveau de la même période par rapport à 2019.

Au global sur l'année 2022, la fréquentation de ces parkings connaît une hausse de +36 % par rapport à 2021 et se place à -4 % par rapport à 2019.



#7

L'espace public, la voirie

UNE CHARTE DE L'ESPACE PUBLIC : LES AMBITIONS DE LA MEL ET DES COMMUNES

Issue d'un travail partenarial mené entre la MEL et l'Agence de développement et d'urbanisme et auquel chacune des 95 communes a été associée, une charte de l'espace public a été adoptée le 16 décembre 2022 par le conseil métropolitain.

Cette charte est un outil au service du dialogue entre la MEL et les communes lors de la mise au point des projets d'aménagement d'espace public. Elle acte également une série d'engagements en faveur d'espaces publics de qualité :

- favoriser une mobilité bas carbone ;
- aménager des espaces publics à vivre et conforter les pôles de vie ;
- contribuer à la résilience du territoire.

Autant d'engagements clairs et précis en faveur, par exemple, de la mobilité des piétons et des cyclistes, de la participation des usagers à la conception des projets, ou encore en faveur de la présence du végétal et de la gestion de l'eau dans l'espace public.

LA POURSUITE DES TRAVAUX PRÉVUS AU PPI VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

2022 a également été la première année de réalisation du programme de travaux 2022-2024 voté par le conseil métropolitain le 17 décembre 2021. L'année 2022 a donc été très productive, tant en nombre d'études qu'en nombre de chantiers engagés ou achevés (119,5 M€ d'investissements réalisés). Il faut ainsi noter l'achèvement de travaux importants comme ceux du nouvel accès au quartier du Recueil

à Villeneuve-d'Ascq ou de l'accès au parc d'activités Unexpo à Seclin et la poursuite des travaux de la Liaison intercommunale Nord-Ouest, à Loos et à Emmerin. Le réaménagement de la M549 sur les communes de Wattignies et Faches-Thumesnil a permis de créer des couloirs réservés aux bus et aux vélos, sur le tracé de la future ligne de tramway.

Les ouvrages d'arts métropolitains poursuivent leur programme de remise à niveau en améliorant, le cas échéant, la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes (le pont du Tilleul à Tourcoing, le pont du Château Rouge à Marcq-en-Barœul ou la passerelle de l'Allumette à Croix).

Plus particulièrement, de nombreux chantiers d'aménagements cyclables ont été engagés : 49 chantiers ont démarré en 2022, pour un montant total de 38,2 M€ (et une part cyclable de 13,9 M€).

Ainsi, et à titre d'exemple, une piste cyclable a été créée rue Combemale à Lille et à Loos et les bandes cyclables existantes sur les boulevards de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité à Wattrelos et à Roubaix ont été transformées en pistes cyclables pour améliorer la sécurité. Au total, ce sont 28 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables qui ont été livrés dans un contexte de forte augmentation de la pratique du vélo sur le territoire (+100 % depuis 2014 et +15 % entre 2021 et 2022).



#8

L'énergie et la transition

LE HAUT CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR LE CLIMAT (HCMC) :

Pour mobiliser tous les acteurs

La mise en place d'un Haut Conseil métropolitain pour le climat, qui constitue l'instance de gouvernance territoriale et partenariale du Plan Climat-Air-Énergie territorial, a pour objectif de contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire de la MEL (communes, entreprises, société civile), indispensable à l'atteinte des objectifs du PCAET. Le HCmC joue également un rôle d'information de ses membres sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET et de participation à la démarche de suivi et d'évaluation.

Le HCmC comporte 4 collèges : 1 collège des communes, 1 collège des acteurs socio-économiques, 1 collège des experts et scientifiques et 1 collège des citoyens.

Le collège citoyen s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2022. Les discussions autour des thématiques du logement, des énergies renouvelables, de la mobilité et des transports, de la consommation, de l'alimentation et de la communication ont conduit à de nombreuses propositions d'actions.

Les 4 séances du collège socio-économique se sont portées sur les enjeux associés à l'implantation des infrastructures d'énergies renouvelables sur le territoire métropolitain et sur les modalités de l'évaluation à mi-parcours. Elles ont notamment abouti à la rédaction d'un cahier de recommandations visant à favoriser l'acceptabilité sociale des projets d'EnR.

Au cours des 3 séances du collège des experts et scientifiques, le Plan Climat et ses enjeux ont été mis en perspective avec les domaines d'expertises sectoriels des membres. L'évaluation du Plan Climat a également été un sujet sur lequel les membres ont pu s'exprimer.

Destinés à sensibiliser les communes du territoire aux différents enjeux du Plan Climat, les Clubs Climat des communes ont également permis d'échanger sur des thématiques très variées, avec 5 séances organisées en 2022. Le taux de participation élevé démontre l'attrait des communes pour ce type d'événements. Enfin, 2 séances plénières se sont tenues sur l'année 2022. La première consacrée au bilan 2021 du plan d'action du Plan Climat et la seconde a permis de soumettre aux membres le projet de Plan de mobilité.

Aider aux changements de comportements

Dans le cadre du Plan Climat, la MEL met en œuvre différents projets visant à soutenir ou à faciliter l'engagement de la société civile et du tissu associatif en faveur des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi en 2022 :

- le Défi citoyen local d'implication pour le climat et la sobriété (DECLICS) Énergie – Eau a mobilisé 130 foyers (412 personnes) qui ont entrepris de changer leurs habitudes, adopter des écogestes et réduire ainsi leurs consommations : 12,25 % d'eau économisés en moyenne (485 m³) et 9,5 % d'énergie en moyenne (156 410 kWh) ;
- la MEL a poursuivi son partenariat avec la Maison régionale de l'environnement et des solidarités. Cette association assure l'animation d'un tiers-lieu,

d'un réseau de 119 associations et de multiples activités et projets. Parmi les actions déployées en 2022, le Forum des outils de la transition a fait découvrir et tester le 7 décembre 2022 des ressources concrètes aux acteurs de l'éducation populaire : animations, outils pédagogiques, guides pratiques, jeux, ateliers, animations et présentation de supports. 130 participants se sont réunis pour découvrir les enjeux et solutions spécifiques à la Métropole européenne de Lille.

Le budget climatique : plus précis

La démarche de « budget climatique », initiée en 2019 et qui consiste à analyser l'impact climatique du budget métropolitain, s'est poursuivie et amplifiée en 2022. Au fur et à mesure des itérations, la part des dépenses non analysées ou dont l'impact est jugé « indéfini » diminue.

Résultats de l'analyse « budget climatique » sur le compte administratif 2021, arrêté en 2022.

Pour une meilleure qualité de l'air

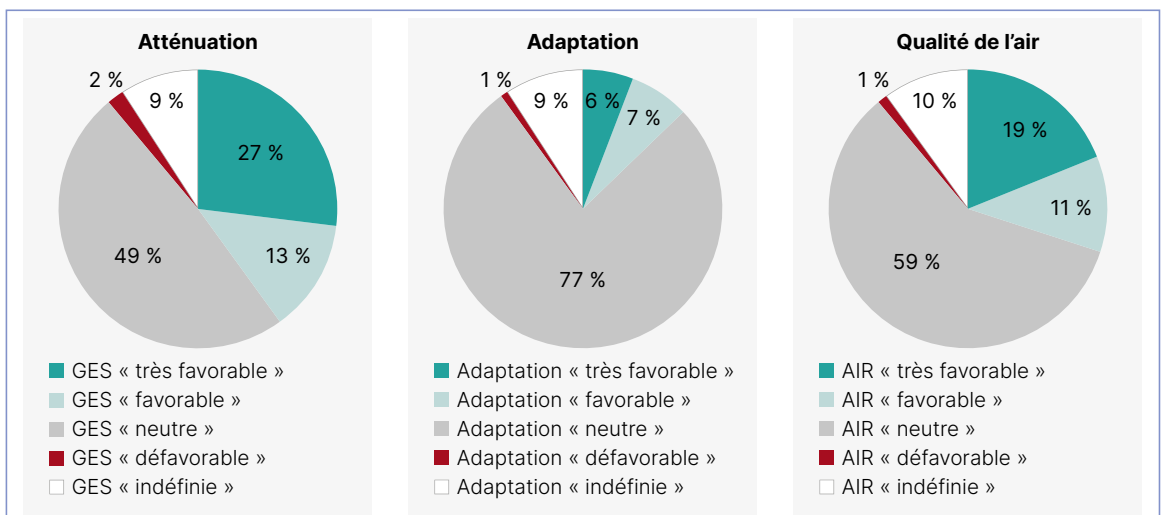
Cofinancé à hauteur de 50 % par l'ADEME, le programme Fond Air vise une réduction de 6 à 8 % des émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) du

secteur résidentiel. Il prévoit notamment le remplacement de 2 000 appareils de chauffage au bois polluants par des équipements performants.

Ce sont 1 200 métropolitains qui ont bénéficié de la Prime Air en 2021 et 2022. Cela a permis le remplacement de 604 cheminées à foyer ouvert, 509 inserts et 87 poêles installés avant 2002 par des équipements de chauffage au bois de niveau de performance Flamme verte 7 étoiles (plus de 80 % de rendement). Les équipements installés sont constitués de 553 inserts (47 %), 285 poêles à bûches (24 %), 362 poêles à granulés (30 %).

Avec 1 200 renouvellements, les émissions évitées sont estimées à 35 tonnes de PM10 et 34 tonnes de PM2,5, soit 4,1 % des émissions du secteur résidentiel. À titre d'exemple, le remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un équipement performant permet d'émettre 7,5 fois moins de particules fines.

La qualité de l'air dans le métro fait l'objet d'une surveillance particulière. Le rapport de l'étude initiée en 2021 a été rendu public sur le site internet de l'ATMO Hauts-de-France au premier trimestre 2022. La MEL a pour objectif de pérenniser la surveillance de la qualité



de l'air selon le guide de recommandations pour la réalisation de mesures harmonisées de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines, établi par l'INERIS. Un dossier de consultation a été préparé afin de lancer dès 2023 un accord-cadre sur une durée de 4 ans permettant à fois la réalisation de mesures annuelles de la qualité de l'air dans le métro (selon le protocole INERIS) et la réalisation de mesures ponctuelles. Ces dernières permettront de compléter le diagnostic et également d'évaluer les performances de diverses actions mises en place pour améliorer la qualité de l'air.

Parallèlement à la surveillance de la qualité de l'air, des actions pour réduire les sources d'émissions sont mises en place ou sont à l'étude (maintenance préventive conditionnelle sur les pièces d'usure, optimisation du freinage électrique des rames, nettoyage périodique des voies en tunnel, renouvellement du matériel roulant et modernisation du pilotage automatique sur la ligne 1, action sur les trains de travaux diesels).

Pour aller plus loin, la MEL a décidé d'expérimenter le traitement de l'air en station. La qualité de l'air est devenue un enjeu d'innovation et une expérimentation menée sur les quais de la station Gare Lille Flandres, entre mars et juillet 2022, a permis de tester des solutions novatrices proposées par 2 sociétés locales :

- le système OXYLON, purificateur d'air biologique à base de microalgues, développé par BIOTEOS (startup installée à Willems) ;
- le système TERRAOPUR, purificateur d'air basé sur un échange air/eau, développé par STARKLAB – groupe TERRAO (bureau d'études installé à Wavrin).

Les mesures d'air ambiant en station ont été réalisées par ATMO Hauts-de-France et les analyses des eaux de traitement ont été réalisées par laboratoire de veille écologique et sanitaire de la MEL.

Les résultats de cette expérimentation mettent en évidence l'efficacité des 2 systèmes pour la captation de différents polluants, en particulier les particules fines et le CO₂. L'expérimentation confirme également la faisabilité de mise en œuvre de ce type de système dans une station de métro, moyennant quelques adaptations mineures.

L'ÉNERGIE : AIDER POUR MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LES DÉPENSES

Afin d'accompagner les métropolitains qui souhaitent s'orienter vers une production d'énergie verte, la Métropole européenne de Lille a lancé son premier cadastre solaire en mai 2022. Accessible à tous gratuitement, cet outil numérique permet, en quelques clics, d'identifier simplement le potentiel d'ensoleillement d'une toiture et ainsi la pertinence d'installer ou non des panneaux solaires.

La MEL et son service public pour l'amélioration de l'habitat, AMELIO – Maison de l'habitat durable, proposent un conseil gratuit et ouvert à tout public. Un conseil spécialisé en énergie solaire est également proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord. Il permet d'étudier finement l'opportunité de poser ces panneaux et d'optimiser l'investissement.

Un an après le lancement du dispositif, la MEL a enregistré plus de 12 000 connexions sur le site cadastre-solaire.lillemetropole.fr et plus de 235 accompagnements d'usagers par l'association partenaire, Solaire en Nord. Fort d'une année de retour d'expérience, le site internet se modernise en 2023 avec de nouvelles fonctionnalités, une amélioration des outils de simulation et une mise à jour des données à partir de nouvelles photos aériennes.

Par ailleurs, la MEL accompagne également les entreprises volontaires du territoire par le biais d'un appel à initiative privé qui facilite la mise en relation de ces

propriétaires de surfaces (toiture, ombrière et sol) avec les développeurs de centrales photovoltaïques. Une première campagne lancée en 2022 a permis de réunir plus de 70 porteurs qui représentent un total de surface potentiellement solarisable de plus de 1 million de mètres carrés. La mise en relation avec les développeurs est en cours en 2023.

Des outils financiers en appui des projets de transition énergétique et bas carbone du territoire

Afin d'appuyer les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine, la MEL a soutenu financièrement certains projets avec :

- l'attribution d'un montant total de plus de 3,5 M€ pour 73 projets portés par 41 communes au titre du fonds de concours métropolitain Transition énergétique pour aider des opérations de rénovation de l'éclairage public, de rénovation énergétique de bâtiments ou d'installation d'énergies renouvelables ;
- la valorisation de près de 3 000 opérations d'efficacité énergétique réalisées par 19 communes et la FEAL pour un montant total de près de 200 000 € via le dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Enfin, le conseil métropolitain du 16 décembre 2022 a approuvé la mise en place d'un nouvel outil, intitulé Contrat de chaleur renouvelable, à compter de mars 2023.

Avec l'appui financier de l'ADEME à hauteur de 8 M€, le Contrat de chaleur renouvelable vise à accompagner techniquement et financièrement tous les acteurs du territoire, hors particuliers (communes, entreprises, bailleurs sociaux, copropriétés, agriculteurs, etc.), qui souhaitent produire des énergies renouvelables ou de récupération thermiques. Les filières concernées sont les suivantes : biomasse énergie, solaire thermique, géothermie de surface, récupération de chaleur fatale.

Les réseaux de chaleur sont également éligibles au dispositif.

À ce stade, 73 premiers projets potentiellement éligibles, représentant au total près de 26 GWh, ont déjà été préidentifiés au cours de l'étude de préfiguration réalisée en 2022.

La mission de Conseil en énergie partagé (3^e édition)

La rénovation énergétique du parc tertiaire existant et le développement des énergies renouvelables sur ce patrimoine sont au cœur de la stratégie énergétique métropolitaine (le secteur tertiaire représentant près de 20 % des consommations énergétiques).

Depuis le 1^{er} septembre 2017 et conformément aux objectifs du PCAET, la MEL met à disposition des communes volontaires de moins de 15 000 habitants un service mutualisé, le Conseil en énergie partagé. Sont concernées les communes ne disposant pas ou peu d'ingénierie interne dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Elles sont ainsi conseillées et accompagnées sur une durée minimale de 3 ans : du suivi énergétique à la réalisation de leurs projets de rénovation et/ou de production d'énergie renouvelable, en passant par l'appui à la mobilisation des financements disponibles et la mise en œuvre du dispositif Écoénergie tertiaire (décret tertiaire). L'offre de service CEP s'est d'ailleurs étoffée dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire, notamment avec la mise à disposition d'un nouvel outil de suivi énergétique, DEEPKI.

Les communes adhérentes financent en partie ce service, à hauteur de 1 € par habitant par an depuis le 1^{er} juin 2021.

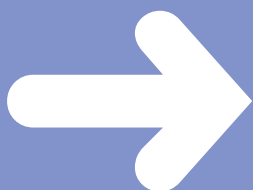
La MEL a acté en décembre 2022 le déploiement de cette mission de Conseil en énergie partagé auprès de 17 nouvelles communes volontaires identifiées par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé fin septembre. Le nombre total de communes accompagnées atteindra donc 56 en 2023.

Les réseaux d'énergie, les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur métropolitains, qui présentent un bilan carbone performant, sont un levier important de la transition énergétique du territoire afin d'atteindre les objectifs du PCAET.

En 2022, les réseaux de chaleur de la MEL ont distribué 430 GWh de chaleur, ce qui correspond à l'équivalent d'environ 50 000 logements. Ils ont permis d'éviter l'émission d'environ 73 000 tonnes de CO₂ sur l'année grâce à un taux moyen d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) de 66 %.

Ce bon taux d'EnR&R a notamment été atteint grâce à la mise en service de l'autoroute de la chaleur, à pleine puissance depuis fin 2021. Il s'agit de récupérer la chaleur fatale produite par le Centre de valorisation énergétique situé à Halluin et de la transporter jusqu'aux réseaux de chaleur de Lille et de Roubaix, via 40 km de canalisations (2 × 20 km : un tuyau aller et un tuyau retour). Le raccordement effectif au réseau de Roubaix est intervenu en juillet 2020 et celui de Lille en décembre 2020 en puissance réduite (27 MW), puis en septembre 2021 à pleine puissance. La mise en service de l'autoroute de la chaleur a notamment permis l'arrêt de la chaudière à charbon de 40 MW de la chaufferie du Mont de Terre à Lille.



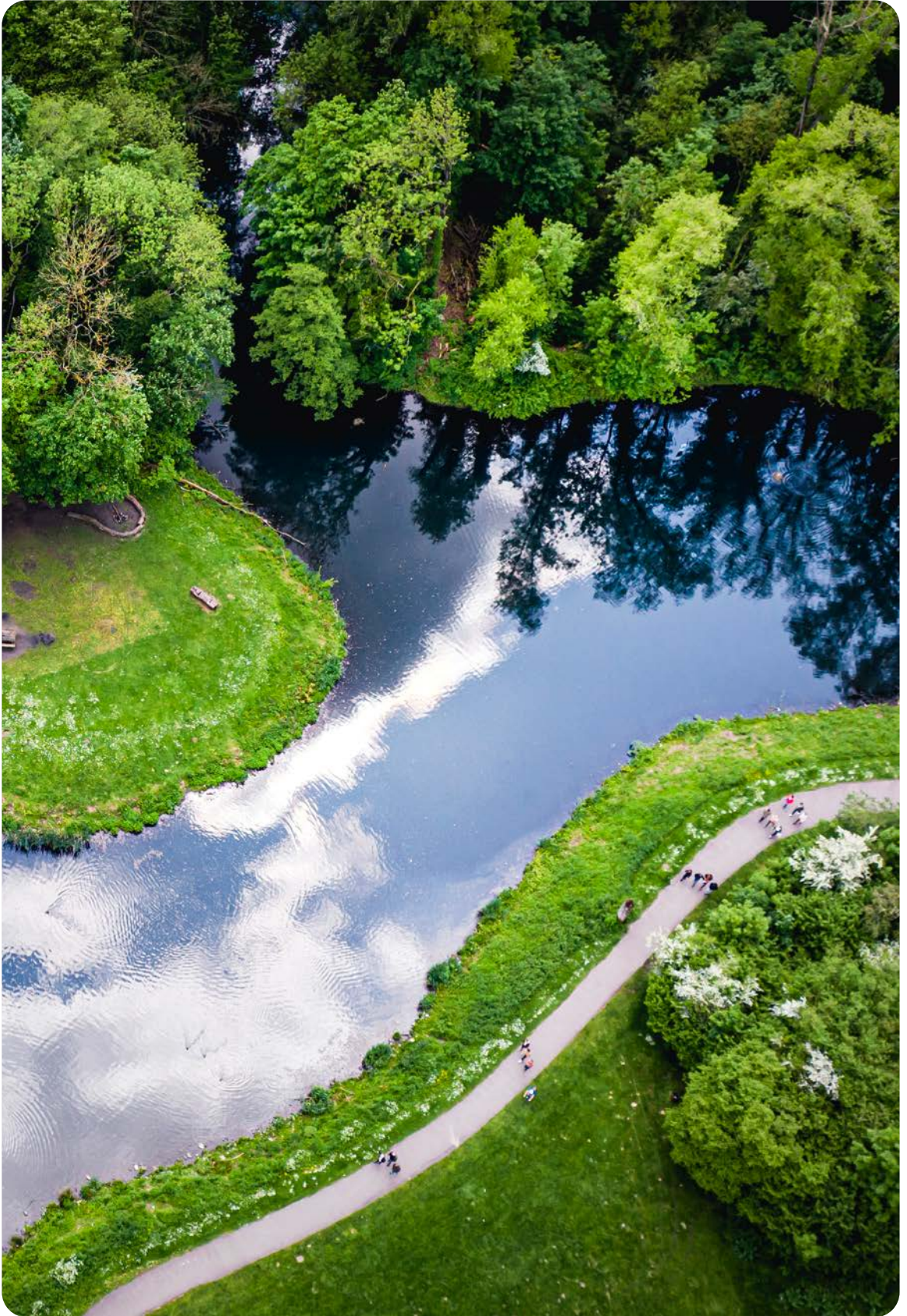
En bref

Le Bureau des temps

Le Bureau des temps a organisé l'édition 2022 des Temporelles, rencontre annuelle des acteurs des démarches temporelles, dans le cadre de la saison « Utopia » de Lille 3000.

Avec pour titre « Le temps presse, adaptions nos rythmes ! », cet événement invitait les participants à réfléchir à l'interaction entre rythmes de vie et changement climatique, en proposant des témoignages dans les secteurs de l'urbanisme, de la mobilité et de l'énergie pour diminuer leurs impacts sur le climat et sur la biodiversité.

Avec des étés de plus en plus chauds accentuant les inégalités sociales et les vulnérabilités climatiques, le besoin se fait ressentir, pour les habitants, de trouver facilement et à proximité des lieux frais et agréables. Avec le concours de la Direction de l'information géographique, le Bureau des temps a mis en place une carte métropolitaine des lieux frais. Celle-ci vise à simplifier l'accès à l'information pour les habitants et à outiller la MEL dans ses politiques d'aménagement du territoire et des temps (horaires des parcs et des piscines, cours de récréation ouvertes aux habitants, temps d'accès, etc.).



#9

L'eau et l'assainissement

LA POURSUITE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

Afin d'offrir un programme d'ensemble des aménagements sur le bassin-versant de la Marque et de ses affluents, incluant le renforcement des usages et aménités autour des cours d'eau, la MEL a engagé une participation citoyenne permettant aux habitants d'exprimer leurs souhaits de développement à un horizon de 10 ans.

Cette concertation s'est déroulée en 2 phases. Tout d'abord, les habitants ont pu formuler leurs visions de la Marque dans 10 ans avec le déploiement d'une plateforme de participation citoyenne. Puis, la deuxième phase s'est appuyée sur un panel de citoyens pour faire des propositions.

Plus globalement, le plan de reconquête des cours d'eau métropolitains poursuit son avancement avec, en 2022, 13 projets suivis.

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : VERS UNE NOUVELLE ATTRIBUTION EN 2023

L'année 2022 a été consacrée à mener les négociations avec les 3 candidats ayant répondu au marché de concession du service public de distribution d'eau potable sur 66 communes de la MEL. Il y a été rappelé les ambitions fortes de la MEL en matière d'économie d'eau, de performance du service public et de tarification solidaire.

Les 3 séances de négociations ont permis de préparer la décision d'attribution de la concession intervenant en avril 2023.

LA MODERNISATION DES OUTILS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'année 2022 a été consacrée à la rédaction du programme fonctionnel de la modernisation de la station d'épuration de Watrelos et à la définition des ambitions de cette opération sur la seconde station d'importance de la MEL. Des enjeux en matière d'efficacité énergétique, de performance du process en temps sec et en temps de pluie par la mise en œuvre d'une file pluviale et de valorisation des boues constituent les axes majeurs du cahier des charges.

La consultation a été lancée fin 2022 pour permettre des négociations avec les candidats retenus fin 2023.



#10

Les déchets ménagers

LA GESTION DES DÉCHETS : DE TRÈS NOMBREUX CHANGEMENTS

Des marchés structurants au service des usagers

Au cours de l'année 2022, la MEL a démarré 2 marchés importants pour les usagers et allotis géographiquement en cohérence avec les besoins et installations du territoire.

Les marchés d'exploitation des 13 déchèteries métropolitaines ont été confiés à Urbaser et à Nicollin, qui ont respectivement en charge l'exploitation des déchèteries suivantes.

EXPLOITANTS	Déchèteries
NICOLLIN	Halluin
	La Madeleine
	Mons-en-Barœul
	Quesnoy-sur-Deûle
	Roubaix
	Tourcoing
URBASER	Annœullin
	Fromelles
	La Chapelle d'Armentières
	Lille Alsace
	Lille Borda
	Marquillies
	Seclin

Sur chaque déchèterie, un agent valoriste peut répondre aux questions des usagers, qui sont invités aussi à découvrir les locaux de réemploi pour donner une seconde vie à leurs objets.

La MEL poursuit ses travaux d'amélioration des déchèteries métropolitaines avec l'installation de nouvelles guérites à l'entrée des 5 déchèteries et prépare la construction d'une nouvelle déchèterie sur Wattlelos, qui devrait ouvrir en 2025.

Une nouvelle carte de déchèterie est proposée et fournie gratuitement aux usagers qui peuvent en faire la demande par l'application dédiée Publik – module citoyen de l'éditeur Entr'ouvert. La 40 000^e carte a été produite le 23 novembre 2022.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, 2 prestataires assurent la collecte porte à porte des foyers métropolitains, hors Lille *intra-muros* : ESTERRA pour les communes du Nord-Est et DEVERRA pour les communes du Sud-Ouest. Avec le démarrage de ces marchés, les jours de collecte ont été modifiés car ramenés de 6 à 5 jours (plus de collecte les samedis), les bacs sont redéposés devant les foyers et les rues et trottoirs nettoyés après le passage de la benne.

Le remplacement des PAV existants et la préparation du déploiement du PAV verre

Au cours de l'année, la MEL a remplacé 167 bornes existantes sur le territoire de 14 communes afin d'uniformiser le matériel en place avec des matériels de qualité (inflammables, mieux insonorisés, etc.)

et de respecter les consignes nationales de séparation des emballages en verre des emballages dits « à trier » ou « recyclables ».

En parallèle et afin de préparer la première étape de déploiement du PAV verre, elle a lancé et attribué un marché de fournitures des points d'apport volontaire avec des prescriptions techniques élevées, une intégration paysagère travaillée et un système de sondes et de QR Codes permettant de surveiller le remplissage, d'optimiser les collectes et de permettre aux usagers de signaler tout dysfonctionnement. Elle a en parallèle commencé à travailler avec les premières communes volontaires pour définir les lieux d'implantation.

La révision du PLPDMA : la concertation, la rédaction et les consultations

La MEL a souhaité impliquer l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils soient parties prenantes des travaux du projet du second Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). C'est dans cette optique que des groupes de travail ont été organisés entre janvier et mars 2022 sur 5 thèmes (gestion de proximité des biodéchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, devenir des collectivités exemplaires, donner une seconde vie aux objets, promouvoir et encourager l'écoconsommation). Ainsi la MEL a-t-elle mobilisé un large panel d'acteurs économiques et associatifs engagés, des chargés de missions, des élus des communes, des bailleurs, des représentants d'établissements publics, des membres du Conseil de développement, des représentants d'universités ainsi que des membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES). 169 participants au total ont répondu présents et 36 propositions ont émergé de ces groupes de travail. Les avis et les propositions recueillis lors de la concertation citoyenne sur la prévention des déchets au

troisième trimestre 2021 ont permis de nourrir les réflexions de ces groupes de travail thématiques.

Puis, entre les mois d'avril et de juin 2022, l'équipe de prévention de la MEL a effectué un travail d'analyse et de réflexion qui a abouti à un projet d'ossature du futur PLPDMA.

La MEL a ensuite organisé courant juin 2022 un échange avec un échantillon de représentants techniques et élus de 11 communes de la métropole. Il a permis d'avoir un premier retour sur les propositions faites avant la présentation en CCES du PLPDMA. Après la validation du projet par cette dernière le 30 juin, la rédaction du projet de PLPDMA a été menée jusqu'en octobre 2022.

Le 15 novembre 2022, un atelier du réseau des communes dédiées à la thématique des déchets, qui rassemble à la fois élus et techniciens, a été consacré au projet de PLPDMA révisé. Les communes ont alors pu faire part de leurs remarques/contributions.

Quelques événements : la distribution et la mise à disposition du compost issu du CVO – l'expérimentation de broyage des déchets verts – un Tour de France vertueux

Le 28 avril 2022, la MEL a organisé la distribution de compost dans 6 déchèteries métropolitaines : 600 sacs de 16 kg ont été distribués, soit 9,6 tonnes. Dans les 7 autres déchèteries, du compost en vrac a été mis à la disposition des usagers.

Quelques chiffres sur la distribution de compost en 2022 :

- 832 tonnes de compost allouées par la MEL aux usagers et aux collectivités ;
- 1 248 sacs de 16 kg de compost ont été distribués en déchèteries, soit environ 20 tonnes de compost ;
- 812 tonnes ont été distribuées en vrac.

À l'automne 2022, la MEL a expérimenté une solution permettant de diminuer la quantité de déchets verts collectés tout en favorisant le retour au sol de la matière organique.

Trois scénarios ont été testés :

- le broyage des végétaux en déchèteries fixes à Quesnoy-sur-Deûle et à Marquillies ;
- le broyage en déchèterie mobile à Sainghin-en-Mélantois ;
- le broyage des végétaux sur un site communal, la déchèterie verte de Santes.

Au total, 254 m³ de branches ont été valorisés en 45 m³ de broyat redistribués.

Le 6 juillet 2022, la MEL a accueilli une étape du Tour de France. Dans le cadre de sa démarche pour des événements écoexemplaires, elle s'est mobilisée pour réduire et gérer au mieux les déchets. Sur le site de départ du Tour, à Biotope, de nombreux bacs permettant de trier les différents déchets (ordures ménagères, recyclables, verre, carton) ont été mis en place, un dispositif accompagné de la sensibilisation des caravaniers. L'ensemble a permis de conserver un site propre et d'obtenir une très bonne qualité de tri. Sur la guinguette du Tour, à Forest-sur-Marque, les actions de prévention des déchets ont été menées avec les restaurateurs et le public. L'absence de contenants pour les boissons grâce à des fûts consignés, un service en écocup et la présence d'une rampe à eau ont contribué à diviser par trois la quantité de déchets produite normalement pour ce type d'événement.

LE RETOUR SUR LA COMMUNICATION

À la rentrée 2022, une campagne de pré-lancement a été conçue pour annoncer les changements à venir en matière de tri des déchets.

Un nouveau slogan « Ayez le bon geste, changez de réflexe » sert désormais de signature sur

l'ensemble des supports de communication liés aux déchets.



Dans le cadre de son schéma directeur des déchets ménagers, la Métropole européenne de Lille prévoit de réduire de 15 % le poids des poubelles et de valoriser 2/3 des déchets collectés à l'horizon 2030.

Pour atteindre ces objectifs, des changements doivent s'opérer sur l'ensemble du territoire, entre le 1^{er} décembre 2022 et fin 2025. Ces changements comprennent :

- le déploiement progressif des points d'apport volontaire (PAV) pour les bouteilles, les pots et les bocaux en verre ;
- le changement des couleurs des couvercles de bacs (gris pour les ordures ménagères, jaune pour les déchets à trier et brun pour les biodéchets) et, le cas échéant, le décloisonnement des poubelles de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, dont notamment les films, les barquettes, les pots de yaourt.

Dans ce contexte, et après la campagne de pré-lancement, une communication territorialisée a été déployée dans les communes concernées et selon le calendrier établi à partir de janvier 2023.

Des visuels différents en fonction des communes concernées.

PASSER AUX POUBELLES JAUNES, GRISES, BRUNES



ÇA CHANGE LE TRI DANS

📍 votre commune avec la MEL



Toutes les informations sur
lilemetropole.fr/dechets



CITEO



PASSER AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES EMBALLAGES EN VERRE



ÇA CHANGE LE TRI DANS

📍 votre commune avec la MEL



Toutes les informations sur
lilemetropole.fr/dechets



CITEO



UN RÉSEAU DÉCHETS DES COMMUNES ET UNE NOUVELLE COMMUNICATION

À la suite de l'adoption du Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés en avril 2021, de nombreux projets à forts enjeux sont en cours de déploiement. Pour concerter autour des modalités de mise en œuvre et pour répondre aux besoins des 95 communes, la MEL a lancé en juillet 2022 le « réseau Déchets des communes » ouvert aux techniciens et aux élus communaux. Ces rencontres sont l'occasion de les informer de l'état d'avancement des projets, de recueillir leurs avis et retours d'expérience, de répondre à leurs questions et aux problématiques rencontrées sur le terrain.

2 séances plénières et 3 ateliers thématiques ont ainsi été organisés en 2022 :

- le 17 novembre 2022, une visite du Centre de tri et du Centre de valorisation énergétique d'Halluin a été proposée aux 95 communes, afin d'échanger autour de la Stratégie Communication de la MEL ;
- le 15 décembre 2022, une rencontre spécifique a été organisée avec les 5 communes de la Haute-Deûle qui ont bénéficié d'un déploiement anticipé des principaux projets portant simplification du geste de tri (déploiement des PAV pour la collecte séparée du verre, harmonisation des bacs de collectes, extension des consignes de tri).

Chiffres clés

Collectes des ménages (hors administration, déchèterie, activités commerciales)

- **96 891,38 t** de déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire.
- **271 036,69 t** de déchets non recyclables en porte à porte ou en apport volontaire.
- **29 834,78 t** de biodéchets (déchets de jardin et alimentaires) en porte à porte.
- **10 123,39 t** d'encombrants sur rendez-vous.

Déchèteries

- Fixes : **170 915,58 t** collectées.
- Mobiles : **7 078,61 t** collectées.

Traitement

- **94 517,26 t** en Centre de tri de la MEL (Lille et Halluin).
- **344 991,16 t** au Centre de valorisation énergétique d'Halluin.
- **66 940,39 t** au Centre de valorisation organique de la MEL (hors déchets tiers SEQUOIA).



#11

Une couverture numérique améliorée

Les objectifs que la MEL s'est assignés pour améliorer la couverture numérique de son territoire, par l'action conjuguée de l'initiative privée et publique, sont atteints, avec une réduction notable de la fracture numérique des territoires les moins bien desservis.

Garantir à tous la meilleure connectivité tant fixe que mobile est assurément un gage de cohésion mais aussi une ambition.

L'année 2022 marque ainsi la fin des déploiements industriels et massifs de la fibre optique par les opérateurs sur le territoire, lesquels s'attacheront désormais à finaliser la complétude des déploiements, qui est leur engagement. Le taux global d'éligibilité à la fibre, atteint sur la MEL, est supérieur de 5 % au taux national, plaçant ainsi la MEL parmi les territoires français les mieux équipés.

L'annonce par l'opérateur historique, à l'automne 2022 de l'arrêt de l'exploitation de son réseau en cuivre d'ici à 2030 en France, devrait assurément être un facteur d'accélération de la complétude des réseaux à très haut débit.

L'année écoulée a vu également se poursuivre l'investissement des opérateurs de téléphonie et la généralisation de la couverture mobile permettant l'ensemble des usages de la 4G et de la 5G.

Chiffres clés

655 000 locaux cibles.

Taux global d'éligibilité à la fibre : **92 %** des locaux (hors refus de tiers).

257 dossiers d'implantations de nouveaux équipements mobiles (4G/5G).



#12

La nature, l'agriculture et l'environnement

LE LABEL « ECOJARDIN » DÉCERNÉ AUX 3 PARCS

Le musée de Plein Air ; Mosaïc, le jardin des cultures et les prés du Hem, gérés par la direction Nature, Agriculture et Environnement en coordination avec le service Création et Gestion paysagère, ont obtenu le label EcoJardin.

Ce label récompense une démarche globale de gestion écologique. Il constitue également un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des élus et des équipes d'entretien.

Ces 3 parcs sont ainsi reconnus pour leurs pratiques et leurs réflexions qui s'intègrent dans une démarche écologique (gestion de l'eau, connaissance du sol, études et suivis de la faune et de la flore, etc.), de conservation génétique et de transmission au public (accueil et pédagogie).

MOSAÏC, LE JARDIN DES CULTURES RENFORCE SON ATTRACTIVITÉ AVEC LA CRÉATION DE 3 CLAIRIÈRES

Le parc se réinvente et fait évoluer son offre de service avec la création de 3 clairières au sein d'une ancienne peupleraie.

La clairière des 0-6 ans : 2022, le temps de la concertation

Cet espace pédagogique destiné aux enfants de 0 à 6 ans a pour but d'accueillir des groupes scolaires

et un public parents-enfants en autonomie ou en visite guidée et de pouvoir aborder, au travers de la découverte sensorielle et émotionnelle, les notions d'environnement et de biodiversité.

Une démarche de concertation est engagée avec la mise en place d'une plateforme participative permettant de recueillir les attentes des métropolitains et des visiteurs de Mosaïc.

Une démarche de coconstruction avec plusieurs classes de moyenne et de grande section de maternelle et un groupe composé de parents et de jeunes enfants est aussi menée par l'association Chico Mendes afin de tester des activités et des animations et de définir le plan des futures installations.

LES 2 CLAIRIÈRES POTAGÈRES : « LA CLAIRIÈRE PÉDAGOGIQUE » ET « LA CLAIRIÈRE PARTAGÉE »

Deux clairières voisines ont pour but à terme de constituer aussi un support de sensibilisation à la nature, à la biodiversité, à l'agriculture locale et respectueuse de l'environnement, mais également à l'écocitoyenneté et au plaisir de vivre ensemble.

Deux partenariats sont conclus en 2022 avec la Fabrique de l'emploi pour « la clairière pédagogique » et l'association Ahvenir d'Houplin-Ancoisne (jardiniers amateurs) pour « la clairière partagée », afin de préparer les sols et de débiter les

premières mises en culture. Ce projet permet de recréer du lien social à partir d'activités potagères et de jardinage.

AUX PRÈS DU HEM, UNE NOUVELLE ENTRÉE DEPUIS JUIN 2022

Faciliter la circulation et l'accès des visiteurs au parc, protéger la biodiversité, etc., les avantages de la nouvelle entrée des prés du Hem sont nombreux.

- La nouvelle passerelle permet désormais de franchir une zone humide, riche d'une faune et d'une flore diversifiées, pour parvenir au nouveau bâtiment d'accueil, aux caisses et pour atteindre le parc. La MEL a choisi de réaliser une passerelle et un bâtiment sur pilotis. Le bâtiment d'accueil comporte des panneaux solaires et des toitures végétalisées pour un impact limité sur l'environnement.
- Des travaux réalisés en vue de favoriser la biodiversité : agrandissement de la mare, des fossés, plantation d'espèces locales, taille des saules têtards, etc.

Tout au long du projet, un écologue a veillé à opérer un suivi environnemental.

Avant les travaux, le service s'est assuré de l'absence d'animaux dans les arbres à cavités avant de procéder à la coupe des arbres. Un recensement a aussi été réalisé afin de déterminer la présence d'espèces d'oiseaux, de mammifères ou d'amphibiens. Durant les travaux, les espaces imperméabilisés (anciens bâtiments) sont renaturés avec des végétaux afin d'éviter les atteintes aux habitats ou les risques de destruction de spécimens vivants tels que les amphibiens, l'avifaune et les chiroptères. L'objectif est de restaurer le bon état écologique du site à travers des opérations d'aménagement et la gestion des espaces.

- Des zones de stationnement créées pour être plus accessibles : 100 places de stationnement supplémentaires ont été aménagées par rapport aux capacités de stationnement de l'ancienne entrée, dont 50 réservées aux vélos et trottinettes. Pour les groupes, 15 bus pourront se garer en toute sécurité sur le parking Brossolette.
- L'accès aux modes de transport doux est facilité (vélo, marche, transports en commun, etc.).

Le montant total de l'opération s'élève à près de 3 200 000 € TTC.

INVESTIR POUR LES ESPACES NATURELS, POUR LA BIODIVERSITÉ ET POUR LES VISITEURS

En 2022, la MEL a finalisé l'élaboration de 35 plans de gestion écologiques pour l'ensemble de ses espaces naturels métropolitains.

Ils ont pour vocation de faire la synthèse des enjeux de chaque site, tant en termes d'usages que de biodiversité, et de proposer un programme pluriannuel, permettant de préserver et d'amplifier la diversité d'espèces animales et végétales régionales, tout en rendant les sites agréables, sûrs et attractifs pour les métropolitains.

Le canal de Roubaix, né au XIX^e siècle, a fait l'objet de réfections et d'entretiens réguliers.

En 2022, le sas de l'écluse du Noir Bonnet, l'une des 10 écluses du canal, a été vidé. Un nettoyage complet des bajoyers et des portes est effectué et tous les joints d'étanchéité changés. Une réfection complète des 300 m de berges situées

à l'amont de cette écluse (les berges, le bief du calvaire) a été réalisée afin de conserver ce patrimoine et de permettre la navigation des bateaux de plaisance. Le montant des travaux s'élève à 113 487,90 € TTC.

Préservation des zones humides qui sont de précieux réservoirs de biodiversité.

À Fretin, des coupes d'arbres ont permis de rouvrir et de dynamiser une roselière de 2 ha afin de favoriser l'implantation d'une végétation typique ainsi que la présence d'oiseaux paludicoles.

À Villeneuve-d'Ascq, la mare des Marchenelles a été remise en eau sur 3 500 m² grâce à l'évacuation des sédiments accumulés, améliorant ainsi le potentiel écologique et la qualité paysagère du site.

Sur le site des 6 Bonniers, à Willems, les berges des deux îlots de l'étang ont été restaurées. Le reprofilage en pente douce, la mise en œuvre d'enrochements et la création d'une falaise sur la berge à l'est de l'îlot vont permettre de favoriser la nidification du martin-pêcheur d'Europe, voire de l'hirondelle de rivage.

Plusieurs chemins sont réhabilités pour améliorer l'accessibilité des chemins dans les espaces naturels.

L'accessibilité PMR a été renforcée aux abords du parking de la ferme Petitprez à Villeneuve-d'Ascq. Un chemin permet désormais à tous de rejoindre le lac et la ferme du héron.

Sur le territoire du Val de Marque, 3 km de chemins ont été réhabilités pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes et des piétons :

1 200 m sur la berge sud du lac du héron, 800 m sur la liaison Forest-sur-Marque, 800 m en bordure de Marque sur un tronçon de la voie verte Paris-Roubaix à Gruson.

Sur le site des Ansereuilles à Wavrin, 3 ha de prairies d'écopâturage sont créés avec la pose de 4 km de clôture agricole et la plantation de 850 arbres et arbustes de haie bocagère.

LA MEL POURSUIT SA STRATÉGIE DE BOISEMENT

Face au constat du déficit de la Métropole lilloise en espaces de nature, notamment arborés, la stratégie de boisement de la MEL, votée en novembre 2013, a intégré la stratégie plus globale de renforcement des trames écologiques du territoire portée par la DNAE. L'année 2022 est la deuxième année de réalisation des plantations dans le cadre de cette nouvelle stratégie. L'enjeu principal est de favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants et de renforcer la qualité écologique du territoire. Les projets de plantation, plébiscités par les communes, concourent également à la concrétisation des objectifs du Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET).

La mise en œuvre du Plan Boisement a permis en 2021 et 2022 la création de 7,9 ha d'espaces boisés (3,7 ha en 2021 et 4,2 ha en 2022). En 2022, plantations de 294 arbres isolés, 1 200 m² de verger, 1,4 km de haies champêtres et plus de 7 000 m² de bosquet sur 13 communes (Erquinghem-le-Sec, Santes, Don, Lille, Croix, Wicres, Forest-sur-Marque, Halluin, Baisieux, Lomme, Bouvines, Emmerin, Sequedin).

UN SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

En octobre 2022, la MEL a créé un d'un dispositif d'aide à l'investissement agricole en cas d'aléa climatique exceptionnel.

En février, la tempête Eunice a causé, sur le territoire métropolitain, des dégâts matériels sur les outils de production agricoles. Cet événement a été révélateur de la fragilité des exploitations face aux crises climatiques qui se sont multipliées ces dernières années et tout particulièrement en 2022 : gel d'avril, sécheresse, etc., autant de facteurs déstabilisant le système agricole et alimentaire du territoire.

La MEL a souhaité soutenir rapidement les exploitants touchés par la tempête Eunice et, sur la base de ses compétences propres, s'est dotée d'un dispositif pérenne permettant de financer la reconstruction des bâtiments de production endommagés.

À la suite d'un appel à projets, ce dispositif a permis de soutenir 11 exploitations pour un montant total de 156 198,05 €, soit un financement global de 58 % des dégâts subis par les exploitations ayant répondu.

224 RENDEZ-VOUS NATURE ET CULTURE ET DES VISITEURS PLUS NOMBREUX !

« L'archipel des petits mondes », thème de la saison 2022, a invité le public au voyage dans les espaces naturels de la MEL dans le cadre d'Utopia, le grand événement organisé par Lille 3000.

Les 3 parcs (Mosaïc, le jardin des cultures, le musée de Plein Air et les prés du Hem) et les 2 relais nature payants (parc de la Deûle et canal de la Deûle à l'Escaut) ont enregistré une augmentation de 85 % de leur fréquentation par rapport à 2021. Ainsi, 242 176 visiteurs ont été accueillis sur l'ensemble des parcs et relais nature de la MEL.

73 animations (balades naturalistes de l'« Agenda de l'explorateur ») gratuites ont été proposées au sein des espaces naturels sur de nombreuses communes de la métropole. 3 642 personnes y ont participé, soit une augmentation de 56 % de fréquentation par rapport à 2021.





#13

La jeunesse et la citoyenneté

VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE JEUNESSE MÉTROPOLITAINE

La traversée de la crise sanitaire, la fin du PIA Jeunesse en 2021 et ses enseignements, l'inscription de la MEL dans des réflexions depuis 2020 sous l'égide de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et l'inscription d'un volet dédié à la Jeunesse dans le Plan Pauvreté, etc., autant d'arguments pour lancer les travaux d'une Stratégie Jeunesse métropolitaine renouvelée et pour actualiser celle en vigueur depuis 2018.

Soucieuse de développer sa politique Jeunesse, la MEL a donc renforcé ses liens avec ses différents partenaires :

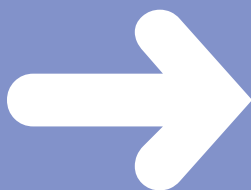
- avec le département, en ce qui concerne le Volet Précarité et prévention ;
- avec les services municipaux qui constituent désormais un réseau d'acteurs demandeurs d'une animation territoriale métropolitaine, en fonction de la taille de la commune et de la densité de l'offre locale ;
- en organisant une méthode de travail qui implique davantage les associations et autres représentants de la jeunesse : le nouveau « Living Lab Jeunesse » a pour objectif de rassembler une plus grande diversité d'opérateurs.

Par ailleurs, un « Collectif Jeunes en Métropole » (CoJeM) associant bon nombre de directions de la MEL a été créé au sein même de l'EPCI.

Dans le cadre du Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, la délégation Jeunesse a

soutenu pour une seconde année scolaire des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire, en lien avec l'obligation de formation désormais faite aux jeunes de 16 à 18 ans. Elle a maintenu également son soutien aux étudiants précaires, sur le volet alimentaire, en abondant le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, tout en continuant de promouvoir les aides FAJeM, spécialement établies au sortir de l'année 1 de la crise sanitaire (lutte contre l'exclusion numérique, renforcement des aides à la mobilité, notamment douces).

Mêlant les enjeux de la citoyenneté et de la jeunesse, le service a poursuivi les sessions de sensibilisation des enfants des écoles élémentaires (CM1-CM2) aux compétences de l'institution métropolitaine. La création d'une mission de service civique a permis de doubler les interventions. Au-delà des compétences de la MEL, il s'agit également d'évoquer les enjeux du scrutin de l'élection du président de l'EPCI et du processus



En bref

La jeunesse

Au titre du Plan Pauvreté, ce sont 11 actions qui ont été soutenues et qui ont bénéficié d'un cofinancement de l'État. Elles représentent près de 603 000 € de subventions.

6 944 élèves de 109 écoles (229 classes) ont bénéficié en 2022-2023 des animations scolaires sur les compétences MEL. Cela a représenté 229 animations réalisées, bénéficiant à des élèves scolarisés dans 54 communes de la MEL. Les accueils au siège métropolitain ont touché près de 200 personnes (conseils municipaux d'enfants, collégiens, séniors, services civiques, etc.).

Le FAJeM a permis l'attribution de 2 557 aides en 2022, pour un montant global de 831 600 €. Cela représente une moyenne de 325 € par aide attribuée. Cela a concerné 2 180 jeunes, dont 1 211 femmes et 1 672 hommes.

La concertation

Les principales thématiques auxquelles la Mission Concertation-Citoyenneté a été associée sont l'aménagement du territoire (Grand Euralille, Halluin, Quesnoy-sur-Deûle, Wervicq-Sud, Loos Oliveaux, etc.), les transports (SDIT), l'eau (station d'épuration de Wattrelos, communes Gardiennes de l'eau), les espaces naturels métropolitains (Portes des Belles Terres), DNAE (amphibiens, précarité alimentaire), ou encore la politique de la ville.

Sur l'année 2022, 17 sollicitations de l'accord-cadre dont 9 directions MEL (DNAE, délégation permanente à Bruxelles, DAJAT, DEPV, DUAV, SDIT, Parcours entreprises, DEA, DRUCIJ) sur 11 projets (ateliers du

Conseil national de l'alimentation, ateliers « MEL'toi de l'Europe », révision des PLU de la MEL, projet de requalification à Roubaix et Hem, requalification de la place Jean-Baptiste-Hennion à Santes, revue de projets de la politique de la ville, formalisation de panneaux pour projet ANRU « Les Villas » à Wattrelos, concertation SDIT, concertation Euralimentaire, La Marque, formation en Living Lab Jeunesse), ainsi que 3 communes (Lille, Santes et Anstaing) et 1 CCAS (Lille) sur 6 projets (conseil communal de concertation, remise en eau Peuple-Belge, animation d'une rencontre sur la politique de la ville, forum Sécurité « Se déplacer » à Santes, projet d'aménagement Damaflor à Anstaing et comité de lancement du plan lillois de lutte contre les exclusions).

Une réunion du Réseau des acteurs de la participation en communes (RAP'Pro) a été organisée en 2022. Elle a mobilisé une quarantaine de participants, au nom d'une vingtaine de communes.

La mission met en permanence à disposition des élus, partenaires et techniciens un espace collaboratif régulièrement alimenté (fiches conseils, retours d'expériences, répertoire partagé).

de campagne électorale préalable à cette étape. Cette mission a d'ailleurs connu une évolution avec l'assouplissement des contraintes liées à la crise sanitaire, et l'accueil, au siège métropolitain, le mercredi, de conseils municipaux d'enfants ou de jeunes permettant ainsi de toucher des jeunes parfois plus âgés.

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN MÉTROPOLE

Le FAJeM, dispositif de lutte contre la pauvreté et la précarisation des 16 à 25 ans, est toujours un outil indispensable au territoire, au service des professionnels accompagnant les jeunes métropolitaines exposées à des périodes de fragilité ponctuelles ou plus durables.

Après 2021, 2022 est l'année la plus importante en termes de sommes attribuées, avec près de 831 600 € délivrés aux jeunes métropolitains. Ce sont ainsi 2 557 aides attribuées, dont 148 découlant du Plan Pauvreté.

LE DÉPLOIEMENT À PLUS GRANDE ÉCHELLE D'UN ACCORD-CADRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Renforcée dans son action par l'adoption de sa nouvelle Charte de participation citoyenne en juin 2021, la Mission Concertation-Citoyenneté soutient la participation citoyenne dans la construction des politiques publiques et accompagne un grand nombre de processus liés à la concertation, à la consultation des citoyens, aux côtés des différentes directions de la MEL, dans la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines.

Après le premier Accord-Cadre de la participation citoyenne (été 2021), les besoins des directions et des communes se sont accrus dès 2022 en termes d'accompagnement dans les méthodes ou l'organisation des démarches de concertation. Il s'agit depuis lors d'être ressources pour les

directions Métiers, les communes et les divers lots de l'accord-cadre.

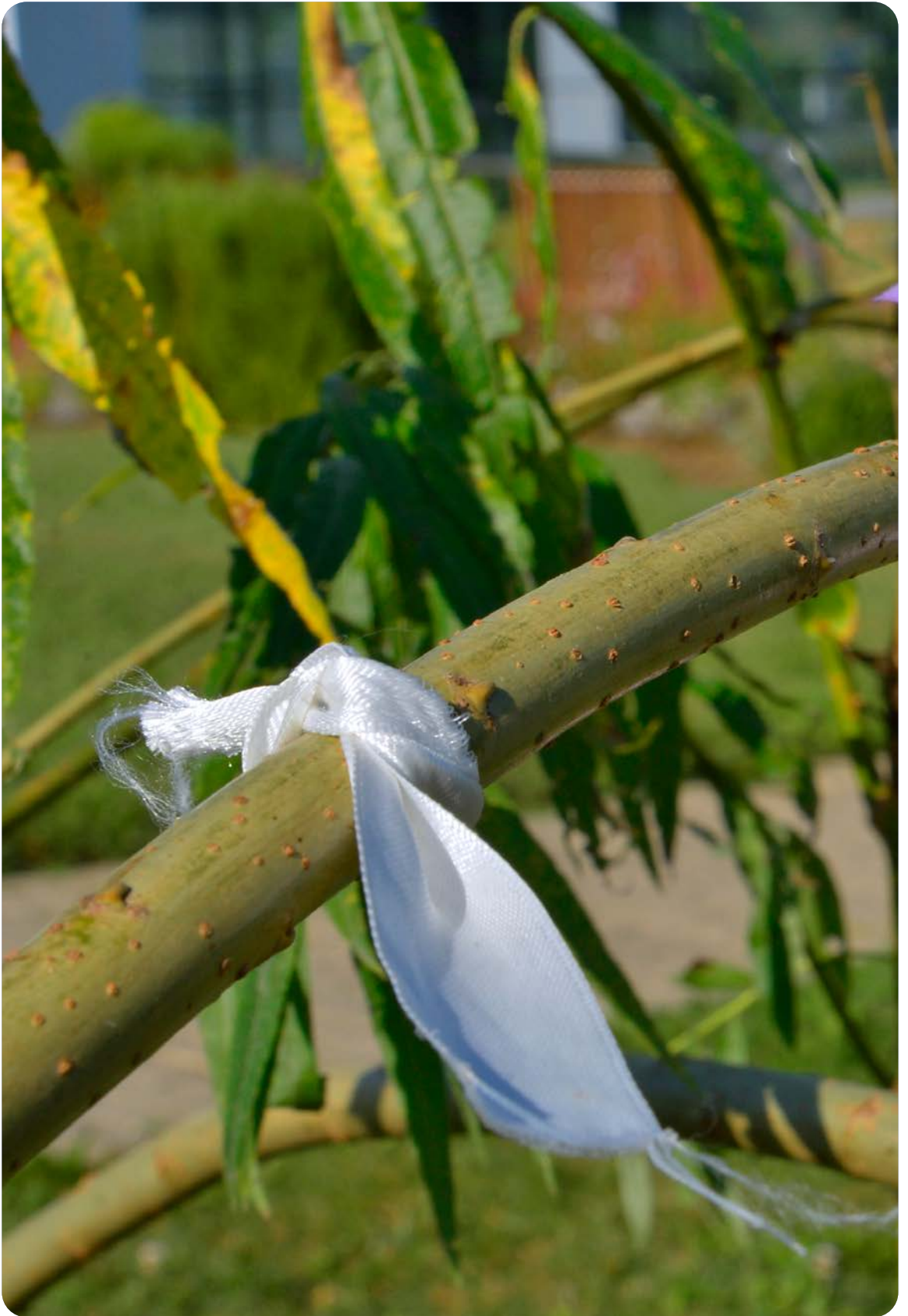
En 2022, la MEL a consolidé son rôle de support au territoire et dans l'accompagnement des communes dans la constitution de budgets participatifs (aides à la rédaction du règlement, conseils pour la mobilisation citoyenne, accompagnements pour la prise en main des outils numériques, soutiens techniques avec le prestataire éventuel, etc.). Cela se matérialise par la mise à disposition de partage d'expériences et de ressources, notamment une boîte à outils, ainsi que l'animation d'une communauté des acteurs de budget participatif (partage de bonnes pratiques, écueils à éviter, capitalisation d'expériences, etc.).

Enfin, la Mission Concertation-Citoyenneté a poursuivi son rôle d'animation territoriale en organisant notamment les rencontres du réseau des acteurs de la participation, lieu d'échanges d'expertises et d'expériences sur de nombreux sujets de la participation citoyenne.

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE LA DÉLINQUANCE : AGIR ENCORE

La MEL a reconduit sa campagne annuelle de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, en procédant également à l'actualisation de son guide métropolitain sur le sujet, diffusé à 10 000 exemplaires aux communes et aux acteurs du social, de la justice, du médical, etc.

En outre, sous l'égide des axes de son schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance, le service Citoyenneté-Jeunesse participe au financement d'un certain nombre d'actions en lien avec la question des stupéfiants (ramassage des seringues usagées, étude d'impact des stupéfiants sur les habitants et l'environnement), l'accompagnement des victimes de violences (intervenant social en gendarmerie), l'accompagnement des individus sous main de justice, ou sortants de prison, etc.



#14

Les crématoriums

DES TRAVAUX ET UN PROJET PILOTE

Les 2 crématoriums métropolitains ont réalisé 5 755 crémations en 2022 (5 716 en 2021, dont les crémations administratives des restes mortels issus des exhumations des cimetières des communes de la métropole). Le nombre de crémations est en augmentation depuis quatre années (il y en avait eu 5 090 en 2019).

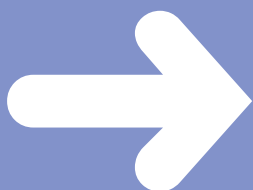
LES TRAVAUX RÉALISÉS

Pour le crématorium de Wattlelos, les aménagements extérieurs (parvis et latéral) sont terminés. Ces travaux permettent de gérer une zone inondable et de garantir une déambulation sereine pour les familles.

Afin de renforcer encore davantage la biodiversité du site, une mare sera aménagée avec le concours des services techniques.

L'année 2022 a été consacrée aux travaux interdictions pour élaborer un projet pilote en matière

de sobriété énergétique à Herlies. Prévus à l'horizon 2024, les travaux du crématorium d'Herlies liés à la récupération de chaleur et à la lutte contre la déperdition énergétique (isolation thermique), à la récupération des eaux de pluie afin d'alimenter la fontaine et les toilettes, au projet d'extension du parking sur une parcelle, propriété de la MEL, avec réaménagement des circulations et végétalisation, en feront le premier bâtiment de ce type au sein de la MEL.



En bref

La cérémonie du souvenir

Cette cérémonie mise en place tous les ans, fin octobre, rend hommage aux défunts de l'année précédente. Les familles proches sont invitées à ce moment de recueillement ainsi que les élus métropolitains et les maires des 2 communes d'implantation des crématoriums (Herlies et Wattlelos). Depuis la crise sanitaire, une solution de diffusion en streaming a été mise en place permettant aux familles ne pouvant se déplacer de partager ce moment. Après deux années perturbées, la cérémonie de 2022 réalisée à Herlies a été fortement suivie en présentiel mais aussi en distanciel.



#15

La culture et le tourisme

LES BELLES SORTIES, VERSION ÉTÉ

En juillet 2021 et à l'occasion des 10 ans du dispositif culturel « Les Belles Sorties », la MEL a souhaité expérimenter une programmation « arts de la rue », grand public et festive en période estivale à destination des petites et moyennes communes du territoire. Cette démarche a permis aux métropolitains qui ne partent pas en vacances de vivre une expérience artistique et festive proche de chez eux.

Après un réel succès, la MEL a décidé de poursuivre l'expérimentation en 2022.

Cet événement exceptionnel poursuivait les objectifs suivants :

- réaffirmer les enjeux intercommunaux du dispositif des Belles Sorties ;
- expérimenter un élargissement aux arts de la rue ;
- proposer un temps fort en période estivale (courant juillet) ;
- réaffirmer le soutien de la MEL à la filière culturelle, en sollicitant des prestations d'artistes locaux.

L'UTOPIA : PLUS DE 1 MILLION DE PARTICIPANTS

L'organisation sur un temps long (deux ans et demi de préparation) et la synergie mise en place entre les collectivités partenaires et les acteurs structurants du territoire ont permis de garantir un véritable ancrage de l'événement et une mobilisation des habitants. L'expertise de Lille 3000 acquise au fil des éditions lui permet de jouir d'une

Chiffres clés

- **4 865** métropolitains ont assisté aux Belles Sorties d'été en 2022 (contre 3 238 en 2021) ;
- **20** communes mobilisées ;
- **3** partenaires culturels : l'Aéronef, le Prato et le collectif Renart ;
- **20** représentations ;
- **3** semaines de programmation ;
- **65** artistes ont participé aux Belles Sorties d'été.

Autant de chiffres qui témoignent de l'intérêt de poursuivre le dispositif.

reconnaissance toujours plus forte dans sa capacité à fédérer un très grand nombre d'acteurs de divers horizons, autour d'un grand rendez-vous culturel métropolitain.

Il est par ailleurs important de pouvoir recontextualiser cette édition. En effet, la crise sanitaire s'est immiscée dans l'organisation et la préparation du projet, avec des conséquences directes sur son

lancement. Malgré cela, la mobilisation a été un abouti à un véritable succès : en effet, pour la première fois, les 95 communes de la MEL ont participé à la saison de Lille 3000.

L'association a mis en œuvre :

- des projets à destination de publics éloignés des pratiques culturelles, notamment par la circulation d'animations itinérantes comme le MuMo (68 communes, 8 639 visiteurs) ou le Planétarium (56 communes, 11 000 visiteurs) ;
- des projets participatifs autour de la confection de Minitos (867 participants ont assisté aux ateliers menés dans 15 communes), de concerts menés par les écoles de musique et les conservatoires du territoire ;
- une grande parade d'ouverture accueillant près de 300 000 participants ;
- un plan de communication et de valorisation touristique important de l'édition.

Par ailleurs, l'expérimentation des Caps, randonnées festives dans des environnements naturels et ruraux notamment, a permis également de faire découvrir aux métropolitains et aux visiteurs extérieurs les richesses du territoire et de vivre une expérience artistique insolite et grand public. 88 Caps ont rythmé la programmation de la saison, une belle occasion d'inciter les villes partenaires à s'inscrire dans des démarches intercommunales et de mettre en valeur les espaces naturels métropolitains.

Ce grand événement culturel a aussi permis de sensibiliser les métropolitains et visiteurs extérieurs aux enjeux liés au développement durable et à la crise environnementale, en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.

LA C'ART : UN PASSE MUSÉE POUR TOUS

Créée en 2013, la C'ART facilite l'accès des habitants aux équipements muséaux situés sur le territoire de la MEL et notamment à la richesse de leurs collections et à la diversité des expositions que ceux-ci proposent.

Cet outil de billetterie, valable 1 an, permet un accès illimité aux collections permanentes et aux expositions temporaires de 14 établissements culturels, selon une logique tarifaire adaptée à différentes situations (offres solo, duo, jeunes et tribu ; gratuité pour les bénéficiaires de minima sociaux et pour les membres des sociétés des amis des musées).

Sur la période 2022, le niveau de vente du passe (7 484 passes vendus) tout comme celui de la fréquentation des équipements (48 631 entrées) ont été à la hausse comparativement à l'année 2021. Les 2 années de pandémie ne semblent pas avoir fragilisé le dispositif. Les chiffres de l'année 2022 sont en effet revenus à un niveau équivalent à l'année 2019 (année de référence pour la C'ART, tant pour ces résultats que pour la stabilisation du nombre d'établissements membres).

Ces chiffres sont corrélés à une multiplicité de facteurs tels que :

- le contenu et l'intensité de la programmation des équipements (la rétrospective Goya, l'exposition Picasso à l'IMA, la saison Utopia facilitant le parcours visiteurs au sein du réseau avec un fil conducteur commun, etc.) ;

- les actions de communication déployées pour promouvoir le dispositif (newsletter mensuelle adressée à plus de 4 000 destinataires, groupe Facebook comptant 1 600 abonnés, etc.) permettant notamment de fidéliser les abonnés (1 622 passes, soit 28 % des passes vendus + 10 % par rapport à 2019) ;
- la diversité des structures partenaires et leur répartition sur le territoire, mais aussi les partenariats développés pour permettre des offres privilégiées ;
- l'intégration de l'offre C'ART dans le pass Culture, qui est venue renforcer les ventes à destination des jeunes (ventes par le pass Culture ayant doublé entre 2021 et 2022).

Ce réseau s'est agrandi en 2022, la MEL et le département ayant acté l'intégration de la maison natale Charles-de-Gaulle dans le dispositif, permettant aux porteurs de la C'ART d'y accéder dans le courant de l'année 2023.

LES NUITS DES BIBLIOTHÈQUES : BIENTÔT 10 ANS

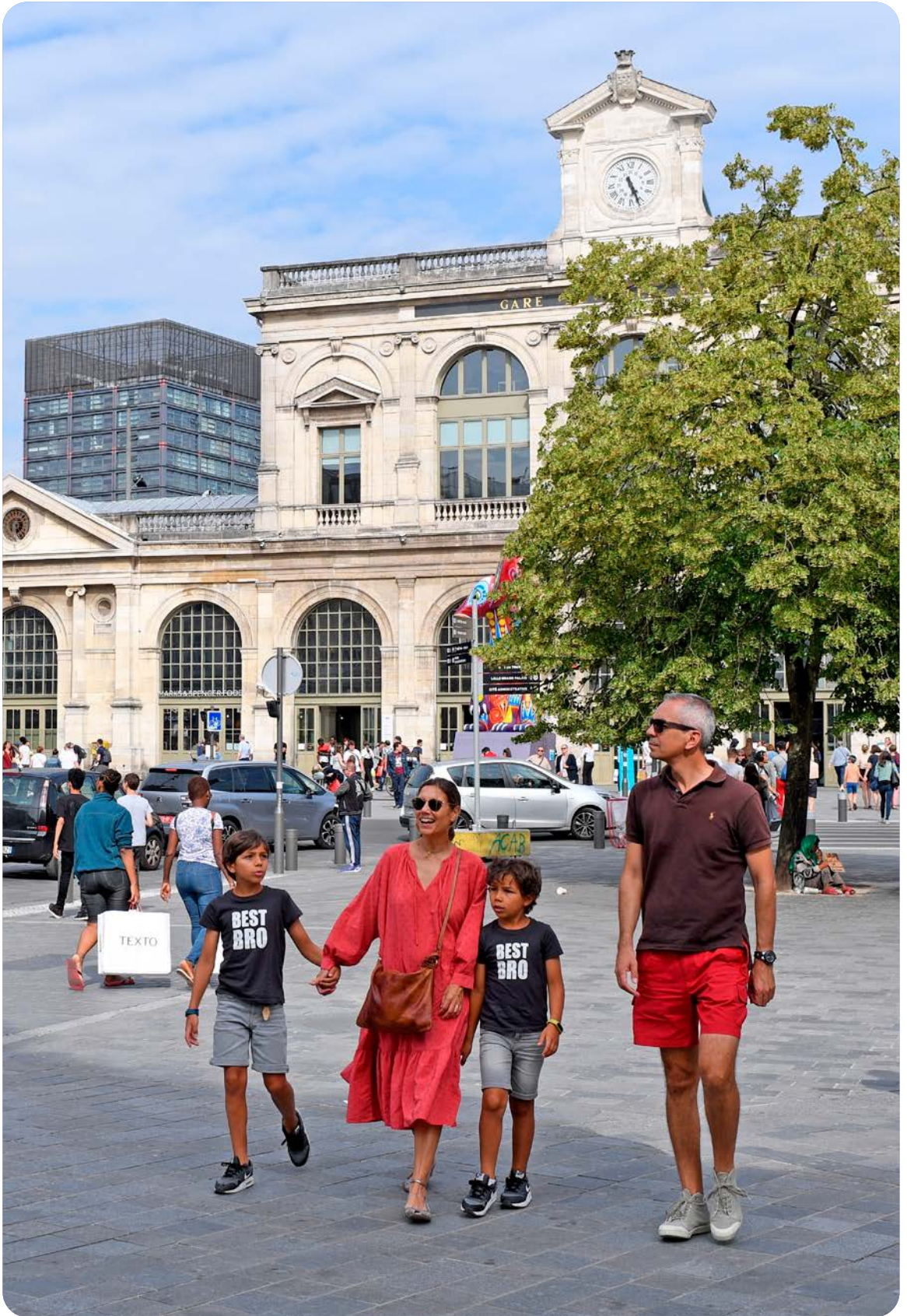
Depuis 2014, les Nuits des bibliothèques sont devenues un rendez-vous métropolitain très attendu, avec un public toujours enthousiaste. Les structures rivalisent d'imagination pour séduire le public et pour faire découvrir leurs collections et leurs services.

En 2022, 78 bibliothèques et lieux associés ont participé à cette édition sur la thématique « Grandeur nature », dans 66 villes du territoire ; 10 nouvelles bibliothèques ont rejoint l'aventure.

Plus de 300 animations ont été proposées (ateliers, lectures, expositions, rencontres d'auteurs, spectacles, trocs de livres, jeux, quiz, etc.).

Chiffres clés

- **50** expositions ;
- **970** événements ;
- **403** journalistes accueillis ;
- **2 734** groupes ayant réservé des visites guidées ;
- **1 042 814** personnes ayant assisté aux événements Utopia.



LE TOURISME

UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE FACE À DE NOUVEAUX ENJEUX

La Métropole lilloise retrouve sa fréquentation touristique d'avant-Covid-19 avec 3,45 millions de nuitées marchandes et 10 000 touristes en moyenne par jour (dont 2/3 pour le tourisme d'affaires). La filière nécessite aujourd'hui un accompagnement de la MEL qui doit s'inscrire dans la durée et notamment en ce qui concerne les réseaux et les clubs professionnels pour relever les défis de l'emploi et de l'adaptation aux nouveaux enjeux.

Accompagner les changements dans les pratiques touristiques, et notamment vers le digital, c'est aussi le développement d'un site web trilingue et une Stratégie Réseaux sociaux pour l'OT du Val de Deûle et Lys à Wambrechies, ainsi qu'une adaptation des horaires aux flux touristiques.

LA STRUCTURATION DE LA DESTINATION

Avec le lancement d'une étude sur le positionnement marketing du territoire, il s'agit d'actualiser le positionnement « chapeau » de la destination, qui différencie la Métropole lilloise des autres destinations françaises et qui met en avant les offres incontournables. Il s'agit aussi de décliner plusieurs promesses des territoires afin de révéler toutes les richesses de la destination et d'augmenter la durée de séjour des visiteurs.

Le conseil métropolitain du 16 décembre 2022 a décidé d'engager une démarche en vue de la création d'un Office de tourisme métropolitain unique, en concertation avec le tissu existant, les villes et les socioprofessionnels et qui sera coconstruit avec les OT.

Dans le cadre de la convention globale entre la MEL et le département du Nord a été initiée une réflexion sur leurs compétences respectives au sujet de la randonnée. Il s'agit de clarifier les missions au vu du cadre légal et des politiques publiques, de part et

d'autre, et de rechercher les synergies, la complémentarité et la cohérence.

À noter également

Le centre de ressources en ligne et une newsletter pour l'Observatoire du tourisme métropolitain [Observatoire métropolitain du tourisme | Métropole européenne de Lille \(lillemetropole.fr\)](#).

UNE OFFRE QUI SE STRUCTURE

La MEL a accompagné le déploiement d'un Réseau Points Nœuds pour les balades à vélo sur son territoire. Il se matérialisera vers la fin 2023 et concernera le Sud-Armentiérais, les Weppes et les communes Gardiennes de l'eau.

Par ailleurs, en lien avec les 9 communes des Weppes, elle coordonne le projet pour créer le mailon métropolitain d'un itinéraire pédestre international de la mémoire de la Grande Guerre, le « chemin du front de l'Ouest » ou « Western Front Way ».

La MEL a initié et anime désormais la première démarche en France de labellisation, pour la qualité de l'accueil, de l'offre brassicole et touristique. L'année 2022 a été consacrée à un travail collectif avec les brasseurs de définition d'un référentiel qui servira de base à une démarche de labellisation, à commencer par les 35 brasseries de la MEL les plus volontaires pour s'engager dans l'accueil touristique « Héritage Bière ».

Enfin, elle s'est attachée à accompagner les communes volontaires pour encadrer le développement des meublés de tourisme : des analyses sur mesure ont été lancées. La Madeleine, comme Lille avant elle, devrait mettre en place un dispositif de régulation des meublés de tourisme (règlement de changement d'usage). Ce sera l'illustration d'un développement touristique qui, tout en étant volontariste, est attentif à ne pas entraîner de déséquilibres, notamment face aux besoins en habitat.



#16

Les sports

LA POLITIQUE SPORTIVE

C'était notre Tour !

Après 4 ans d'absence, l'année 2022 a marqué le retour très attendu de la Grande Boucle dans le Nord. En effet, la Métropole européenne de Lille a accueilli, le 6 juillet 2022, le départ de la 5^e étape du Tour de France. 3^e événement sportif au monde après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, le Tour de France a rassemblé, sous un soleil radieux, plusieurs milliers de spectateurs aux pieds de Biotope et sur le bord des routes. Les cyclistes se sont élancés de Lille pour rallier Wallers-Arenberg sur un parcours de 155 km qui a largement sillonné le territoire en traversant pas moins de 12 communes.

Prendre part au Tour de France, c'est mettre un coup de projecteur sans précédent sur le territoire.

L'organisation d'un départ d'étape dans la MEL a représenté une opportunité forte de dynamiser de nombreux secteurs d'activité liés au tourisme. La compétition a attiré de nombreux spectateurs, des métropolitains, des touristes et des excursionnistes : près de 12 000 touristes étrangers présents confortés par la présence d'équipes cyclistes internationales ; un remplissage hôtelier boosté. Le patrimoine métropolitain a également été mis à l'honneur grâce à la diffusion TV.

Pour faire de ce départ d'étape une fête à la hauteur du prestige de cette compétition, la MEL a organisé en amont et pendant l'événement des opérations sociétales et des événements grand public (le J-100, le J-50 avec la Fête du Tour, la Dictée du Tour, la Guinguette du Tour à Forest-sur-Marque, et de nombreuses opérations en lien avec les clubs

et structures locales) dans le but de fédérer les habitants du territoire et de permettre à chacun de vivre le Tour au plus près de l'événement.

Le passage du Tour sur le territoire métropolitain a été également l'occasion de valoriser la pratique du vélo et des mobilités douces, avec la mise en place de parcs à vélos événementiels, de parcours cyclistes encadrés pour un événement durable, populaire et faiblement émetteur en déchets.

DES ÉVÉNEMENTS DE DIMENSION MÉTROPOLITAINE ET AU-DELÀ

Le 16 avril 2022, le territoire a accueilli la deuxième édition de Paris-Roubaix Femmes qui a vu le sacre de l'Italienne Elisa Longo Borghini, suivi le lendemain de Paris-Roubaix Hommes dominé par Dylan Van Baarle.

Le train de la Coupe du monde de rugby 2023 s'est arrêté en gare de Lille du 21 au 23 juillet, complété par un village d'animations en centre-ville proposant aux métropolitains des initiations sportives, notamment au rugby en fauteuil, des rencontres et dédicaces avec des sportifs de haut niveau, une exposition consacrée au rugby et la présentation du mythique Trophée Webb Ellis, remis depuis 1987 au vainqueur du tournoi. Cela dans le but de promouvoir la Coupe du monde de rugby 2023 dans les territoires.

Dans l'optique de l'accueil de 5 rencontres de la Coupe du monde de rugby 2023, les acteurs locaux du rugby et notamment les 2 clubs de haut niveau féminins et masculins (OMR-LM et SVLM) ont été mis à contribution pour porter des opérations sociétales dans le cadre du Lille Métropole Rugby Festival.

Ce festival du rugby, à J-1 an de la Coupe du monde de rugby 2023, proposait un village d'animations fédérateur, inclusif et gratuit, porté par la ligue de rugby des Hauts-de-France. Organisé autour de la pratique sportive et de la promotion du rugby, il s'est tenu sur la place de la République de Lille les 22, 23 et 24 septembre 2022. En septembre également, le Salon *Sport Unlimitech* de Lille, dont la MEL est un partenaire majeur, a été l'occasion de mettre en lumière l'expertise de nos clubs et l'héritage métropolitain porté par la MEL en lien avec #France2023.

Toujours dans cet esprit, la Decathlon Arena – Stade Pierre-Mauroy a accueilli le match de rugby opposant les Barbarians et les Fidji le samedi 19 novembre 2022.

EN ROUTE VERS LE JOURNAL OFFICIEL 2024

Pour la troisième année consécutive, la MEL s'est engagée aux côtés de 24 jeunes athlètes

métropolitains prometteurs pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en leur donnant un soutien financier pour leur saison sportive 2021-2022. La promotion était composée de 8 filles et 16 garçons représentant 13 disciplines et clubs.

Ces ambassadeurs de la MEL sont allés à la rencontre des métropolitains tout au long de l'année pour promouvoir la pratique sportive, faire découvrir leur discipline et leur quotidien de sportifs de haut niveau et partager les valeurs du sport et de l'olympisme.

LE PROJET, L'EXPLOITATION, LE PILOTAGE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA PATINOIRE, LA PISCINE DES WEPPEES : LE RETOUR DES USAGERS !

La piscine des Weppes retrouve un nouveau souffle avec près de 200 000 usagers (tout public) ! Une fréquentation honorable et cohérente avec les tendances nationales. Véritable équipement structurant du territoire, elle se maintient dans le haut de tableau des piscines métropolitaines !

La patinoire Serge-Charles établit de son côté un record historique avec près de 194 000 patineurs (tout public) accueillis ! Cette performance confirme son ancrage dans le top des patinoires françaises, ce qui est d'autant plus remarquable pour un équipement ne disposant que d'une seule piste de pratique !

L'envie des usagers de goûter à nouveau aux plaisirs de la nage et de la glisse, couplée à l'implication et au dynamisme des exploitants, a permis à ces équipements de relever la tête après 2 « années Covid-19 » très difficiles et de retrouver des niveaux de fréquentation plus habituels.

Quand bien même la crise énergétique et les conséquences du contexte sanitaire ont encore été prégnantes, la piscine des Weppes et la patinoire Serge-Charles ont une nouvelle fois été au rendez-vous !

L'année 2022 a également vu le renouvellement des procédures de renouvellement des contrats de concession de service public de ces 2 équipements pour la période 2022-2027 ; procédures pilotées par la direction Sports en collaboration avec les directions Stratégie financière et Commande publique, et concrétisées dans des délais très courts (considérant leur simultanéité) au printemps 2022.

Equalia a fait coup double : il est devenu le nouvel exploitant de la piscine des Weppes tout en restant le gestionnaire de la patinoire Serge-Charles.

Concessionnaire retenu pour l'exploitation des 2 équipements sportifs métropolitains pour les 5 années à venir, il a su montrer beaucoup de motivation et un ancrage territorial très affirmé pour écrire leur nouvelle histoire.

LE STADIUM : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

En 2022, la tribune annexe avec ses 500 places en gradins et son lieu de vie a pu être inaugurée. Elle est maintenant en exploitation pour accueillir les clubs de la métropole.

La démolition des virages du stade d'honneur a continué afin de pouvoir mettre en place un nouvel éclairage performant pour le terrain.

Les travaux des vestiaires de la tribune présidentielle ont débuté afin de les mettre aux normes d'accueil pour les compétitions internationales.

En parallèle, la cession foncière du « Parking S6 » a été signée et un permis de construire a été obtenu en février 2022 par ADIM. Les délais contraints

de réalisation ont demandé un travail transversal fort entre les services métropolitains, la ville de Villeneuve-d'Ascq et ADIM.

La construction des 495 logements a pu débiter en juin 2022 afin de finaliser le chantier en avril 2024 pour accueillir les athlètes lors des Jeux olympiques de juillet 2024.

En 2022, le service Stadium a également engagé un certain nombre de chantiers avec pour objectifs : la mise aux normes de l'équipement pour fiabiliser l'exploitation et la maintenance du patrimoine ; la limitation de son empreinte écologique et le cadrage de ces investissements en corrélation avec le PCAET de la MEL. Ces travaux permettent aussi d'offrir un service et une expérience utilisateur qualitative ou de répondre aux grandes échéances de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques.

Ils ont été soit réalisés par la régie technique du Stadium, soit délégués aux entreprises via les marchés supports de la direction Sports ou de la DPS.

Concernant les travaux de mise aux normes :

- Renouvellement des transformateurs et onduleurs des installations électriques.
- Travaux de mises aux normes et d'enfouissement des réseaux électriques de l'annexe du Stadium.

Pour les travaux liés au PCAET :

- Travaux de sobriété énergétique avec le passage des éclairages de l'annexe en LED (travaux en cours de finalisation en 2023).

Enfin pour les travaux liés à l'expérience utilisateur et aux futures grandes échéances :

- Réhabilitation de l'ancienne maison du gardien pour l'accueil des bureaux des JO de Paris 2024.
- Rénovation de la piste finlandaise le long du T3.
- Végétalisation de zone en schiste pour favoriser de nouveaux biotopes.

- Réfection du drainage du terrain T3 pour améliorer les conditions d'usage pour les clubs résidents.
 - Gros entretien des terrains sportifs engazonnés pour maintenir les classifications FFR et FFF.
 - Arrachage de la haie de Pyracantha situé le long du Parc urbain avec pour projet de plantation d'une haie libre fin d'année 2023 pour favoriser le gîte et le couvert pour la faune locale.
 - Suivi quotidien des équipements sportifs lors de la venue des Fidji en préparation de la Coupe du monde 2023.
 - Installation d'un WC urbain sur les terrains annexes qui en étaient dépourvus pour améliorer les conditions d'utilisation du site.
- Le budget total des dépenses (toutes confondues) du Stadium, pour l'année 2022, s'est élevé à 2,11 M€ dont près de 1,5 M€ d'investissement.

TABLEAU DE RÉPARTITION DU BUDGET 2022

Crédits ouverts au BP 2022

EN € HT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
EXPLOITATION du stadium	339 500,00	1 265 000,00	1 604 500,00
CREDITS DELEGUES	320 000,00	191 000,00	511 000,00
TOTAL	659 500,00	1 456 000,00	2 115 500,00

CREDITS affectés pour les dépenses en 2022 (en € HT)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exploitation du stadium	339 500,00	1 265 000,00
service patrimoine	100 000,00	36 000,00
service patrimoine et sécurité	15 500,00	85 000,00
service achat et logistique	198 000,00	70 000,00
service propreté uniquement	6 500,00	
TOTAL	659 500,00	1 456 000,00

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	BP 2022	CRÉDITS OUVERTS	ENGAGÉ	RÉALISÉ	TAUX ENG / BP	TAUX ENG / CO	TAUX RÉAL / BP	TAUX RÉAL / CO
2031-322-Frais d'études	50 000	50 000	24 274	19 151	48,55 %	38,30 %	48,55 %	38,30 %
2188-322-Acquisitions	580 000	391 531	381 637	324 107	65,80 %	97,47 %	55,88 %	82,78 %
2312-322-Travaux – Terrains	44 052	644 713	644 518	507 841	1 463,08 %	99,97 %	1 152,82 %	78,77 %
2313-322-Travaux – Bâtiments culturels et sportifs	590 948	158 041	81 951	69 787	13,87 %	99,75 %	11,81 %	90,60 %
2315-322-Travaux – Réseaux de voirie	0	92 508	91 534	0*	0,00 %	98,95 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL En €HT	1 265 000	1 336 793	1 223 914	920 886	97 %	92 %	73 %	69 %

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	BP 2022	CRÉDITS OUVERTS	ENGAGÉ	RÉALISÉ	TX ENG / BP	TX ENG / CO	TX RÉAL / BP	TX RÉAL / CO
61358-322-Locations – Autres	52 500	69 282	52 508	22 485	100,01 %	75,79 %	42,83 %	32,45 %
61521-322-Travaux d'entretien et réparations des terrains – Paiement à la facture	32 000	30 000	19 623	15 192	61,32 %	65,41 %	47,48 %	50,64 %
6156-322-Contrats de maintenance – Redevance par contrat	106 000	110 000	105 597	67 031	99,62 %	96,00 %	63,24 %	60,94 %
605-322-Achats de matériel, équipements et travaux	20 000	10 000	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
60628-322-Autres fournitures non stockées	3 000	1 000	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
60632-322-Fournitures de petit équipement	5 000	2 500	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
611-322-Contrats de prestations de services		0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
615231-322-Travaux d'entretien et réparations des voies et réseaux – Paiement à la facture	3 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	BP 2022	CRÉDITS OUVERTS	ENGAGÉ	RÉALISÉ	TX ENG / BP	TX ENG / CO	TX RÉAL / BP	TX RÉAL / CO
61558-322-Travaux d'entretien et réparations des autres biens mobiliers – Paiement à la facture		2 000	1 366	0		68,30 %		0,00 %
617-322-Études et recherches	5 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
6185-322-Divers – Frais de colloques et séminaires	10 000	5 875	1 750	0	17,50 %	29,79 %	0,00 %	0,00 %
6227-322-Frais d'actes et de contentieux	3 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
6231-322-Annonces et insertions	3 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
6232-322-Fêtes et cérémonies	5 000	9 361	3 560	3 560	71,20 %	38,03 %	71,20 %	38,03 %
011-6234-322-Réceptions	10 000	4 818	818	818	8,18 %	16,97 %	8,18 %	16,97 %
6238-322-Publicité, publications, relations publiques – Divers	30 000	38 000	28 222	10 981	94,07 %	74,27 %	36,60 %	28,90 %
6283-322-Frais de nettoyage des locaux	25 000	25 000	13 877	10 667	55,51 %	55,51 %	42,67 %	42,67 %
6288-322-Divers – Autres	2 000	2 860	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
63512-322 Taxes foncières Stades	10 000	8 665	8 665	8 665	86,65 %	100,00 %	86,65 %	100,00 %
673-020-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000	14 440	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL en €HT	339 500	333 800	235 986	139 400	70 %	41 %	71 %	42 %

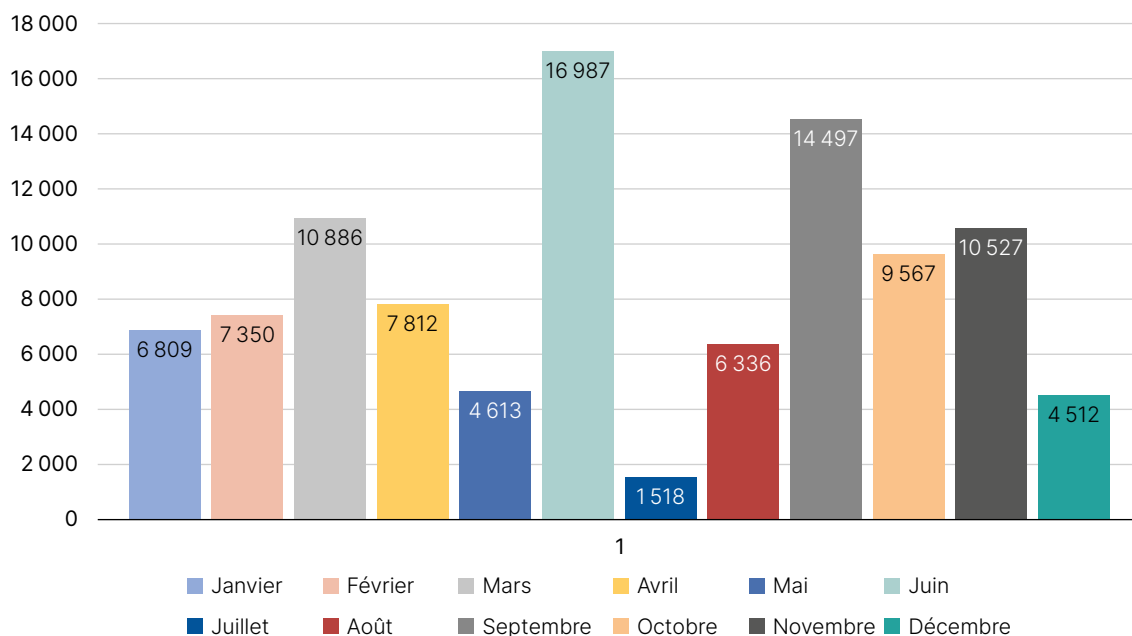
L'accueil

Le démarrage du programme de modernisation de la tribune présidentielle a généré une exploitation en « mode dégradé ». Les équipes du Stadium ont donc été dans l'obligation de baisser le niveau d'utilisation du site suite à la fermeture des différents espaces (salle de réunion, vestiaires, tribune présidentielle, etc.).

Certaines opérations de maintenance ou d'accueil événementiel n'ont donc pu se tenir de fait.

101 414 personnes ont utilisé le Stadium en 2022, soit 2 fois moins que les années précédentes. Le pic d'activité correspond aux manifestations « Sports pour tous » qui remportent souvent un grand succès.

Fréquentation par mois en 2022



L'événementiel

Le programme de modernisation de l'équipement a obligé à opérer des choix stratégiques pour l'exploitation du site. Ont été privilégiés l'accueil des équipes pro et semi-pro (OMR, LOSC, SVLM, etc.) et des différentes ligues avec leurs événements respectifs, mais également les grandes affiches du sport.

LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Les autres événements

Le Stadium accueille régulièrement des événements dans ses espaces intérieurs qui ont parfois un lien avec les associations sportives (assemblée générale, soirée partenaire, etc.), mais parfois avec les instances de la MEL (séminaires) ou avec les entreprises du territoire (*team building*).

En globalité, 60 événements ont été accueillis en 2022.

Le Stadium a accueilli :

2 tournois (les Vieilles Groles en avril ; la Vinci Kids Cup en juin) ;

13 rencontres de rugby en Fédérale 1 et en Nationale 2 ;

2 rencontres d'espoirs en Fédérale et d'espoirs en Nationale ;

- l'EKIDEN, le marathon en équipe qui a regroupé plus de **1 500** personnes en octobre 2022 ;

- l'équipe nationale de rugby des Fidji et des Barbarians dans le cadre de la préparation à la RWC 2023, du **9** au **19** novembre 2022.



#17

Le secrétariat général et l'administration

UN VASTE CHAMP D'ACTION

Les missions du secrétariat général et de l'administration sont nombreuses puisqu'il s'agit notamment d'intervenir en soutien à chacune des interventions de la MEL, qu'elles concernent les politiques publiques, les grands projets, les événements, les communes, l'ensemble du territoire, etc. Il s'agit également d'innover dans l'organisation d'une collectivité qui compte plus de 2 800 agents.

EN SOUTIEN DES GRANDS PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES

- SDIT : modélisation en 3D de plans et de cartes, accompagnement des marchés publics.
- Biotope 2 : MO construction bâtementaire, conformité des études de réseau informatique.
- PCAET et zone à faibles émissions :
 - ▶ Priorité 2 – Mobilité
 - Cartographie et plan d'emplacement des bornes électriques.
 - Première campagne Forfait mobilité durable (FMD).
 - ▶ Priorité 6 – Exemplarité
 - Augmentation significative de l'électrification de la flotte automobile.
 - Mise à jour en cours du Plan de déplacement administration (PDA) vers le Plan de mobilité employeur (PDMe).
 - Lancement d'une démarche de labellisation pro-vélo.
 - ▶ Priorité 8 – Adaptation
 - Cartographie et plan pour le projet Gardiennes de l'eau.
 - Politique de valorisation du patrimoine :

La vente du matériel de l'ancien siège métropolitain a permis une recette de 39 000 €.

L'objectif était de retirer et de valoriser tous les mobiliers et équipements techniques restés sur le site conformément à la réglementation en vigueur et aux orientations écocitoyennes de la MEL : « Jeter moins, trier plus et mieux et moderniser le traitement des déchets ». Le mobilier réutilisable pour les besoins des services a été réaffecté sur Euralliance ou stocké au centre logistique. La vente du mobilier s'est déroulée via la plateforme Agorastore. Elle a permis à 61 enchérisseurs d'y participer. L'ensemble des ventes a généré une recette de 39 228 € TTC. L'opération

est finalisée depuis le 30 juin 2022 et a coûté près de 204 200 € TTC.

- Sobriété énergétique des bâtiments : lancement des groupes de travail Qualité énergétique et environnementale des bâtiments (QEEB) en transverse avec l'ensemble des directions des politiques publiques.

LA CONTRIBUTION AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS

En 2022, le pôle SGA s'est mobilisé à plusieurs reprises pour accompagner les événements de dimension métropolitaine, en particulier le Tour de France et la Braderie de Lille.

Tour de France

L'équipe des agents de sécurité et la cellule gestion de crise ont participé activement aux missions de sécurisation en appui de l'État et des organisateurs, notamment par l'activation sur toute la durée de ces événements de dispositifs d'astreintes et de son centre opérationnel et de commandement.

La direction Donnée et information géographiques a produit des plans d'accès, d'évacuation et une cartographie du parcours du Tour.

Les équipes de la direction Achats et Logistique se sont mobilisées pour :

- la gestion du village VIP et la mise en sécurité des sites avec les végomurs ;
 - l'installation de 2 plateformes de stationnement provisoire pour les vélos devant le Biotope (conservées tout l'été jusqu'au Challenge de la mobilité organisé du 19 au 24 septembre 2022) ;
 - l'approvisionnement de la guinguette du Tour à Forest-sur-Marque ;
- la fermeture des routes autour du Biotope pour préparer les installations du site de départ.
 - Pour la Braderie de Lille : 10 agents de sécurité ont été mobilisés de manière ininterrompue pendant 60 heures.
 - En amont de l'organisation de la Coupe du monde de rugby : étude topographique pour le projet de modernisation du Stadium.
 - En amont de l'organisation des 40 ans du LAM, le musée d'Art moderne et d'Art brut de Lille Métropole : en 2022, ce sont toute la maintenance du bâtiment et tous les travaux de rénovation du parc qui ont été pris en charge par la direction Patrimoine afin de pouvoir organiser et accueillir l'événement en 2023.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALISATION AU BÉNÉFICE DES COMMUNES

- Accompagnement des communes à l'appropriation d'applications communes : MELMAP PRO, OXALYS, etc.
 - RGPD : en 2022, le délégué à la protection des données a été sollicité quotidiennement pour traiter les questions relatives aux données à caractère personnel à l'échelle de l'établissement. En 2022, 3 projets l'ont particulièrement mobilisé : les élections professionnelles, le projet de péage inversé Ecobonus, la Bibliothèque numérique métropolitaine (soutenue techniquement par la DSIC).
 - Mise en place du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) : depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.
- Dans le cadre de la convention de mutualisation qu'elle propose aux communes de son territoire,

la MEL s'est emparée de ce sujet avec la mise en place et la gestion de ce guichet numérique.

Ainsi, la Direction Accompagnement juridique en aménagement du territoire (DAJAT) a porté en partie ce chantier à la fois dans la mise en place de ce nouvel outil (en lien avec le logiciel mutualisé avec les 95 communes, dédié à l'instruction des autorisations d'urbanisme), mais aussi dans l'accompagnement des communes (formations, gestion des problèmes d'utilisation, techniques, etc.).

Sur l'année 2022, ce sont au total 38 528 demandes d'autorisation d'urbanisme qui ont été déposées sur le territoire de la MEL. Sur ces 38 528 dossiers, 10 960 ont été déposés *via* le GNAU, soit un peu plus de 28 %.

- Le dispositif de fonds de concours vidéoprotection urbaine de la MEL participe financièrement au développement de la vidéoprotection sur le territoire et contribue ainsi à la réduction de la délinquance sur l'espace public.

En 2022, 6 communes de la métropole ont bénéficié d'un financement pour un montant global de 290 000 €.

- Procédures mises en œuvre dans le cadre de la mutualisation. L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la convention de mutualisation en matière d'urbanisme, signée entre la MEL et ses communes membres, au travers de laquelle la MEL met à disposition son registre dématérialisé des procédures de participation du public. Il s'agissait également d'apporter des conseils aux communes concernées pour la rédaction de leurs actes administratifs et la mise en œuvre de leurs procédures. Cette mise à disposition a été utilisée pour une enquête publique à Capinghem (modification d'un cahier des charges d'un lotissement) et à Marcq-en-Barœul (participation du public par

voie électronique sur une demande de permis de construire du Pavé stratégique).

- En matière d'urbanisme, il faut noter l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 23 communes de la MEL, soit 1 105 dossiers au total, dont 78 certificats d'urbanisme, 684 déclarations préalables, 245 permis de construire, 15 permis d'aménager, 52 permis modificatifs et 20 permis de démolir, ce qui représente une recette totale pour l'instruction de ces autorisations d'urbanisme d'environ 200 840 € sur l'année 2022.

Enfin, quelques communes ont été aidées dans les missions de pouvoir de police du maire avec la réalisation de 2 récolements (recette de 152 €). Le récolement consiste en la vérification sur place que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation qui a été délivrée.

- La MEL émet des avis sur les autorisations d'urbanisme déposées sur les 95 communes du territoire. Elle a ainsi rendu environ 2 592 avis en 2022 sur l'ensemble des dossiers pour lesquels elle a été consultée.
- Depuis janvier 2022, il est proposé dans la convention de mutualisation l'instruction des autorisations préalables (AP) d'enseignes, de préenseignes et de publicités. Ainsi, en 2022, 30 communes de la MEL ont adhéré à ce service. Au total, 25 AP ont été instruites sur l'année 2022, pour une recette d'un montant de 4 200 €.
- Fonction « Achat » agile et responsable, adaptable aux besoins du territoire :
 - ◊ Signature de la 4^e convention partenariale MEL/UGAP.
 - ◊ Démarrage et développement du e-commerce pour l'outillage et les fournitures électriques en 2022.
 - ◊ Application de la loi antigaspillage « AGECE ».
 - ◊ Montée en puissance du dispositif en termes d'adhésion à la Centrale d'achat métropolitaine

(CAM) (nombre d'adhésions ; outils et offre de services) :

- développement progressif de différentes thématiques : e-administration et numérique (informatique, cybersécurité et vidéoprotection où près de 60 communes ont bénéficié de l'assistance technique des services de la MEL et de tarifs très attractifs (en moyenne -40 %) liés à la massification de la commande, etc.) et d'accompagnement renforcé des communes ;
 - transparence et accessibilité depuis le site internet de la MEL : depuis mai 2022, les informations de premier niveau sur le dispositif et la programmation de la CAM sont disponibles à tous (agents, communes, acteurs économiques) ;
 - renforcement et simplification de l'accès aux différents documents techniques des marchés CAM *via* le portail des territoires : une seule porte d'entrée pour les DGS, élus et référents achats ;
 - partenariat étroit avec les partenaires économiques : invitation aux COPIL, première édition annuelle d'un salon des fournisseurs, bilan qualitatif et quantitatif partagé, axes d'amélioration continue.
- ◇ Depuis 2018, la MEL a mis en place 2 groupements mutualisés de commandes avec les communes de la métropole pour faciliter l'accès à la commande publique en matière de vidéoprotection urbaine. Ce sont près de 60 communes qui ont ainsi bénéficié de l'assistance technique des services de la MEL et de tarifs très attractifs (en moyenne -40 %) liés à la massification de la commande. En 2022, ce dispositif a été intégré à la centrale d'achat métropolitaine. Un marché dédié à la vidéoprotection urbaine et technique a ainsi été notifié fin 2022 pour un montant de 32 M€ sur une durée de 4 ans.

- Marchés : le nombre de consultations lancées et de marchés notifiés par la commande publique a augmenté d'un peu plus de 7 % par rapport à 2021, avec 972 consultations créées et 1 047 marchés notifiés.

LES SERVICES À DESTINATION DU TERRITOIRE

- Politique de prévention de la délinquance : la direction Patrimoine et Sécurité est un acteur majeur du schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance de la MEL, en particulier sur son Volet Tranquillité publique. La mise en place, dès 2017, de son schéma directeur métropolitain de vidéoprotection urbaine s'est poursuivie en 2022, au travers de la publication de nouveaux sites web interactifs.
- En parallèle, la MEL a publié de nouvelles applications mises à disposition des usagers ou des bureaux d'études (Cadastre solaire – PCAET, occsol 2D, carte interactive du Tour de France, Webmapping SDIT, relecture PLU3). Elle s'engage et met également à disposition du grand public son catalogue de données géographiques ISOGEO.
- Politique publique de l'indemnisation des commerçants : en 2022, 9 commerces ont été indemnisés à hauteur de 13 988 42 € en moyenne par commerçant, pour un montant global versé de 125 895,81 €.

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : LE PLU3

L'année 2022 a été principalement marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la phase active de la concertation préalable sur la révision générale des PLU de la MEL (PLU3), dont les modalités ont été conçues, pilotées et mises en œuvre par les services de la MEL. Par ailleurs, il faut retenir l'accompagnement de procédures liées à 2 projets

structurants du territoire, à savoir 4 concertations relatives aux projets liés au Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) et l'enquête publique sur le Plan de mobilité (PDM) : 10 concertations préalables, 5 enquêtes publiques et 3 PPVE.

UN ESPRIT « SOLIDAIRE EN ACTION » : OPÉRATION UKRAINE

La MEL a apporté son aide auprès des associations et collectivités métropolitaines qui ont collecté des dons pour venir en aide aux Ukrainiens.

Les équipes du magasin de la direction Achats et Logistique ont centralisé et trié au centre logistique de Sequedin tous les dons des différentes collectivités métropolitaines (denrées alimentaires, vêtements, couvertures, matelas, produits d'hygiène) afin d'organiser des palettes homogènes. Ces dons ont été acheminés vers la frontière polonaise ou directement sur le territoire ukrainien.

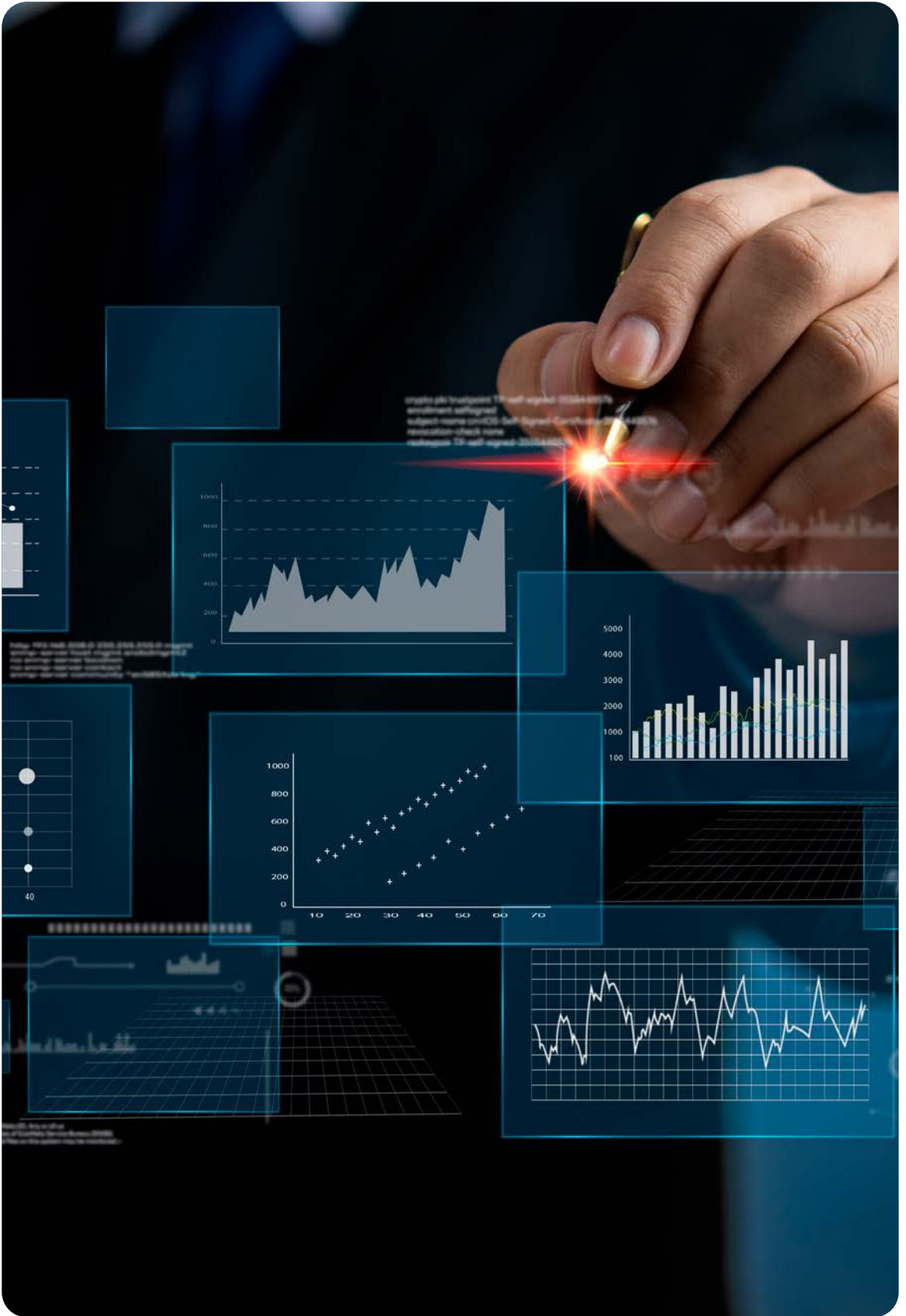
Les services de la direction Patrimoine ont localisé 2 biens d'habitation et ont effectué la remise en état d'occupation ; 2 contrats ont été établis en ukrainien pour cette opération et les services Achats et Logistique ont été sollicités pour l'aménagement en 5 jours de ces 2 maisons sur Houplines (achats de mobiliers, d'électroménagers, de téléviseurs, d'ustensiles de cuisine, etc.).

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2022, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a accompagné les directions opérationnelles et supports de la MEL pour renforcer l'action publique, à travers des projets destinés aux agents, aux usagers ou aux partenaires (MELP, Chronos, EKSAE, CID, E-DEAL, etc.). Par ailleurs, la DSIC a continué à moderniser son infrastructure pour répondre aux nouveaux besoins

fonctionnels et aux défis de sécurité croissants plus particulièrement dans les domaines de la cybersécurité et de la donnée.

- Sécurité de l'infrastructure informatique : la DSIC a œuvré en 2022 pour l'évolution de son infrastructure et de son système d'information dans une optique de performance et de sécurisation. Au-delà des nombreuses mises à jour et des montées de version des applications et socles techniques (versions de PHP, migration Oracle, etc.), la DSIC s'est dotée d'outils pour renforcer sa sécurité (AD Audit, DataSecurity, abonnement CERT, etc.) et a initié 2 grands projets phare : NESTOR (Next Storage) pour renouveler l'intégralité de l'architecture de stockage et le projet SOC (Security Operations Center) pour identifier plus efficacement d'éventuelles cyberattaques.
- Gestion de la donnée : dans le cadre de la politique de partage et de valorisation du patrimoine de ses données, la MEL développe, grâce au concours financier de la DINUM et de France Relance, une plateforme territoriale de données totalement *open source*. En parallèle, la collectivité a posé les bases d'une démarche de gouvernance des données afin d'améliorer leur gestion et leur exploitation.
- Enfin, des travaux structurants sur le volet décisionnel ont été engagés, en accompagnant certaines directions dans la production de tableaux de bord et de suivi de projets (GAMEL-DEA, PLATO-Sourcéo, Décisionnel dans le cadre de la distribution d'eau potable).
- Dématérialisation des CAO : la commande publique, en partenariat avec la DSIC, a expérimenté l'utilisation de tablettes lors des commissions d'appels d'offres afin de limiter les impressions.



#18

Les finances

L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ : BILAN ET PERSPECTIVES

L'investissement territorial intégré 2014-2020, doté de 37 M€ pour la période, a vu ses dernières opérations sélectionnées et a été clôturé. Il s'est révélé être un véritable succès avec un taux de programmation de 97 % pour 47 projets programmés, se répartissant comme suit :

- sur l'axe 1, Développement des TPE-PME, 12 projets ont été sélectionnés pour 2,4 M€ ;
- sur l'axe 2, Développement des usages du numérique, 8 dossiers ont été sélectionnés pour 3 M€ ;
- sur l'axe 3, Efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics, 18 dossiers sélectionnés pour 7,5 M€ ;
- et sur l'axe 4, Réhabilitation des friches industrielles et du patrimoine remarquable, 9 dossiers sélectionnés pour 24 M€.

Sur la base de cette excellente consommation, la MEL a procédé à une demande de renouvellement du dispositif ITI sur la période 2021-2027 auprès de la région et a amorcé les travaux sur les premiers éléments de contenu, de gouvernance et de piste d'audit, nécessaires à l'établissement de la candidature à l'ITI 2021-2027.

LA MEL POURSUIT SON ACTION DE PRÉPARATION À LA CERTIFICATION DES COMPTES

Une feuille de route a été élaborée en décembre 2021 afin de déployer une démarche de contrôle interne

et de se préparer à la certification des comptes. Dans ce cadre, des actions sont mises en œuvre progressivement comme :

- l'approfondissement des indicateurs de pilotage de la chaîne comptable ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité du patrimoine avec l'appui du comptable public. À ce titre, la délibération votée le 16 décembre 2022 dernier permet l'application prochaine du *prorata temporis* pour le calcul des dotations aux amortissements (dans le cadre de la norme comptable M57) ;
- la mise en œuvre de la feuille de route commune à la MEL et au comptable public prévue dans la convention de services comptables et financiers 2022-2024 signée le 1^{er} décembre 2021 avec la Direction régionale des finances publiques.

L'ANIMATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE ANALOGUE

Pour la mise en œuvre de ses politiques publiques et projets, la Métropole européenne de Lille dispose d'outils dédiés constitués par les sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) ou les sociétés publiques locales (SPL) dont elle est membre. Par ailleurs, la MEL recourt également à des concessions de service public ou d'aménagement.

Ces structures ou contrats disposent d'un suivi spécifique qui associe l'ensemble des services de la MEL.

Chiffres clés

Montant de subventions conventionnées en 2022 : **17,8 M€.**

Dépenses totales de la MEL en 2022 : **1 851 M€.**

Dont dépenses d'équipements : **504,1 M€.**

Dépenses de fonctionnement : **1 208,4 M€.**

Nombre total de liquidations : **76 699.**

Délai global de paiement moyen : **22 jours.**

Pourcentage de factures dématérialisées : **42 157** factures reçues *via* Chorus Portail Pro, soit **92 %** en 2022 sur tous les budgets.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE ANALOGUE

En particulier, elle dispose d'une procédure dite de contrôle analogue, formalisée *via* la délibération cadre votée le 21 juillet 2020.

Cette procédure est mise en œuvre pour les structures suivantes pour lesquelles la MEL participe au capital :

- 4 sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) : Euratechnologies, Soreli, Euralimentaire et Ville renouvelée ;
- 3 sociétés publiques locales (SPL) : Triselec, La fabrique des quartiers et Euralille ;
- mais également l'office LMH.

Le suivi des organismes associés consiste à analyser l'évolution de la situation juridique, statutaire,

organisationnelle et contractuelle, l'activité et les éléments financiers de la structure. Il vise à apprécier la façon dont les missions sont exécutées, d'un point de vue opérationnel et financier. La finalité est d'identifier les risques, les enjeux et de mettre en évidence les points de vigilance. Enfin, sur la base de ces éléments, il permet également d'établir des préconisations.

Le dispositif de pilotage des SAEM et SPL s'appuie en priorité sur les administrateurs désignés, chargés de représenter les intérêts de la MEL au sein des conseils d'administration (ou conseils de surveillance) et de s'assurer de leur bonne gestion.

Cette démarche se décline sur les 2 axes suivants :

- tous les conseils d'administration font l'objet d'une préparation afin de discuter des points de vigilance éventuels et de définir la position de la MEL sur ces sujets. 23 conseils d'administration ont ainsi été préparés en 2022. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contrôle analogue de la MEL vis-à-vis des SPL, les administrateurs s'assurent que les points importants sont débattus en conseil d'administration et que le rythme des réunions est suffisant et adapté à la temporalité des sujets ;
- un administrateur référent a été désigné pour chaque structure. Il anime ces réunions, mais il est aussi le rapporteur du rapport annuel réalisé par les administrateurs au conseil métropolitain. Ces rapports font également l'objet d'une présentation dans le cadre des commissions thématiques.

L'AUDIT, L'ÉVALUATION ET LA PERFORMANCE

Au cours de l'année 2022, plusieurs évaluations ont été finalisées et ont fait l'objet de délibérations lors de conseils métropolitains. Il s'agit notamment de l'évaluation relative à la fabrique à entreprendre, lors du conseil de février 2022, ou encore de celle portant sur les sites d'excellence au cours du conseil de juin 2022. En outre, de nombreuses évaluations ont commencé en 2022 : les « Logements

d'abord », les « Fonds de concours métropolitain », l'expérimentation « Déclics Alimentation », le dispositif « Rythme ma bibliothèque ».

Par ailleurs, 3 missions d'audits ont été réalisées sur la gestion des subventions, la prise en compte dans les services métropolitains des changements organisationnels et mouvements de personnels et les conditions d'utilisation du parc automobile.

Également, un grand nombre de directions métropolitaines a pu bénéficier de missions Modernisation, Qualité ou Performance, telles les directions Transports, Habitat, Achats et Logistique ou encore Accompagnement, Partenariats et Europe sur des sujets aussi divers que la recherche de financement, la mise en place de tableaux

de bord sur le dispositif Amélio + ou encore les Espaces naturels métropolitains.

Cette année 2022 aura surtout été l'occasion de développer une expertise croisée entre les 5 missions de la direction (évaluation, audit, qualité, modernisation et performance), et ce, au service de l'efficacité globale des projets métropolitains. Cela a notamment été le cas pour le retour d'expérience sur l'organisation de la 5^e étape du Tour de France qui a permis de croiser l'audit et la qualité. Les conclusions de cette mission ont été utiles à améliorer le mode projet des grands événements, notamment la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux olympiques de 2024. Ce dernier mode projet fera d'ailleurs l'objet d'un accompagnement *in itinere*.



En bref

Une administration toujours plus moderne

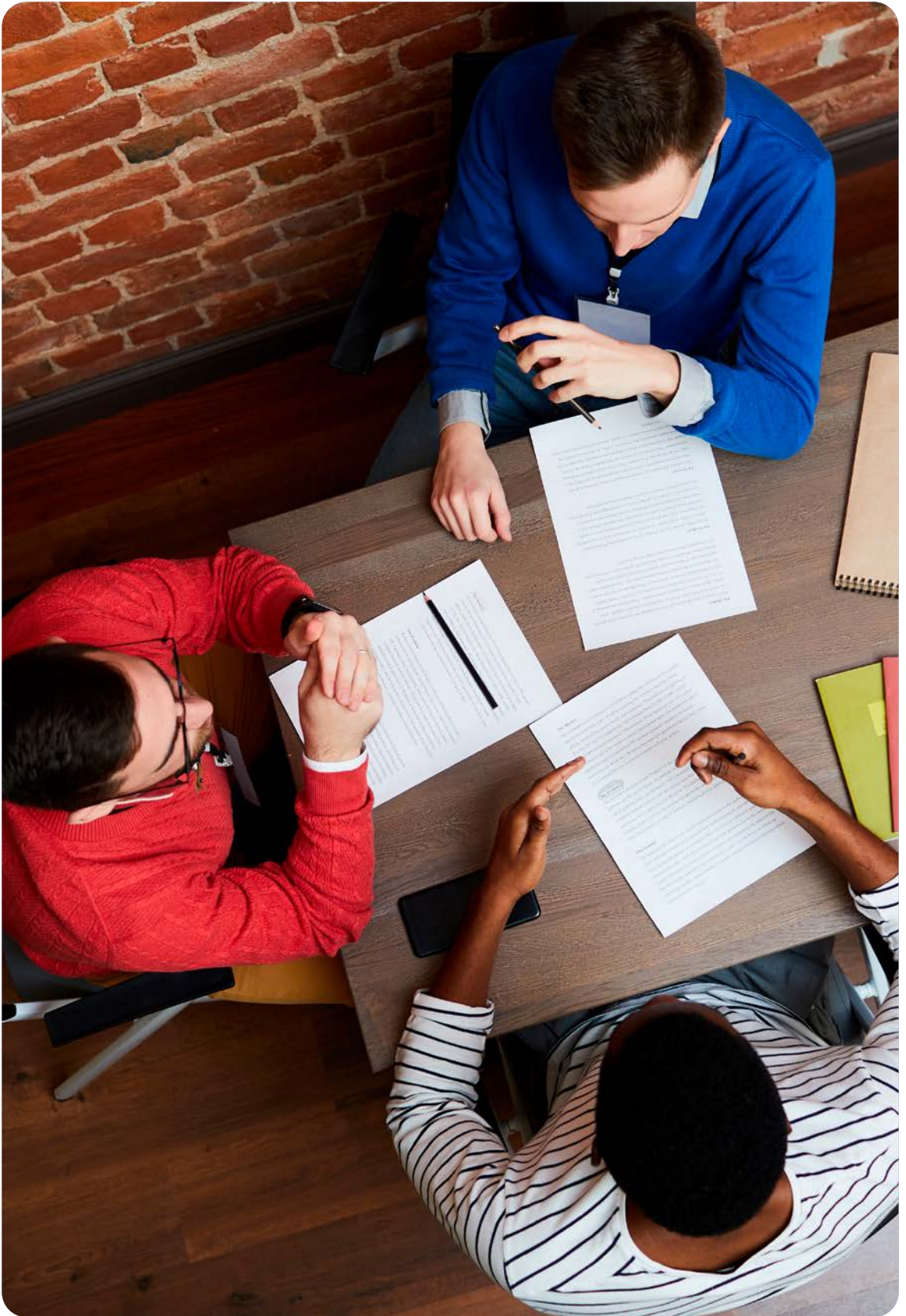
En 2021, les travaux ont démarré sur le système d'information décisionnel des déchets ménagers, sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ou encore sur l'accompagnement du PPI Voirie.

La modernisation de la gestion des DIA et ADS (Oxalys) s'est poursuivie avec l'intégration de la ville de Lille et du RLP (règlement local de publicité) dans le périmètre de l'outil. La dématérialisation de la gestion des aides à la pierre ou des permis de louer et de diviser s'est également poursuivie, de même que la démarche BIM.

L'administration s'est encore modernisée avec la mise en production de l'outil de gestion de planning des instances territoriales, la bascule du circuit informatisé des délibérations et arrêtés vers un outil unique, le changement du badge des agents sur carte Pass Pass, la mise en place de l'affichage légal (imposition d'un totem sur le parvis), la mise en place du dispositif d'alerte professionnelle dans MELP ou encore la 2^e version de Notre Appli (application destinée aux agents).

Parallèlement, la dotation des agents en PC portables et smartphones s'est poursuivie tout au long de l'année.

Il est à noter enfin que la MEL a été particulièrement vigilante en matière de protection contre le risque cyber et a intégré en 2021 des outils de cybersécurité (Bastion, mises à jour de firewall, etc.).



#19

Les ressources humaines

LA STRATÉGIE HANDICAP : ADOPTION ET ACTIONS

La Métropole européenne de Lille poursuit depuis de nombreuses années une politique des ressources humaines qui veille à développer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'appréhension du handicap au sein des différents volets des politiques métropolitaines est essentielle et les élus y sont particulièrement vigilants. Cela se traduit par des actions concrètes mises en œuvre en termes d'aménagements de la voie publique, d'accessibilité dans les transports en commun, d'insertion dans l'emploi dans le cadre des politiques impulsées en faveur du développement économique.

Ainsi, le recrutement de fonctionnaires titulaires en situation de handicap pour les services métropolitains, le recours à des marchés de sous-traitance et de prestations de service avec le milieu employant des personnes handicapées, les nombreuses actions mises en œuvre avec le soutien du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont permis de faire progresser très significativement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la MEL, de 5,09 % en 2010 à 8,55 % en 2022 (soit 224 agents).

En effet, la collectivité est engagée depuis 2010 dans un partenariat avec le FIPHFP qui s'est matérialisé par la signature de 3 conventions triennales successives. Forte de cette expérience et consciente des besoins en matière de maintien dans l'emploi et d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, la MEL a reconduit ce partenariat, outil central de sa Stratégie Handicap.

Le 24 juin 2022, le conseil métropolitain a adopté une délibération cadre sur la politique du handicap pour la période 2022-2026.

LES ENJEUX

- Faire de la MEL une administration de référence pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Faire évoluer les représentations et les stigmatisations au sujet du handicap.
- Poursuivre et améliorer la prise en compte du handicap, autant dans le tissu social que dans les contextes professionnels. Il s'agit de passer d'une gestion technique des compensations des handicaps à une approche systémique.
- Faire de la MEL une institution pleinement inclusive, socialement et professionnellement, exemplaire en matière d'intégration du handicap et plus largement en matière de diversité, d'égalité des chances, de lutte contre toute forme de discrimination.

LE DÉPLOIEMENT DE 4 AXES

1. La MEL : une collectivité inclusive.
2. Un engagement à accompagner l'agent tout au long de sa vie à la MEL.
3. La prévention : une démarche essentielle.
4. La formalisation du pilotage de la Stratégie Handicap.

LE RENOUVELLEMENT DE LA 4^E CONVENTION AVEC LE FIPHFP

Le mardi 4 octobre 2022, la MEL et le FIPHFP ont signé leur 4^e convention qui définit la politique d'emploi des travailleurs handicapés pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Elle s'articule autour de 5 grands axes :

- le recrutement des travailleurs en situation de handicap ;
- le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes ;
- le maintien dans l'emploi ;
- la formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés ;
- la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap.

LE RECRUTEMENT D'APPRENTIS

Dans le cadre de la Stratégie Apprentissage 2021-2026, la MEL s'engage à augmenter le nombre de postes d'apprentis (passage de 90 postes en 2020 pour tendre vers 120 postes en 2026). L'un des enjeux forts de cette stratégie est l'accès aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, avec des objectifs en cohérence, dans une logique répondant au taux d'emploi légal de 6 %. Pour l'année 2022 : 3 apprentis en situation de handicap ont été recrutés.

LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rendez-vous incontournable en France, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) mobilise chaque année de nombreux partenaires (associatifs, entreprises, institutions) pour réaliser un maillage d'actions sur le territoire national. Chacun décline son propre programme de sensibilisation, de formation, d'information notamment au sein des entreprises. La SEEPH contribue ainsi à modifier la perception du handicap en entreprise et dans la société.

En 2022, la SEEPH s'est déroulée du 14 au 18 novembre. La MEL a participé et/ou organisé les événements suivants :

- Le lundi 14 novembre : « Déjeuner dans le noir ».

Une dizaine d'agents ont pris leur repas dans le noir au sein du restaurant administratif afin de se mettre dans la situation d'une personne non voyante.

Cette séance a été organisée avec le soutien de l'association REMORA (association de personnes aveugles et malvoyantes).

– L'équipe pluridisciplinaire du centre médico-social a participé aux Handi'Hauts'Lympics.

Depuis 10 ans, cet événement convivial des Hauts-de-France a pour but, au travers des valeurs du sport, de sensibiliser à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

16 équipes mixtes composées d'employeurs publics ou privés, de demandeurs d'emploi en situation de handicap ou d'usagers du secteur protégé et des partenaires de l'insertion professionnelle s'affrontent lors d'épreuves paralympiques : handi-basket, boccia, etc.

- La journée du Duoday s'est déroulée le 17 novembre 2022.

Il s'agit d'un événement national pendant lequel une entreprise, une administration ou une association permet à ses collaborateurs d'accueillir une personne en situation de handicap durant une journée.

Au programme : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser les préjugés ; 5 duos ont été formés cette année.

- Une exposition interne « Un autre regard sur le handicap ».

Une exposition immersive s'est installée au siège administratif et dans les unités territoriales.

Une exposition pour découvrir et mieux comprendre les différents types de handicaps (visuel, auditif, moteur, cognitif mental et psychique).

Chiffres clés*

3 007 agents dont 45 % de femmes.

8,55 % de travailleurs handicapés.

62 % des agents actifs bénéficient d'une autorisation de télétravail.

583 recrutements, dont **111** saisonniers recrutés pour les espaces naturels métropolitains.

105 apprentis.

257 stagiaires en école accueillis sur l'année.

*Au 31 décembre 2022



#20

L'innovation et les dialogues

L'EXPÉRIMENTATION (1) : VAS-Y MOLL'EAU

À l'origine de Vas-y Moll'eau, une question de la direction Eau et Assainissement : Comment accompagner les particuliers vers un usage plus économe de la ressource en eau ? La MEL, mobilisant déjà les méthodes de design des politiques publiques, y voit la possibilité d'explorer des dynamiques d'accompagnement des citoyens pour influencer positivement les comportements. Exigeante, cette démarche mobilisant les sciences comportementales implique une phase en amont de diagnostic et de définition d'un objectif mesurable de changement de comportement. Ici, l'objectif de réduction attendu sera de 30 % d'économies d'eau pour les 30 foyers concernés.

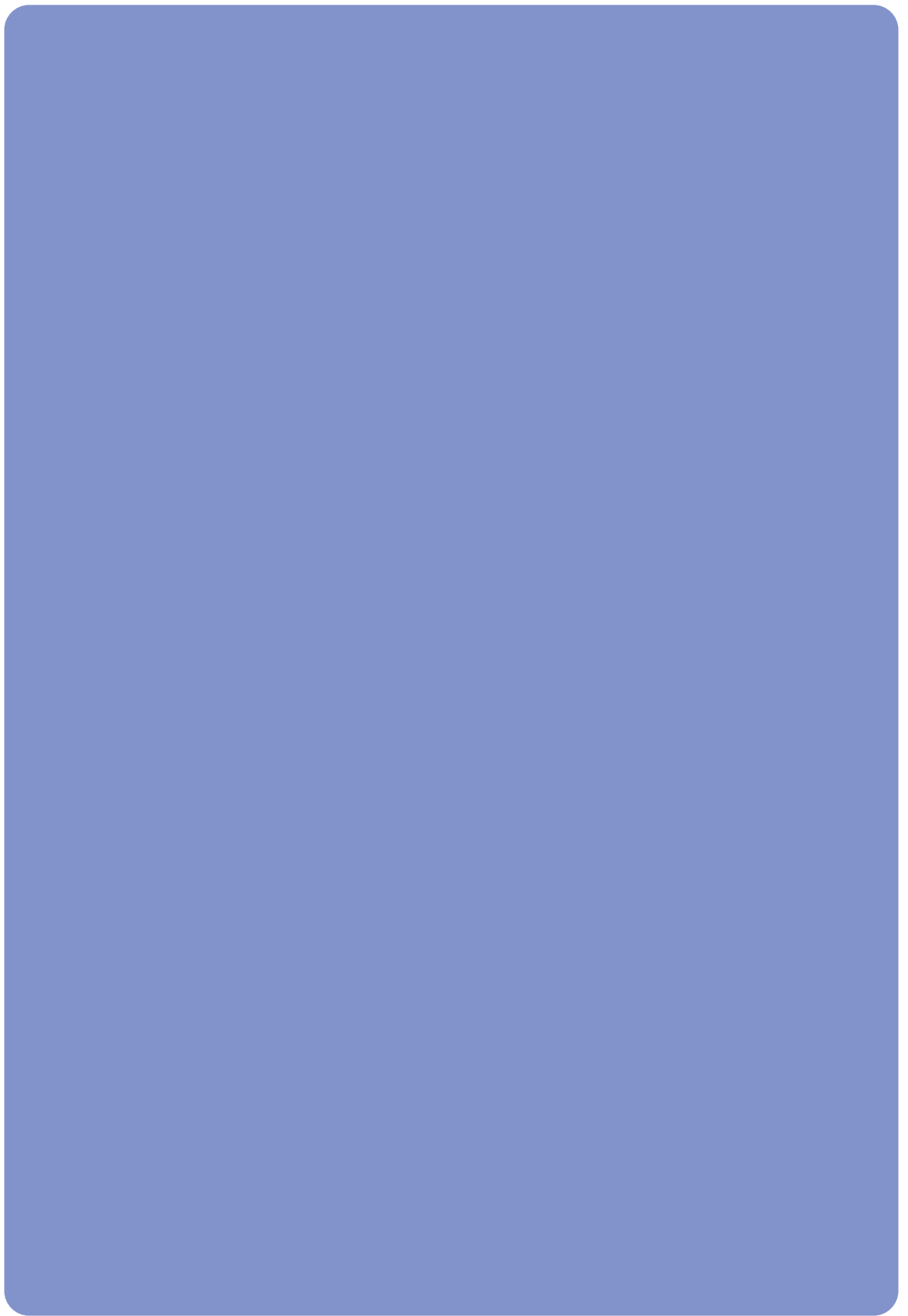
Des designers et des spécialistes des sciences comportementales ont ainsi identifié des leviers efficaces de changement. Ceux-ci prennent forme au sein d'un dispositif spécifique associant sensibilisation, accompagnement collectif et équipement du logement (compteurs de chasses d'eau, cintres pour aérer les vêtements et réduire le nombre de machines à laver, réservoir pour récupérer l'eau de la douche avant qu'elle ne soit chaude, etc.). Ce n'est pas un défi, c'est une dynamique familiale et de voisinage pour changer ses habitudes. Les résultats sont positifs : les 30 % ont été atteints, les foyers concernés ont réellement modifié leurs pratiques. Aussi, à l'issue de

cette première expérimentation à petite échelle, il a été décidé d'étendre le dispositif à plus de 300 ménages, pour *in fine* le déployer sur tous les foyers consommateurs d'eau.

L'EXPÉRIMENTATION (2) : LA QUESTION DU GENRE DANS L'ESPACE PUBLIC

Et si, en imaginant le monde de demain, on facilitait sa concrétisation ? Afin de mettre à l'épreuve cette hypothèse de travail, la MEL a lancé une démarche de design fiction en collaboration avec la Condition publique à Roubaix autour de la question de la place des femmes dans l'espace public.

3 groupes, les jeunes du Labo 148, des agents de la MEL et un groupe de femmes de Roubaix, ont ainsi travaillé, accompagnés de spécialistes du design fiction, pour imaginer un futur souhaitable avec des rues plus accessibles, inclusives et accueillantes sans distinction de genre. Mis en scène au sein de l'exposition « Urbain-es », le fruit de ce travail projette le visiteur dans cette thématique à partir de fictions sonores, artefacts, visuels, etc., afin de créer le débat, l'émotion, d'amuser, de questionner et de favoriser la prise de conscience. Ces réflexions ont également permis d'apporter un nouvel éclairage sur le genre dans l'espace public à l'occasion du renouvellement de la Charte des espaces publics de la MEL.



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

